

**Les classements de proximité en
bibliothèques : comment rapprocher
les livres des lecteurs
Quatre études de cas**

**CRUGUEL Amanda, GUICHARD Johanne, RAMONATXO
Ophélie, ROGIER Caroline**

Sous la direction de Michel Melot
Conservateur général honoraire des bibliothèques

Remerciements

Nous adressons nos plus sincères remerciements à toutes les personnes ayant permis, par leur collaboration, leurs conseils et leurs informations, l'élaboration de ce mémoire de recherche.

Parmi elles, nous pensons particulièrement à :

Monsieur Frédéric Saby, Directeur du SICD2de Grenoble,

Madame Lucie Albaret, Responsable de la mission pour le choix de la classification de libre accès, en 1998, au SICD2de Grenoble,

Madame Annie Mercier, Responsable du Département des collections au SICD2de Grenoble,

Monsieur Alain Guillard, Responsable du Service de la communication des documents au SICD2de Grenoble,

Madame Karin Busch, Responsable du Service de la qualité de l'accueil du public au SICD2de Grenoble,

Monsieur Denis Bruckmann, Adjoint chargé des questions scientifiques et techniques, chef de la Mission de coordination à la BnF,

Madame Caroline Rives, Coordinatrice de la politique documentaire à la BnF,

Madame Geneviève Guillemot, Directrice adjointe de la Réserve des Livres rares à la BnF et Madame Carine Picaud, Réserve des livres rares,

Mesdames Françoise le Coz (Département Droit-Economie), Agathe Sanjuan (Dép. Histoire-Philosophie), Laurence Ratier (Dép. Littérature et Arts), Yvonne Gardas (Dép. Sciences et Techniques), Responsables d'acquisitions à la BnF,

Madame Sylvie Peyrat, Responsable du Pôle Sciences et Société de Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie,

Madame Julié, Directrice de la BM de Mériadeck,

Madame Dominique Quercioli-Duquéroix, Responsable des magasins de la BM de Bordeaux Mériadeck,

Monsieur Jean-Paul Metzger, Directeur de la Recherche à l'ENSSIB,

Et surtout Monsieur Michel Melot pour son soutien, ses conseils avisés et ses relectures attentives.

Résumé :

Certaines bibliothèques élaborent le classement de leurs ouvrages en fonction de l'idée de proximité au lecteur et de la demande documentaire de ce dernier. Ce classement de proximité peut s'organiser à l'échelle d'un établissement tout entier ou seulement d'un équipement ou d'un espace particuliers. Pas toujours conciliable avec des objectifs de conservation et de rigoureuse gestion documentaire, le classement de proximité n'en reste pas moins la preuve d'une politique innovante, soucieuse de services au lecteur. Son étude permet celle de la répartition des ouvrages au sein des nombreux espaces des bibliothèques, plus ou moins ouverts et accessibles, ainsi que des motivations animant cette répartition. Quatre exemples sont analysés ici puis mis en perspective : le SICD2 de Grenoble, la bibliothèque nationale de France, la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette et la bibliothèque municipale de Bordeaux Mériadeck.

Descripteurs :

Bibliothèques--Accès aux rayons--France

Bibliothèques--Utilisation de l'espace--France

Bibliothèques--Orientation des lecteurs--Cas, Etudes de cas

Classement documentaire.

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract :

Some libraries elaborate their books classification aiming a certain closeness to the reader and to his documentary demand. This "close classification" can be organised at the scale of a whole library or at the scale of a particular space or equipment. Not always synonymous of preservation objectives nor serious documentary management, this "close classification", however, is a proof of innovating and reader caring policy. Studying it enables studying the books dispatching inside the numerous spaces, more or less browsable, existing in a library, and permits studying what motivates this dispatching. Four examples are described and analysed here: the SICD2 of Grenoble (France), the French National Library, the media library of sciences history of la Villette (France) and the city library of Bordeaux Mériadeck (France).

Keywords :

Libraries - - France

Classification

Sommaire

INTRODUCTION	8
PARTIE 1 : ORGANISER LA PROXIMITÉ À L'ÉCHELLE DE L'ÉTABLISSEMENT	12
1. LE SICD2 DE GRENOBLE : LA PROXIMITÉ PAR LA LISIBILITÉ DE L'ORGANISATION	12
1.1. <i>Un vaste projet de réaménagement</i>	13
1.1.1. Une organisation antérieure devenue peu lisible	13
1.1.1.1. La division en deux sections	13
1.1.1.2. Trois classifications et la différenciation des étudiants et des chercheurs	13
1.1.2. L'historique du projet	14
1.1.2.1. De la mise en sécurité à la réflexion sur le sens	14
1.1.2.2. Préparation et décisions	15
1.2. <i>Rendre clair et cohérent l'accès aux collections</i>	16
1.2.1. Classer en pôles thématiques	17
1.2.1.1. Se rapprocher de la façon de chercher des lecteurs	17
1.2.1.2. Rapprocher les publics étudiants et chercheurs	18
1.2.1.3. Rapprocher les périodiques des monographies	18
1.2.2. Organiser l'accès aux documents	19
1.2.2.1. Les différents degrés d'accès aux documents	19
1.2.2.2. Deux classifications	20
1.2.2.3. Transparence, signalétique et services de proximité	21
2. LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE : UNE ORGANISATION EN NIVEAUX DE PROXIMITÉ	23
2.1. <i>Panorama des niveaux de proximité à la BnF</i>	24
2.1.1. Bref historique	24
2.1.2. Les niveaux de moindre proximité	25
2.1.2.1. Le centre de Bussy-Saint-Georges	25
2.1.2.2. La Réserve des livres rares et précieux	26
2.1.2.3. Les magasins	26

2.1.3.	Le libre accès	28
2.1.3.1.	Caractéristiques générales.....	28
2.1.3.2.	Le Rez-de-jardin	28
2.1.3.3.	Le Haut-de-jardin.....	29
2.2.	<i>Problématiques du classement de proximité</i>	31
2.2.1.	Les doublons	31
2.2.2.	La cotation	32
2.2.3.	Le désherbage et les passages de documents d'un niveau à l'autre..	34

PARTIE 2 : ORGANISER LA PROXIMITÉ EN MAGASINS.....39

1.	LA MEDIATHEQUE D'HISTOIRE DES SCIENCES DE LA VILLETTE : L'OUVERTURE D'UN MAGASIN AU PUBLIC	39
1.1.	<i>Présentation de la médiathèque d'histoire des sciences</i>	40
1.1.1.	L'établissement	40
1.1.2.	La constitution du fonds ancien et l'ouverture du magasin	41
1.2.	<i>L'ouverture du magasin au public</i>	43
1.2.1.	Organisation pratique de l'accès au magasin	43
1.2.2.	Bilan	45
2.	LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BORDEAUX MERIADECK ET SON MAGASIN ROBOTISE : COMMUNIQUER LE PLUS VITE POSSIBLE LES DOCUMENTS LES PLUS DEMANDES	49
2.1.	<i>La genèse du magasin robotisé</i>	49
2.1.1.	Les objectifs de proximité du magasin robotisé	50
2.1.1.1.	Un fonds rationnellement constitué	50
2.1.1.2.	La promesse d'un meilleur service au public.....	50
2.1.2.	Le fonctionnement innovant et complexe du magasin robotisé ...	51
2.1.2.1.	Un équipement avant-gardiste	51
2.1.2.2.	Un rapport au livre et au lecteur totalement inédit.....	53
2.2.	<i>Le bilan du magasin robotisé</i>	54
2.2.1.	Succès et échecs du magasin robotisé	54
2.2.1.1.	Bilan positif : communication record et conservation optimale	54

2.2.1.2. Bilan négatif : gestion négligente et technologie envahissante	55
2.2.2. L'avenir du magasin robotisé	57
2.2.2.1. Les solutions actuelles pour « sauver » le robot	57
2.2.2.2. L'avenir du magasin robotisé:statu quo ou démantèlement ?	59

PARTIE 3 : SYNTHÈSE : METTRE EN PERSPECTIVE LES

CLASSEMENTS DE PROXIMITÉ.....61

1. LA PROXIMITE EN BIBLIOTHEQUE : TYPOLOGIES	61
1.1. <i>Différentes définitions de la proximité</i>	61
1.1.1. Critères pour un plan de classement de proximité	61
1.1.2. Les différentes formes de proximité au lecteur	63
1.2. <i>Différents niveaux de proximité</i>	64
2. EVALUATION DES CLASSEMENTS DE PROXIMITE	67
2.1. <i>Problématiques bibliothéconomiques</i>	67
2.1.1. Le redoublement des documents	68
2.1.2. L'évaluation de la demande	68
2.1.3. Cotation et classification	69
2.1.4. Actualisation et désherbage	69
2.2. <i>Limites des politiques de proximité</i>	70
2.2.1. Incompatibilité avec les missions de conservation et de recherche..	70
2.2.2. Une proximité souvent restreinte	71
2.2.3. La proximité comme solution à des contraintes matérielles	72
2.2.4. La prédominance du point de vue du bibliothécaire	73
2.3. <i>Propositions en vue d'un classement de réelle proximité</i>	76

CONCLUSION.....82

BIBLIOGRAPHIE83

TABLE DES ANNEXES86

Introduction

Thème porteur dans un contexte *a contrario* de mondialisation et d'ouverture européenne, la proximité se traduit en politique à travers, notamment, les réformes de la décentralisation, et se concrétise dans le domaine culturel par le développement d'équipements de proximité. Si ce souci de proximité à l'utilisateur, dans le cadre des bibliothèques, revêt en France des connotations sociales et s'inscrit dans l'idéal de la démocratisation de la culture, il se traduit selon la conception anglo-saxonne par une offre concrète de services : amplitude des horaires d'ouverture, même la nuit, et accès non restreint à tous les locaux contenant des documents y compris aux magasins¹. En France, le concept est davantage synonyme d'une qualité de service public dont le projet serait l'accès pour tous, y compris pour des publics éloignés physiquement d'un tel équipement, ou éloignés culturellement du livre et de la société de l'information plus généralement. C'est ainsi que cet effort de proximité par le maillage du territoire et par le rapprochement culturel se manifeste à travers les réseaux de petites bibliothèques des bibliothèques départementales de prêt (BDP) ceux des bibliothèques de quartier des bibliothèques municipales (BM) des grandes villes, ou encore les médiathèques de proximité volontairement implantées dans des quartiers défavorisés ; mais aussi dans toutes les actions culturelles visant la promotion de la lecture pour tous.

A l'intérieur même de la bibliothèque, on retrouve ces deux angles spatial et culturel, pour aborder la question de la proximité au lecteur. Dans la mesure où il est impossible de disposer, comme le souhaiterait Roland Barthes pour sa bibliothèque, « le savoir en cercle autour de [soi]² », l'organisation de différents niveaux d'accès aux documents s'avère nécessaire et constitue même une des tâches bibliothéconomiques primordiales. Ainsi Bertrand Calenge souligne que dans l'« acte fondateur » que constitue l'acquisition d'un document, on oublie peut-être « que cette acquisition prend aussi son sens dans le contexte physique de la collection existante. Ce titre, que veut-on en faire? Veut-on le stocker dans des magasins accessibles seulement *via* les

¹ «[...]le plus beau dans ces deux bibliothèques [la bibliothèque Sterling de Yale et celle de l'Université de Toronto] c'est que, du moins pour une certaine catégorie de lecteurs, les magasins à livres sont accessibles [...] le lecteur est libre d'aller partout, de regarder les livres sur les rayons, de les prendre et de s'installer pour les lire dans des salles équipées de magnifiques fauteuils. » ECO, Umberto. *De bibliotheca* (Conférence prononcée le 10 mars 1981 pour célébrer le 25^{ème} anniversaire de l'installation de la Bibliothèque Communale de Milan dans le Palais Sormani). Caen : L'Echoppe, 1986, p.21.

catalogues? Le présente-t-on en libre accès ou dans le cadre d'un fonds spécialisé ? »³. Ces différents degrés de localisation et d'accessibilité des documents par les usagers sont donc le résultat d'une opération pensée et organisée par le bibliothécaire, et que nous appelons « classement de proximité ». Ils ne se substituent pas à l'attribution des indices de la classification, ni n'en dépendent obligatoirement : les deux systèmes se superposent. Nous reprenons ici les définitions d'Eliséo Véron qui différencie la classification, « mise en forme structurelle du fonds », et le classement, « agencement de cette forme logique dans l'espace »⁴.

Ces types de classements déclinent bien les différentes dimensions de la notion de proximité : l'espace, le temps, et ce que nous pourrions nommer la dimension conceptuelle, soit le fait que le lecteur se sente plus ou moins d'« affinités », de « parenté », avec le classement adopté, et plus largement avec la conception du monde qui est sous-jacente. En effet, de manière naturelle nous adoptons des niveaux de proximité dans nos rangements domestiques. Sur une table de travail ou de chevet, dans notre bibliothèque personnelle, nous mettons en évidence et au plus près de nous les objets, les ouvrages en fonction de différents critères (leur usage immédiat ou répété, nos préférences du moment, voire l'image que l'on souhaite donner). Dans une bibliothèque publique, certains lecteurs rechercheront spontanément ce type de rangement. Patrick Parmentier affirme ainsi qu'« une clé de la rencontre entre l'offre de livres et les demandes réside dans le rapport de plus ou moins grande adéquation entre la taxinomie rationalisée des bibliothèques et les taxinomies qui organisent les perceptions des lecteurs et structurent leurs pratiques [de rangement à domicile] »⁵.

Les demandes des lecteurs manifestent ce souhait d'une plus grande proximité : plus de rapidité dans la communication des documents et moins de distance avec ceux-ci ; plus d'exhaustivité dans l'offre documentaire en même temps qu'une plus grande facilité à s'y retrouver. Dans ce contexte pressant d'exigences qualitatives et quantitatives quant aux services offerts, comment identifier, mesurer et répondre à des demandes disparates ? Comment favoriser l'appropriation par tous de ces espaces organisés ? Suffit-il d'en prévoir l'accès pour rendre tout lecteur apte à en bénéficier ?

² Cité par Anne-Marie Bertrand dans l'éditorial de Bibliothèques et proximité. *BBF*, 2004, t.49, n°2.

³ CALENGE, Bertrand. La collection entre offre et demande?, *BBF*, 2001, t. 46, n° 2, p. 40-48.

⁴ VERON, Eliséo. *Espaces du livre : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque*. Paris : Bpi, Centre Georges Pompidou, 1990. p. 69.

A l'heure d'Internet et du rêve d'une bibliothèque universelle, faut-il encore davantage ouvrir et rapprocher les collections? Accélérer le temps de mise à disposition des documents? Mieux expliquer les modes de classification, voire les concevoir à partir des usages des lecteurs, alors que « la question du mode de représentation du savoir construit par ces « classifications » [n'a pas été] fondamentalement analysée en tant que telle »⁶? Autant de questions qui convergent en cette préoccupation : dans quelle mesure le classement de proximité, agencement des collections dans l'espace, peut-il tenir compte de la demande des lecteurs?

En France, aucun établissement n'adopte purement ce type de classement. Par contre, il est apparu intéressant de faire une analyse comparée de plusieurs établissements du point de vue de cette prise en compte de la demande des lecteurs dans l'agencement physique des collections. Nous avons choisi d'étudier de près quatre exemples de bibliothèques qui nous semblent particulièrement significatifs de la thématique abordée, en même temps qu'ils reflètent une certaine variété de situations tout en étant complémentaires. Cette complémentarité se retrouve d'abord dans les différents statuts des établissements étudiés : un établissement national avec la Bibliothèque nationale de France ; une bibliothèque municipale avec la bibliothèque municipale (BM) de Bordeaux Mériadeck ; une bibliothèque universitaire (BU) avec le SICD⁷ de Grenoble ; enfin, une bibliothèque spécialisée, intégrée dans un grand complexe scientifique, avec la médiathèque d'histoire des sciences de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette. Mais c'est également le traitement particulier que chacune de ces bibliothèques accorde aux classements de proximité qui a guidé notre choix. Ainsi, les cas de la BnF et du SICD2 de Grenoble illustrent l'organisation de la proximité à l'échelle d'un établissement, avec à la BnF la mise en place de différents niveaux d'accessibilité, et à la BU de Grenoble une organisation du libre accès en pôles thématiques. Les cas de la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette et de la bibliothèque Meriadeck se démarquent quant à eux par le traitement de la proximité au niveau d'un magasin : si la première de ces bibliothèques se caractérise par la mise en place d'un accès direct à des collections dont la nature les destinerait

⁵ PARMENTIER, Patrick. Les « genres » : le classement des lecteurs et le classement des livres. In PASSERON, Jean-Claude (dir.). *Trois études sur la lecture*. Paris : GIDES, 1981. p. 121.

⁶ MORAGAS, Montserrat, JENSEN, Mogens, HERANZ, Esther, et al. Classements, mises en espace, départementalisations: voyage dans quelques bibliothèques. *BBF*, 2001, t. 46, n°1, p. 70-94.

⁷ SICD : Service Interuniversitaire de Coopération Documentaire.

plutôt à être fermées au public, la seconde a mis en place avec son magasin robotisé un véritable outil technologique destiné à mieux servir la demande du public.

L'étude des classements de proximité a été faite à partir de visites des établissements et de conduites d'entretiens, complétées par de la documentation sur l'organisation de ces bibliothèques. Outre des documents de présentation des établissements, nous avons pu consulter des chartes documentaires ou des notes à destination du public ou du personnel, expliquant les modalités de fonctionnement des établissements ou retraçant l'historique des décisions. Nous avons par ailleurs exclu certains thèmes de notre champ d'étude. Nous n'étudions pas l'offre documentaire en elle-même (ses contenus, les supports, les politiques d'acquisition), mais uniquement dans le rapport qu'elle est susceptible d'entretenir avec le type de classement étudié : par exemple dans le cas où le niveau intellectuel d'un document devient le critère de sa localisation. C'est pourquoi nous avons écarté les documents numériques, parce qu'ils ne prennent pas en compte la dimension spatiale et matérielle du classement de proximité ; ainsi, donnant accès au contenu et non à l'objet physique, ils mériteraient en fait une problématique à part entière. De même nous étions conscientes que d'autres expériences auraient pu être présentes, dont le classement par centres d'intérêt (expérimenté notamment à la BM du Mans). Ce dernier est certes significatif d'une volonté d'organisation spatiale des collections en fonction de certains critères, mais il ne présente pas cette particularité de hiérarchisation des niveaux d'accès qui nous paraît essentielle dans notre étude ; il devait de plus, dans sa conception première, se substituer à toute autre classification ; enfin les organisations par pôles comme à Grenoble, s'en sont en partie inspirées.

L'articulation générale de cette étude s'effectue en trois parties. Les quatre monographies relatives à chacune des bibliothèques sont regroupées deux par deux en fonction de leur domaine d'application de la proximité : à l'échelle de l'établissement avec les cas de la BnF et du SICD2 de Grenoble, dans l'organisation des magasins pour la BM de Bordeaux et la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette. Enfin, la synthèse générale s'efforce de croiser les données décrites dans les études de cas en construisant une typologie des classements de proximité, d'en dégager les enjeux et les grands axes théoriques et de proposer des solutions aux limites observées.

Partie 1 : Organiser la proximité à l'échelle de l'établissement

1. LE SICD2 DE GRENOBLE : LA PROXIMITÉ PAR LA LISIBILITÉ DE L'ORGANISATION

Le bâtiment de la Bibliothèque Universitaire Droit-Lettres (BU) du SICD2 de Grenoble a réouvert ses portes le 4 octobre 2004, suite à deux immenses chantiers de recotation et de mouvement des collections, amorcés six ans auparavant, et à des travaux qui ont duré 30 mois. Pendant toute la durée du projet (maintenant réalisé au tiers), les services de la bibliothèque, sur demande des présidents des Universités, sont restés ouverts. Cette complète restructuration des locaux, des collections et de l'organisation fonctionnelle de la bibliothèque, constitue un bon exemple de réaménagement mené dans un souci de proximité avec l'utilisateur. En effet, l'organisation antérieure était devenue peu lisible du fait de la partition en sections, de la coexistence de différentes strates dans les classifications, dans la présentation des collections et dans leurs modes d'accès. La préoccupation lors du réaménagement a été d'organiser le libre accès, afin de rapprocher les collections du lecteur, dans l'espace mais aussi intellectuellement en adoptant un classement cohérent pour l'ensemble des collections de la bibliothèque, plus clair pour les lecteurs, et plus proche de leurs modes de recherche. Ainsi, si l'on considère qu'un document plus facile à trouver est un document rapproché, la proximité peut s'entendre comme la facilité d'accéder à l'existence du document, puis à sa matérialité ; alors interviennent le temps et l'espace qui séparent le lecteur du document souhaité, selon que celui-ci se trouve en magasin ou en libre accès.

Ainsi définie, la proximité se décline au SICD2 de Grenoble à travers des orientations qui contribuent à la lisibilité du rangement adopté, soit principalement des choix d'organisation intellectuelle: le classement en pôles thématiques, l'ouverture des collections en un libre accès pensé et l'adoption d'une classification adaptée à celui-ci. Ces orientations se concrétisent aussi par des choix matériels comme la lisibilité de la

signalétique et l'offre de services contribuant à une meilleure appropriation des espaces et de la documentation par les lecteurs.

1.1. Un vaste projet de réaménagement

1.1.1. Une organisation antérieure devenue peu lisible⁸

Construite en 1967, la BU répondait aux instructions de 1962⁹ avec son organisation en sections et par niveaux d'étude, et ses classifications alphanumérique en magasins, et Classification Décimale Universelle(CDU) en libre accès. Mais en 1991, lors de la création du SICD, elle n'est plus en adéquation avec la conception des nouveaux pôles documentaires.

1.1.1.1. La division en deux sections

La Bibliothèque Universitaire est partagée en deux sections, Droit et Lettres, mais celles-ci ne regroupent pas exactement les disciplines des deux universités desservies.¹⁰ De plus, chaque section gère son personnel et ses collections et possède ainsi un circuit complet des documents, de l'acquisition à l'équipement et la reliure. Il en est de même pour les thèses et les périodiques. Le seul partage se trouve être celui des lieux et du catalogue commun, mais il n'est pas facilité par cette juxtaposition des compétences et des gestions qui empêche une vue d'ensemble, ne serait-ce que de l'espace et de la présentation des collections qui en dépend.

1.1.1.2. Trois classifications et la différenciation des étudiants et des chercheurs

Outre l'organisation en deux bibliothèques séparées, les classifications multiples et la différenciation en deux niveaux (étudiants des 1^{er} et 2^{ème} cycles / étudiants 3^{ème} cycle, chercheurs, enseignants) ajoutent au manque de clarté de l'accès aux documents.

⁸ Cette partie a été rédigée principalement à partir des entretiens conduits le 15 avril 2005, avec Lucie Albaret (qui fut responsable de la mission pour le choix de la classification de libre accès, en 1998) et Annie Mercier, (qui a mené les chantiers de recotation et de mouvement des collections), et à partir de documents internes fournis par elles deux.

⁹ Instruction concernant les nouvelles sections et les sections transférées des bibliothèques des Universités : 20 juin 1962. *Bulletin des Bibliothèques de France*, août 1962, p. 401-410.

¹⁰ La section Lettres couvre bien toutes les disciplines de l'Université Grenoble 3 Stendhal, soit lettres, langues et civilisation ; mais partiellement celles de l'Université Grenoble 2 Pierre-Mendès France. La section Droit, elle, ne concerne que Grenoble 2, mais n'en couvre pas pour autant toutes les disciplines enseignées.

L'aile ouest abrite les collections de Droit sur cinq niveaux en comptant les mezzanines ; l'aile est, les collections de Lettres. Au total, 32 % des collections, ouvrages et périodiques confondus, sont en accès direct. Ils se trouvent répartis entre trois salles de lecture pour les 1^{er} et 2^{ème} cycles (Economie/Droit et Sciences politiques/Lettre) et deux salles de lecture appelées « secteurs spécialisés », réservées aux 3^{ème} cycle et aux chercheurs, et situées au 3^{ème} étage du bâtiment (une salle pour la section Lettres, une seconde pour Droit, Economie et Sciences politiques).

L'aile est dispose d'un magasin central, contenant les collections en Lettres jusqu'en 1962, des périodiques et les thèses, tous avec une cotation numérique. Les ouvrages des salles de lecture, soit à partir de 1962, sont en accès direct : les cloisons des magasins contigus ont en effet été abattues au cours des années 80. Si les usuels sont cotés en CDU, les ouvrages de ces anciens magasins désormais ouverts (soit 90 000 ouvrages empruntables), demeurent en classification alphanumérique, dans un rangement de bas en haut dans les rayonnages. De plus les périodiques vivants sont regroupés dans la salle chercheurs, au 3^{ème} étage donc, en accès libre avec une cotation alphanumérique ; seuls les périodiques de l'année en cours y sont classés par disciplines.

Dans la section Droit de l'aile ouest, les ouvrages en libre accès, usuels et en prêt, sont classés en CDU. Il n'y a pas de magasin central, uniquement des magasins dans les salles de lecture, avec une cotation alphanumérique. Les périodiques, en alphanumérique aussi, sont répartis dans les différentes salles mais présentent une antériorité variable, ceux de l'année en cours étant rassemblés dans une salle du rez-de-chaussée. Les thèses de cette aile-ci se trouvent en libre accès.

La bibliothèque présente donc trois systèmes de cotation différents, et une vision morcelée voire désordonnée des collections, rendant obligatoire le passage par le catalogue pour localiser un titre ; mais même ainsi les cotes ne sont pas aisées à retrouver dans les salles et les rayons¹¹.

1.1.2. L'historique du projet

1.1.2.1. *De la mise en sécurité à la réflexion sur le sens*

¹¹ Dans son « Etude pour le choix d'une classification dans le cadre de la mise en accès libre d'une partie des collections à la Bibliothèque Universitaire Droit-Lettres » (p.4), réalisée en mai 1998, Lucie Albaret (qui était chargée de la mission se réfère à une enquête menée en 1990, d'après laquelle 93% des étudiants interrogés étaient favorables au libre accès, et 27 % d'entre eux affirmaient leur difficulté dans la recherche des livres à la BU.

Au coeur d'une telle organisation de la BU, Marie-Noëlle Icardo, directrice du SICD jusqu'en 2001, en saisit pleinement les enjeux quant à l'usage des documents par les étudiants : « La répartition des collections par niveau d'étude est d'un intérêt médiocre : veut-on empêcher les étudiants de premier cycle d'accéder à de vrais livres ? Veut-on retarder le moment où un étudiant en langues se jettera dans la lecture des textes? L'accès aux périodiques, rangés à l'écart des livres de la discipline recherchée, doit-il être réservé aux plus persévérants? »¹².

Par ailleurs, l'importance des collections, environ 500 000 livres dont 200 000¹³ en libre accès (dont certaines en « magasins ouverts »), accroît la nécessité d'une véritable mise en accès libre, c'est à dire pensée, organisée et cohérente, et celle de l'adoption d'une classification plus précise que celle des cotes alphanumériques. C'est pourquoi, alors qu'une première réflexion était déjà amorcée pour ouvrir davantage et mieux les collections en libre accès, la nécessité de la mise en sécurité du bâtiment se révèle être l'occasion de repenser plus largement le « sens » de la bibliothèque, de ses liens avec les Universités, avec les autres bibliothèques du SICD2. Des réponses se concrétisent par « l'opération «DOC 2000» [comprenant] quatre projets pilotés par des chefs de projet qui s'appuient sur des groupes d'utilisateurs: la mise en accès libre des collections ; la numérisation du catalogue ; la réorganisation fonctionnelle ; la restructuration du bâtiment de la bibliothèque universitaire. »¹⁴

1.1.2.2. Préparation et décisions

La recommandation de 1988¹⁵ quant au choix du système des cotation n'impose pas de classification particulière. Elle préconise toutefois l'abandon des classements alphanumériques, trop imprécis, tout comme celui de la CDU, dont à l'inverse l'excès de précision entraîne une dispersion des collections, et s'avère ne pas correspondre aux besoins des étudiants et des chercheurs. Cette recommandation conseille dès lors d'opter soit pour la Classification Décimale Dewey (CDD), soit pour celle de la Bibliothèque du Congrès, affirmant bien ainsi la conception selon laquelle « une

¹² ICARDO, Marie-Noëlle. L'organisation des collections au SICD 2 de Grenoble. *BBF*, 2001, t.46, n°1, p. 91-94.

¹³ *Id.*

¹⁴ *Id.*

¹⁵ FRANCE. Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique. « Recommandation concernant le traitement des documents acquis et leur mise à disposition des lecteurs, révision instruction 1962 ». DBMIST, 1988.

classification est destinée à un classement des livres en rayon, non à une analyse fine du contenu et entre autre de l'interdisciplinarité »¹⁶.

Ainsi débute en avril 1998 une mission sur le choix de la classification de libre accès, menée à travers une vaste consultation auprès d'établissements ayant eu à opérer de tels choix : (visites, contacts multiples), parmi lesquels, de manière plus privilégiée la Bnf et la bibliothèque de Paris 8, qui servent de références dans le domaine. Les comptes rendus de réunions¹⁷ et l'étude¹⁸ qui servira d'outil à la prise de décision, manifestent bien cette préoccupation de tenir compte des lecteurs ; aussi bien en recueillant leurs difficultés d'alors à se retrouver parmi la dispersion des collections entre les niveaux et entre les cotes, qu'en analysant leurs modes de recherche et d'utilisation des documents. Aux étudiants de 1^{er} cycle convient davantage une démarche par sujets, alors qu'après la licence, ils disposent de bibliographies et formulent des requêtes mieux définies. De ces constats découlent des premières pistes : l'idée qu'une classification thématique répondrait bien à la démarche par sujets, et l'importance de la signalétique ; mais aussi des interrogations corollaires : une organisation par disciplines, en faisant disparaître les niveaux, entraînerait l'obligation de prévoir des moyens pour différencier des ouvrages de base de documents plus spécialisés. En mai 1998 se décide le choix de la CDD, telle qu'elle est adaptée par la Bnf, pour les collections de libre accès ; ce qui va représenter la recotation de 180 000 ouvrages. Suit en juin 1998, la double décision d'abandonner les niveaux d'étude et d'organiser six pôles documentaires, décision qui va modifier totalement la visibilité de la bibliothèque et l'accès aux collections.

1.2. Rendre clair et cohérent l'accès aux collections

Aujourd'hui, environ 2000 m² des surfaces de la BU sont ouverts au public ; 2500 m² sont consacrés aux magasins et 2000 m² aux services internes. 40 % des collections sont en libre accès. Il s'agit d'une ouverture au public des surfaces et des collections certes par les dimensions, mais aussi par la qualité et la clarté des accès.

¹⁶ BETHERY, Annie. Liberté bien ordonnée : les classifications encyclopédiques revues et corrigées. *BBF*, 1988, t.33, n°6, p. 450-455.

¹⁷ ALBARET, Lucie. Compte-rendus de réunions tenues en avril, mai, juin 1998, au SICD2 de Grenoble. (document interne).

¹⁸ ALBARET, Lucie. « Etude pour le choix d'une classification dans le cadre de la mise en accès libre d'une partie des collections à la Bibliothèque Universitaire Droit-Lettres » réalisée en mai 1998. (document interne).

1.2.1. Classer en pôles thématiques

« Le pôle est à la fois le lieu intellectuel de la constitution des collections, avec une vue de l'ensemble de l'offre universitaire, et le lieu topographique de la mise à disposition, matérielle et virtuelle. »¹⁹

1.2.1.1. *Se rapprocher de la façon de chercher des lecteurs*

La présentation par pôles s'apparente à la « départementalisation » des collections : elle organise en effet les collections de libre accès selon les contenus et offre un regroupement systématique simple et large, à travers lequel les notions de disciplines ou de sujets ont la priorité sur celles de niveaux d'étude, de supports, voire d'usages (salles de lecture opposées aux salles de consultation, ou d'étude). Chaque pôle rassemble donc tous les supports de documents autour d'un axe ou département, et le terme d'« espace thématique » exprime efficacement cette double fonction « *intellectuelle* » et « *topographique* ». ²⁰ L'objectif d'une telle disposition se situe davantage du côté des pratiques des lecteurs, et des services à leur offrir, que de celui d'une description *a priori* et classificatrice de tous les savoirs, mais dans laquelle souvent seuls les bibliothécaires se retrouvent.

Au SICD2 de Grenoble, les pôles reprennent en partie la structure des enseignements universitaires, permettant une approche disciplinaire²¹. Le Droit se situe au rez-de-chaussée ; le pôle Economie et gestion sur deux étages, faisant face dans l'autre aile au pôle Langues et Littératures, dont les collections du CADIST (Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'information Scientifique et Technique) d'italien. Le pôle Sciences sociales, sur deux étages, regroupe la philosophie, la religion, la sociologie, la psychologie, les sciences de l'éducation et les techniques de l'information et de la communication. Enfin, sur les deux derniers étages de l'aile est, le pôle Sciences humaines comprend l'histoire, la géographie, les sciences politiques et l'histoire de l'art. Une salle de Références-Presses, au 1^{er} étage, rassemble des ouvrages de méthodologie, de bibliographie, des encyclopédies, des catalogues imprimés et la presse quotidienne. C'est dans cette salle que se situent le poste de renseignement

¹⁹ L'organisation des collections au SICD 2 de Grenoble, *op. cit.*, p. 91-94.

²⁰ *Id.*

²¹ Cf. le plan de l'organisation en pôles dans la BU Droit-Lettres du SICD2 de Grenoble (Extrait du Guide du lecteur) en annexe 1.

bibliographique, pour tous les pôles, le bureau du Prêt Entre Bibliothèques (PEB), mais aussi des postes d'accès à Internet.

1.2.1.2. *Rapprocher les publics étudiants et chercheurs*

Frédéric Saby²², directeur du SICD2 de Grenoble depuis 2001, souligne que la répartition par niveaux d'étude induit des comportements chez les étudiants, alors qu'elle n'est pas forcément si naturelle dans les recherches. Aussi bien un enseignant peut avoir besoin d'ouvrages de base, et un étudiant de 1^{er} ou 2^{ème} cycle ne pas pouvoir se satisfaire d'une documentation en quelque sorte déjà sélectionnée pour lui, mais selon des critères pas forcément pertinents pour sa recherche. Ainsi cette nouvelle répartition, qui joue sur la mixité de publics longtemps cloisonnés et encore séparés en bien des BU, est une forme de pari d'abord sur le « changement des pratiques » des lecteurs : le bibliothécaire ne faisant plus le tri à leur place, c'est à eux d'apprendre à le faire, mais aussi plus largement sur la contamination des usages et sur la curiosité. Il semble que, sous une forme inattendue et non proprement documentaire, ce soit déjà le cas : Karin Busch²³ constate que la BU a gagné en respect du silence, alors même que l'on pouvait craindre le contraire, les chercheurs les premiers. Sans doute les flux des étudiants sont mieux régulés par la clarté de la présentation, sans que cela les empêche de naviguer où bon leur semble ; mais aussi le service de neuf salles de travail collectif, et enfin, pourquoi pas, le mélange des étudiants et des chercheurs, peuvent expliquer cela.

Quant aux attentes et aux besoins des chercheurs, Frédéric Saby affirme qu'ils ne sont pas malmenés par la nouvelle organisation : « la réponse aux chercheurs relève d'une autre forme : non pas en terme de séparation des collections, mais au travers de nouveaux services »²⁴.

1.2.1.3. *Rapprocher les périodiques des monographies*

« Ce qui importe, ce n'est pas le support, mais le sujet sur lequel on travaille ».²⁵ A travers le choix de l'éclatement des périodiques dans les différents pôles, s'exprime toujours la logique de contenu, et derrière elle la volonté de rapprocher

²² Entretien avec Frédéric Saby, directeur du Sied2 de Grenoble depuis le 1^{er} janvier 2001, conduit le 8 avril 2005.

²³ Entretien avec Karin Busch, responsable du Service de la qualité de l'accueil du public, conduit le 12 mai 2005.

²⁴ Cf note 23, et la partie sur les services, 1.2.2.3.

²⁵ Cf note 23.

et de faciliter les usages. D'autant que les périodiques sont à l'entrée de chacune des salles des différents pôles, comme en vitrine, en objets d'appel, la couverture présentée de face. Les périodiques ont été recotés, mais toujours dans une classification alphanumérique. En effet ils pouvaient difficilement recevoir une cote en classification Dewey, car les revues représentent justement une documentation interdisciplinaire ; un classement alphabétique était envisagé, mais celui-ci compliquait le rangement en cas de changement de titre. L'antériorité des périodiques en libre accès est de 40 ans pour le Droit et l'Economie, et de 10 ans pour les Langues et Littérature et les Sciences humaines. La pratique de la recherche pour chaque discipline aurait nécessité le contraire, ou en tout cas une plus large couverture en libre accès pour les Sciences humaines par exemple ; mais, contrairement à l'aile est qui présente pour cette raison les deux banques de consultation, l'aile ouest (Droit, Economie, Sciences Sociales) ne possède pas de monte-charge ; ainsi n'y présenter que 10 ans d'antériorité risquait de multiplier les descentes en magasins.

1.2.2. Organiser l'accès aux documents

1.2.2.1. *Les différents degrés d'accès aux documents*

Ces différents degrés dépendent du croisement à la fois du mode d'accès (direct ou indirect) qui peut être choisi par le lecteur ou imposé par la bibliothèque ; de la modalité de consultation ici encore choisie ou imposée (prêt à domicile, consultation sur place) ; et de la localisation du document (en libre accès ou en magasin).

L'accès aux collections peut se faire de manière directe (dans les rayonnages du libre accès) ou indirecte par le biais des catalogues. Outre le catalogue en ligne, « Odysée », il demeure un catalogue sur fiches papier pour signaler les ouvrages de la Réserve, soit antérieurs à 1850, et les ouvrages publiés avant 1970 non encore signalés dans le catalogue en ligne. Le fonds ancien antérieur à 1850, situé dans la Réserve, et les ouvrages entre 1850 et 1900 sont exclus du prêt.²⁶ Selon la décision de l'acquéreur dans le domaine, et en fonction de l'ancienneté de l'édition et de l'état de conservation, un ouvrage peut toutefois être consulté sur place, avec des précautions : non loin de la vigilance du personnel, sur une table vide et propre, déposé sur un lutrin, et sans

²⁶ Le catalogage du fonds ancien n'est pas terminé ; mais les ouvrages catalogués l'ayant été dans le Sudoc, la BU a vu augmenter les demandes de PEB, ce qui manifeste une autre forme de proximité, pour des usagers extérieurs.

matériel. Par ailleurs, exceptionnellement et accompagné, un enseignant peut être autorisé à descendre en magasins, afin de voir une série de cotes.²⁷ Pour avoir accès aux documents en magasins, même en seule consultation, il faut être inscrit à la bibliothèque. Il est possible de faire une demande de sortie des magasins *via* le catalogue en ligne, ce qui constitue un double gain de temps : pour le personnel, car la demande est directement réceptionnée dans les magasins, et pour l'utilisateur, puisqu'il ne se rend qu'une fois à la banque de consultation, pour chercher l'ouvrage. Le temps annoncé dans le guide du lecteur est de 30 minutes, et Alain Guillard²⁸ confirme que ce temps maximum est rarement atteint. Il précise par ailleurs l'existence d'un autre mode d'accès indirect pour des documents très demandés par les étudiants. Ils doivent être demandés en banque d'accueil, afin d'éviter le pillage (par exemple quelques périodiques de l'année courante) ou la détérioration (par exemple des publications en Droit à feuillets mobiles qui pourraient être désordonnées à l'occasion de photocopies). Il en est de même pour les CD-Rom qui ne sont pas sur le Réseau, et qui sont alors consultables sur des monopostes à côté des banques d'accueil. Les usuels et ouvrages de la salle de Références sont exclus du prêt, de même que les périodiques de l'année courante. Les périodiques des années antérieures ainsi que tout document du libre accès non signalé exclu, sont empruntables à domicile.

Nous pouvons ainsi décliner les différents degrés de proximité du document selon l'accès qui est proposé, du plus ouvert au plus restreint²⁹ : les documents en libre accès / les usuels et autres ouvrages de la salle de références exclus du prêt / les documents en magasins avec prêt possible / les documents en magasins mais en consultation sur place uniquement / les documents en magasins mais en consultation surveillée / possibilité exceptionnelle d'entrer dans les magasins / les documents non consultables.

1.2.2.2. *Deux classifications*

Désormais seules deux classifications se partagent le libre accès, et de manière très claire pour le lecteur : alphanumérique pour les périodiques, et Dewey pour les autres. Toutefois la CDD ne pouvait être conservée pour les ouvrages en magasins puisque cela nécessiterait de continuel récolements et déplacements de volumes. C'est

²⁷ Cf note 23.

²⁸ Entretien avec Alain Guillard, responsable du Service de la communication des documents, conduit le 12 mai 2005.

donc aussi un classement alphanumérique qui demeure dans les magasins, permettant de ranger les volumes au fur et à mesure de leur arrivée. Ainsi pour faciliter son éventuel désherbage en magasin, tout ouvrage du libre accès reçoit dès son traitement les deux cotes, visibles au catalogue : une cote principale, une cote secondaire. Le plan de cotation ayant été élaboré lors du chantier de recotation des collections (et encore maintenant lors d'une acquisition), l'acquéreur choisit la destination de l'ouvrage (libre accès, reliure, ou magasin) et de ce fait sa cote principale. Ses critères de choix peuvent relever de l'état de conservation du livre (ouvrage ancien à protéger en magasin ; ouvrage en mauvais état : à protéger, à racheter ?) et de la plus ou moins forte demande des lecteurs. Cette demande, mesurée en nombre de prêts ou demandes de sortie des magasins, n'a pu être un indicateur formel lors du réaménagement des collections : les outils statistiques d'alors ne le permettaient pas ; de plus ça n'était pas un indice satisfaisant car le lecteur de l'époque pouvait fort bien ne pas trouver l'ouvrage qu'il aurait souhaité, ou en sortir un qu'il trouvait en remplacement. Toutefois la bonne connaissance des fonds, et des ouvrages et collections les plus demandés en magasins, mais aussi « une collaboration étroite [...] entre enseignants-chercheurs et bibliothécaires pour le désherbage et l'indexation systématique »³⁰ ont été des moyens efficaces.

1.2.2.3. *Transparence, signalétique et services de proximité*

La transparence et la clarté des choix d'organisation intellectuelle et spatiale se reflètent dans les choix architecturaux : des cloisons vitrées, des couleurs claires rendent l'intérieur du bâtiment lumineux. De même la signalétique a été réfléchi en fonction des lecteurs et des usages : « Un équipement sans signalisation, c'est un labyrinthe offert aux usagers. »³¹. Au SICD2 de Grenoble, le choix a été d'observer la circulation des usagers les premiers mois de l'ouverture avant que le signaléticien ne finalise la signalétique à l'intérieur du bâtiment. Par contre la signalisation des collections (sur les rayons et tablettes latérales) était réalisée pour l'ouverture. Elle reprend les couleurs de chaque pôle, de même que chaque ouvrage de libre accès revêt un liseré coloré qui en

²⁹ Les documents électroniques consultables à distance, puis les documents électroniques accessibles depuis les postes de la BU, pourraient être considérés comme le degré maximal de proximité.

³⁰ L'organisation des collections au SICD 2 de Grenoble, *op. cit.*, p. 91-94.

facilite la localisation et le rangement. Ce liseré sera caché si l'ouvrage descend en magasin et change de cote. L'ajout de pastilles permet d'identifier usuels et manuels. Outre la signalisation qui « restitue au lecteur l'organisation des collections »³² de nouveaux services participent d'une proximité accrue. Les *loges* pour les enseignants-chercheurs ont été conçues pour leur conserver une certaine tranquillité ; elles ferment à clef, contiennent une imprimante, un poste ordinateur mais sans clef usb, et à l'heure des portables, ces salles ne sont finalement guère utilisées. Il n'est pas prévu d'y conserver des documents, par contre, toujours pour les chercheurs, la bibliothèque propose la mise à disposition de caissons fermant à clef, afin de conserver d'un jour à l'autre des documents empruntés et d'éviter d'en faire la demande plusieurs jours de suite pour un travail suivi. Ils ne sont pas utilisés non plus. Enfin, nous l'avons vu, le fait de pouvoir formuler la demande de sortie d'un ouvrage en magasin directement depuis le catalogue, constitue aussi un service de proximité et de rapidité.

En conclusion nous assistons avec l'exemple du SICD2 de Grenoble, à la mise en place d'un projet d'établissement fort : il s'agit presque d'orienter la demande des lecteurs : par la volonté que les périodiques soient davantage consultés que lorsqu'ils étaient dans une salle à part ; par la volonté que les ouvrages, semblant autrefois réservés aux chercheurs parce qu'ils étaient dans un étage dit « spécialisé », soient consultés aussi par les étudiants, qui ont dès lors à faire la sélection eux-mêmes, selon leurs besoins. L'organisation en pôles documentaires et en libre accès élargi et réfléchi, reflète donc un projet plus vaste sur l'appropriation de la recherche d'information, et pas simplement une tendance à tout mettre à la disposition du lecteur. En effet, plus l'accès à l'information semble large et libre, plus il est soumis à la capacité à sélectionner les documents pertinents et nécessite donc une nouvelle médiation, en amont, à travers la formation à la recherche documentaire. Cette forme de proximité fait le pari ambitieux de l'accession à l'autonomie par le lecteur.

³¹ HARDY, Marie-Françoise. L'organisation de l'espace : la signalisation. In LARBRE, François. *Organiser le libre accès*. Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1995. p. 85.

³² *Ibid.*, p. 86.

2. LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE : UNE ORGANISATION EN NIVEAUX DE PROXIMITE

A partir de 1996, l'architecture du nouveau bâtiment de Tolbiac a traduit plus nettement les niveaux de classement des collections à la BnF par rapport à l'ancien bâtiment de la rue Richelieu. La création de deux niveaux de libre accès a notamment induit une nouvelle forme d'organisation des collections qui a fait l'objet de plusieurs chantiers scientifiques. Les réflexions des groupes de travail ont surtout porté sur les questions de cotation et d'adaptation de la classification Dewey³³. Cependant, une problématique essentielle apparaît en filigrane dans les plans de constitution des collections de la nouvelle bibliothèque³⁴ : celle du classement des documents selon leur proximité au lecteur. En effet ce sont notamment des critères liés à la proximité qui ont orienté la répartition des documents transférés ou nouvellement acquis entre les différents niveaux de la bibliothèque.

Cette problématique de la proximité peut se décliner en différents aspects, le plus évident étant peut-être la facilité de consultation qui est à la fois une forme de proximité spatiale, l'accès libre aux rayonnages, et une forme de proximité temporelle, le délai de communication. A cette première modalité de la proximité se trouve corrélée une seconde, la fréquence de consultation des documents, tant il est vrai qu'elles sont étroitement déterminées l'une par l'autre : l'accessibilité des documents conditionne leur usage par les lecteurs mais en amont, c'est aussi la mesure de cet usage qui oriente l'opération bibliothéconomique de classement entre différents niveaux d'accessibilité. Les conditions de communication et la fréquence de consultation sont elles-mêmes le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs complexes dont certains ont directement trait à la problématique de la proximité : le niveau de lecture requis que l'on pourrait qualifier d'accessibilité intellectuelle ou encore l'actualité du document qui constitue une forme de proximité chronologique. Le déménagement des imprimés et de

³³ Sur ce sujet on pourra se reporter notamment aux deux articles suivants :
LE SAUX, Annie. Les chantiers scientifiques de la Bibliothèque nationale de France. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 40, n° 4, 1995, p. 72-75.

BÉGUET, Bruno, HADJOPOLU, Catherine. Les collections en libre-accès de la Bibliothèque nationale de France. Organisation par départements et usages de la Dewey. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n° 4, p. 40-46.

³⁴ Cf. *Les propositions pour une charte documentaire* de 1993.

l'audiovisuel à Tolbiac a enfin fondé une nouvelle forme de proximité : l'accès du plus grand nombre à travers l'ouverture du Haut-de-jardin au grand public.

Nous nous intéresserons donc dans cette étude aux modalités de classement des documents selon ces différentes déclinaisons de la proximité : la facilité d'accès ou de communication, la fréquence de consultation, l'accessibilité intellectuelle, l'actualité et enfin l'étendue du champ des publics. Nous limiterons notre réflexion au seul site François-Mitterrand, c'est-à-dire aux départements des imprimés et de l'audiovisuel, ce site présentant, avec celui de Bussy-Saint-Georges, la totalité des niveaux de proximité identifiables à la BnF.

2.1. Panorama des niveaux de proximité à la BnF

2.1.1. Bref historique

Outre l'organisation en quatre départements thématiques, « la constitution d'une vaste collection en libre accès était un enjeu fort de la nouvelle bibliothèque »³⁵. En même temps qu'il écartait l'hypothèse de magasins ouverts aux chercheurs, « pratique [...] incompatible avec la mission de conservation impartie aux bibliothèques nationales »³⁶, le rapport Cahart-Melot *Propositions pour une grande bibliothèque* soulignait la nécessité de créer « au sein de la Grande Bibliothèque, un département grand public »³⁷ en libre accès. Le déménagement à Tolbiac réalise donc deux formes de proximité au lecteur : le libre accès et l'ouverture au grand public. Il consacre la création de deux niveaux d'accessibilité supplémentaires par rapport à la bibliothèque de la rue Richelieu : le Rez-de-jardin (bibliothèque de recherche) accessible aux chercheurs sur accréditation et le Haut-de-jardin (bibliothèque d'étude) ouvert au grand public « sans condition particulière autre que l'âge »³⁸. Depuis 1996 (date d'ouverture du Haut-de-jardin et de construction du site de Bussy-Saint-Georges), la BnF est donc organisée en cinq principaux niveaux de proximité, à savoir par ordre croissant

³⁵ Bibliothèque nationale de France, Direction des collections, adjoint aux questions scientifiques et techniques. *Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France*. 2004, p. 9. On se reportera dans cette étude à la version professionnelle de la charte (document interne à la BnF). Une version publique est également disponible sur le site de la bibliothèque : Bibliothèque nationale de France, Direction des collections, Adjoint aux questions scientifiques et techniques. *Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France*. Paris : Bibliothèque nationale de France, cop. 2005. [consulté le 6 juin 2005]. Disponible sur Internet. <http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_

³⁶ CAHART, Patrice, MELOT, Michel. *Propositions pour une grande bibliothèque* : Rapport au premier ministre. Paris : La Documentation française, 1989, p. 23.

³⁷ *Id.*

³⁸ MELET-SANSON, Jacqueline, RENOULT, Daniel. *La bibliothèque nationale de France : collections, services, publics*. Paris : Cercle de la librairie, 2001, p. 30.

d'accessibilité : le Centre technique du livre de Bussy-Saint-Georges, la Réserve des livres rares et précieux, les magasins, le Rez-de-jardin et le Haut-de-jardin.

2.1.2. Les niveaux de moindre proximité

2.1.2.1. *Le centre de Bussy-Saint-Georges*

Depuis 1996, une collection de sécurité est constituée au Centre technique du Livre de Bussy-Saint-Georges avec le deuxième exemplaire du dépôt légal des livres, périodiques, partitions musicales et documents audiovisuels. Les ouvrages stockés sur ce site sont simplement identifiés et étiquetés puis classés chronologiquement par ordre d'arrivée dans des rayonnages de grande hauteur. Le centre de Bussy-Saint-Georges correspond donc au niveau de proximité minimale de la BnF. L'axiome de base qui a présidé à la constitution de cette collection de sécurité est qu'elle ne serait jamais communiquée. De fait la logistique de stockage rend l'accès aux documents très difficile.

Du fait du projet de loi relatif au dépôt légal prévoyant une réduction du nombre d'exemplaires déposés, la collection de sécurité est en voie d'abandon. Après avoir été vidé de cette collection, il serait envisageable que le centre de Bussy-Saint-Georges devienne un lieu de stockage des documents peu voire pas consultés, c'est-à-dire des doubles, des documents déjà reproduits dont on ne communique plus les originaux, des documents à *ratio* de consultation très bas. Le centre de Bussy-Saint-Georges reproduirait ainsi le modèle du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur³⁹ qui sert aux bibliothèques universitaires d'Ile-de-France à délocaliser une partie de leurs collections peu consultées qui peuvent néanmoins être communiquées sur demande des lecteurs. Dans cette perspective le site de Bussy-Saint-Georges constituerait encore un

³⁹ Les deux centres se situent d'ailleurs à la même adresse (14 avenue Gutenberg, 77 607 Bussy-Saint-Georges) bien qu'il s'agisse de deux établissements distincts.

« Le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur est au service des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche en Île-de-France. Dans le domaine de la conservation, il s'affirme aujourd'hui comme le partenaire privilégié des établissements qui doivent faire face à la saturation de leurs magasins. Outre les collections cédées ou déposées à long terme par les bibliothèques, le CTLes met à leur disposition un service de stockage à court terme en cas de travaux ou de mise en péril de leurs fonds. Implanté à Bussy-Saint-Georges, près de Marne-la-Vallée, et doté de magasins garantissant d'excellentes conditions de surveillance et de conservation des documents, le CTLes propose des solutions économiques, fiables et professionnelles pour le transfert, le stockage, la communication et le signalement des collections à rotation lente qui lui sont confiées ».

Extrait du site Internet du CTLes : RENOULT, Daniel. *CTLes : Centre technique du livre de l'enseignement supérieur* [en ligne]. [consulté le 7 juin 2005]. Accueil : bienvenue au CTLes. Disponible sur Internet.

<<http://www.ctles.fr/base.php?page=accueil>>

niveau de proximité minimale, tant par la difficulté d'accès et de communication des documents que par le faible taux d'usage de ses collections.

2.1.2.2. *La Réserve des livres rares et précieux*

Après avoir longtemps été un service du département des imprimés, la Réserve est devenue un département autonome en 1995 dans la perspective de son installation à Tolbiac. De fait, elle n'a pas de vocation thématique (à l'inverse des autres départements d'imprimés) et « conserve, toutes disciplines confondues, un fonds d'environ 200 000 volumes regroupés en fonction de leur rareté et de leur caractère précieux : impressions sur vélin, livrets xylographiques, incunables, éditions du 16^{ème} siècle en langues vernaculaires, livres signalés pour leur typographie ou leur illustration, reliures, épreuves corrigées, premières éditions des grands textes... »⁴⁰.

En tant qu'entité particulière, elle constitue un deuxième niveau de proximité au sein de la BnF. En effet si les conditions de communication de toutes les collections patrimoniales sont restreintes pour l'essentiel aux chercheurs, la consultation des ouvrages de la Réserve est soumise à des dispositions particulières : le lecteur doit fournir une demande motivée et soumise à l'autorisation du président de salle. Pour les livres les plus précieux, constituant le fonds de la Grande Réserve, une demande écrite et très précisément argumentée doit être adressée au Directeur de la Réserve. Au sein du second niveau d'accessibilité identifié, la Grande Réserve constitue donc un sous-niveau supplémentaire caractérisé par des conditions de communication encore plus restrictives.

2.1.2.3. *Les magasins*

Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, la problématique de la proximité à ce troisième niveau se traduit d'abord en termes de réserves de communication. Seuls les chercheurs sont accrédités à consulter les documents conservés en magasin, mais ils n'y ont pas directement accès, la communication s'effectue par l'intermédiaire du personnel de la bibliothèque. Comme pour la Réserve des livres rares et précieux un sous niveau se détache à l'intérieur de ce troisième niveau de proximité, celui dit des « collections magasins communication exceptionnelle ». Il s'agit de collections davantage protégées qui obéissent de ce fait à des procédures particulières de communication : leur

consultation nécessite une autorisation des services de conservation. Le catalogue BN-OPALE Plus ne distingue pas les ouvrages patrimoniaux des ouvrages courants ; cette autorisation préalable est donc un moyen de préserver les exemplaires conservés en magasins. Trois critères principaux justifient ces procédures de communication exceptionnelle : l'état de conservation des documents, les clauses de la donation pour des fonds déjà constitués ou le caractère politique ou pornographique des documents. Ces derniers documents au statut obscur font souvent l'objet de déprédations et sont donc conservés dans des magasins grillagés et renforcés. Leurs modalités particulières de communication sont gérées par un système informatique.

Mais surtout le classement en magasins illustre parfaitement l'opération qui nous occupe et qui consiste à classer les documents selon leur proximité au lecteur en fonction de la fréquence des demandes. On peut en effet distinguer deux catégories de magasins à la BnF: les magasins des socles attenants aux salles de lecture et les magasins situés dans les tours donc beaucoup plus éloignés des lecteurs. Avant le transfert des collections imprimées et audiovisuelles à Tolbiac, des statistiques de communication des collections magasins ont été réalisées. Les documents ont ensuite été répartis entre magasins des tours et magasins des socles selon un principe d'« audimat » : plus les cotes étaient consultées, plus elles étaient rangées à proximité des salles de lecture. Les séries les plus communiquées (ainsi que les grands formats, les documents audiovisuels et la Réserve) ont ainsi été classées dans les magasins du socle tandis que les séries les moins communiquées ont été classées dans les magasins des tours, à plus ou moins grande hauteur, là encore en fonction de leur fréquence de consultation.

Enfin, au-delà des ces questions de réserves et de fréquence de communication, la problématique de la proximité appliquée au niveau des magasins se traduit aussi en termes d'accessibilité de contenu. Le classement des documents en magasins obéit en effet à des critères d'érudition et de rareté linguistique : les documents conservés en magasins couvrent ainsi des problématiques plus pointues, des langues plus rares et des zones géographiques moins connues que les documents proposés en libre accès. Les magasins rassemblent en particulier les titres les plus pointus de la critique étrangère. Le niveau de spécialisation et la lisibilité linguistique sont donc des critères déterminants

⁴⁰ *La bibliothèque nationale de France : collections, services, publics, op. cit.*, p. 51.

pour la discrimination entre magasins et libre accès mais aussi, on le verra pour le classement des documents entre Haut-de-jardin et Rez-de-jardin.

2.1.3. Le libre accès

2.1.3.1. *Caractéristiques générales*

La construction d'une nouvelle bibliothèque à Tolbiac a permis de fonder une nouvelle proximité au lecteur, proximité à la fois d'espace et d'usage. Le principal critère de sélection des documents classés en libre accès est en effet leur fréquence d'utilisation. La proximité induite par le libre accès se décline aussi sous sa forme intellectuelle. Ainsi les collections en libre accès se caractérisent par une présence forte des textes, la part de la critique étant assez réduite. De même, des règles ont été dégagées en matière de couverture linguistique : dans un souci essentiel de lisibilité, les traductions françaises doivent figurer aux deux niveaux de libre accès de la bibliothèque. C'est encore un critère d'accessibilité intellectuelle qui oriente le classement des documents entre Haut-de-jardin et Rez-de-jardin : aux deux niveaux de la bibliothèque « la typologie des documents est assez semblable : différent le degré d'érudition et les critères linguistiques »⁴¹. Les documents sont donc classés selon un degré de spécialisation croissant depuis le Haut-de-jardin jusqu'aux magasins.

2.1.3.2. *Le Rez-de-jardin*

Contrairement au Haut-de-jardin qui bénéficie d'une relative autonomie, les collections du Rez-de-jardin ont été conçues en complémentarité avec l'offre des magasins : la bibliothèque de recherche propose ainsi des outils auxiliaires et des ouvrages permettant d'exploiter les collections patrimoniales. Cette complémentarité s'établit en termes de niveau et d'usage. Ainsi, les ouvrages les plus directement utiles sont classés en libre accès, les ouvrages spécialisés et érudits en magasins. « La localisation des acquisitions s'établit selon les critères suivants : outils généraux, corpus de textes classiques et sélection de la critique essentielle dans les salles de lecture ; outils plus spécialisés, corpus des textes d'auteurs « mineurs », majeure partie de la critique en magasins »⁴². L'articulation entre le Rez-de-jardin et les magasins s'établit donc selon des critères d'accessibilité de contenu tout comme la répartition des

⁴¹ *Ibid.*, p. 88.

documents entre Rez-de-jardin et Haut-de-jardin. Ainsi, les collections de la bibliothèque de recherche sont d'un niveau 3^{ème} cycle universitaire et au-delà ; la part des langues étrangères y est plus importante et la couverture linguistique et géographique plus large qu'en Haut-de-jardin. A cette forme de proximité déjà évoquée et qui se traduit en termes de niveau de lecture requis, vient s'ajouter un autre critère discriminant : celui de la date de publication des documents, autrement dit la proximité chronologique. Les collections de recherche proposent ainsi une vision diachronique, une sédimentation historique qui n'existent pas nécessairement en Haut-de-jardin. Ceci est particulièrement vrai pour les départements Littérature et arts d'une part et Philosophie, histoire, sciences de l'Homme d'autre part, qui proposent des collections plus axées sur les siècles anciens. A titre d'exemple, les collections du Rez-de-jardin en art se caractérisent par une couverture classique accentuée et un accent contemporain moins développé qu'en Haut-de-jardin.

2.1.3.3. *Le Haut-de-jardin*

Comme nous l'avons déjà souligné, la bibliothèque d'étude est « conçue comme une bibliothèque autonome, puisque ses utilisateurs n'ont pas accès aux collections en magasins »⁴³. Cependant, une particularité est à noter concernant le département Sciences et Techniques pour lequel les collections du Haut-de-jardin constituent une introduction aux collections du Rez-de-jardin. La bibliothèque d'étude propose ainsi un « fonds d'étude et de synthèse pour une introduction générale aux questions scientifiques à un public possédant une culture scientifique de base »⁴⁴. Cette logique particulière de complémentarité entre les deux niveaux est surtout illustrée par le fonds de périodiques qui « constitue une initiation au niveau recherche par le biais d'une sélection très ciblée de titres dans chaque discipline et de revues scientifiques pluridisciplinaires prestigieuses »⁴⁵.

Si cette étroite complémentarité entre les deux niveaux de la bibliothèque ne se vérifie pas dans tous les départements, le classement des documents s'ordonne néanmoins selon une logique de spécialisation décroissante du Rez-de-jardin vers le Haut-de-jardin. On pourrait ainsi reprendre presque termes à termes les caractéristiques des collections

⁴² *Ibid.*, p. 87.

⁴³ *Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France, op. cit.* p. 2.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 64.

de recherche évoquées précédemment en les inversant : les ouvrages de la bibliothèque d'étude sont d'un niveau second cycle universitaire, donc plus généraliste, mais développent aussi des particularités concernant aussi bien des amateurs que des professionnels ; la part de la langue française y est majoritaire, ceci pour répondre aux exigences de lisibilité déjà évoquées. La proximité maximale représentée par le niveau Haut-de-jardin se traduit aussi par l'actualité des collections proposées au grand public. Pour reprendre l'exemple du département Littérature et arts, les collections mettent davantage l'accent sur le contemporain. En littérature française par exemple, le panel d'auteurs représentés en Haut-de-jardin est plus étendu qu'en Rez-de-jardin où sont surtout proposés des ouvrages d'auteurs consacrés, d'auteurs « objets d'études ». De même, dans le département Droit, économie, politique, « les collections du Haut-de-jardin privilégient une approche pratique et tournée vers l'actualité »⁴⁶.

Enfin, ce qui distingue essentiellement la bibliothèque d'étude de la bibliothèque de recherche, c'est le projet d'une proximité au plus grand nombre. A cette fin, des espaces destinés au grand public ont été spécifiquement développés en Haut-de-jardin : par exemple la salle de la presse, le fonds de gastronomie en salle C ou encore le pôle d'information sur le monde de l'entreprise (PRISME). Dans le département Sciences et techniques en particulier, « des fonds ont été plus particulièrement développés en direction d'un public d'amateurs : astronomie, histoire des transports par exemple »⁴⁷.

Outre le « développement des acquisitions de publications à destination d'un public plus large »⁴⁸, une autre mesure importante en ce sens consiste à développer des « thèmes annuels d'actualité, conduisant à des mises en valeur de collections existantes et des acquisitions accélérées de documentation complémentaire »⁴⁹. L'accent porté sur la proximité chronologique de certaines collections induit alors un nouveau niveau de proximité touchant à la disposition topographique des documents placés en libre accès et consistant en des « présentations permanentes à l'entrée de la salle des nouvelles acquisitions et présentations thématiques liées à l'actualité »⁵⁰. Nous touchons là à l'aboutissement ultime du classement de proximité : en libre accès, les documents

⁴⁵ *Ibid.*, p. 67.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 53.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 65.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 20.

⁴⁹ *Id.*

⁵⁰ *Ibid.*, p. 74.

d'actualité (donc les plus proches du lecteur chronologiquement) sont distingués du reste de la collection et classés topographiquement à l'entrée des salles de lecture donc au plus près du lecteur⁵¹.

Le Haut-de-jardin vient donc achever ce panorama des niveaux de proximité à la BnF en en présentant le degré le plus élevé : proximité maximale qui est donc à la fois proximité spatiale (libre accès), proximité de contenu (collections généralistes s'adressant au grand public), proximité linguistique et géographique (collections francophones) et enfin proximité chronologique (collections d'actualité). La multiplication des niveaux de proximité à la BnF implique que les opérations de répartition et de classement des documents selon ces différents niveaux soient prévues et programmées par la politique documentaire générale. Le classement de proximité impose en effet une gestion spécifique des opérations d'acquisitions, de cotation et de désherbage devant assurer la cohérence et l'évolutivité des collections.

2.2. Problématiques du classement de proximité

2.2.1. Les doublons

La superposition de plusieurs niveaux de classement pose d'abord le problème du redoublement des documents : certains titres doivent-ils figurer à plusieurs niveaux ou faut-il envisager une complémentarité stricte des collections et donc un taux de recouvrement quasi nul entre les différents niveaux ? Dans le cas de la BnF, cette dernière hypothèse est rapidement apparue inapplicable, en raison notamment des contraintes architecturales du bâtiment, et des règles de redoublement, néanmoins restrictives, ont été inscrites dans la charte documentaire. Là encore la problématique de la proximité est au cœur de cette réflexion puisque c'est principalement la fréquence de consultation des documents qui oriente les consignes de redoublement ou de non

⁵¹ Cette pratique rappelle celle du « classement par centres d'intérêts » expérimenté en lecture publique et qui avait suscité de nombreux débats. Ce type de classement consiste à dégager (à partir de l'actualité notamment) un certain nombre de thèmes, de sujets jugés importants pour le public et définis comme centres d'intérêts. Tous les supports physiques et tous les points de vue intellectuels relatifs à un thème sont alors regroupés. « L'idée fondatrice était de bâtir un mode de classement susceptible de correspondre aux aspirations du public, en rompant avec la classification Dewey et ses fondements qui relèvent d'une représentation du savoir ». Citation extraite de FROGER, Rémi. Classement systématique ou par centre d'intérêts. In LARBRE, François (dir.). *Organiser le libre-accès*. Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1995. p. 33-44.

Pour approfondir cette question, on se reportera aussi avec profit à la postface d'Eliséo Véron dans *Espaces du livre* : VERON, Eliséo. *Espaces du livre* : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque. Paris : Bpi, Centre Georges Pompidou, 1990. A propos d'un espace organisé en « centres d'intérêt », p. 84-88.

redoublement des documents. « Un certain nombre de titres sont (...) doublés volontairement aux deux niveaux de la bibliothèque (corpus d'auteurs classiques), voire dans des cas limités entre deux salles éloignées d'un même niveau. Les critères sont alors la fréquence d'usage et l'accès commode pour le lecteur dans un bâtiment où les distances sont un handicap quotidien »⁵². Ainsi, la plupart des usuels type dictionnaires et encyclopédies générales ainsi que les ouvrages de base, documents caractérisés par leur fort taux de consultation, sont présents aux deux niveaux de la bibliothèque. De même, si l'on se tient à ces critères de fréquence d'usage mais aussi d'accessibilité de contenu, « d'un niveau à l'autre, il est évident que le redoublement est inévitable pour une grande partie des textes »⁵³. C'est pourquoi, « le parti pris est de redoubler plutôt des œuvres que des critiques »⁵⁴. C'est ce même critère de fréquence de la demande qui justifie les doublons entre Rez-de-jardin et magasins ; ainsi les ouvrages français régulièrement consultés sont-ils redoublés entre libre accès et magasins dans un souci essentiellement pratique : préserver les exemplaires conservés en magasins.

A l'inverse, c'est aussi la prise en compte de la fréquence prévisible d'usage qui permet d'éviter le redoublement de certaines catégories de documents : « on peut envisager une certaine complémentarité entre les deux niveaux (et même les magasins à terme) pour une part de la production étrangère (littérature contemporaine, certaines séries officielles) dont l'achat représente un investissement qui n'a pas à être dupliqué et qu'on pourrait localiser au niveau qui en a la consultation la plus régulière »⁵⁵. Ainsi, « la documentation étrangère destinée par son caractère pointu à une localisation en magasin, ne pourra figurer qu'en exemplaire unique dans l'ensemble du site »⁵⁶. Ici encore, associé à la fréquence de la demande, c'est le niveau de spécialisation des documents qui s'impose comme un critère déterminant dans la gestion du classement de proximité et des problématiques afférentes.

2.2.2. La cotation

Parmi ces problématiques, celle de la classification occupe une place centrale. En effet, les systèmes de cotation adoptés à la BnF diffèrent selon les niveaux de

⁵² *La bibliothèque nationale de France : collections, services, publics, op. cit.*, p. 90.

⁵³ *La politique d'acquisitions de la Bibliothèque de France, op. cit.*, p. 50.

⁵⁴ *Id.*

⁵⁵ *Propositions pour une charte documentaire, op. cit.*, p. 11.

⁵⁶ *La bibliothèque nationale de France : collections, services, publics, op. cit.*, p. 90.

proximité envisagés. De plus, si les définitions du classement et de la classification ne se confondent pas⁵⁷, elles ont néanmoins évidemment partie liée. Ainsi, « la Dewey est utilisée à la BnF dans une double perspective de classement des fonds en libre accès (cotation) et d'analyse documentaire (indexation des ouvrages acquis pour le libre accès et les magasins, indexation programmée des ouvrages du dépôt légal) »⁵⁸. L'organisation de la bibliothèque en deux niveaux de libre accès a impliqué un plan de classement très spécifique dans lequel « la Dewey intervient comme second principe de classement, à l'intérieur d'un département et sous l'égide d'une « discipline ». Cela signifie concrètement qu'avant même de relever d'une cote Dewey, un exemplaire se trouve localisé à un des deux niveaux de la bibliothèque, puis dans un département, et à l'intérieur de ce département, dans une collection que par commodité nous appellerons « discipline » »⁵⁹. Le classement des ouvrages, directement influencé par la structuration de la bibliothèque en deux niveaux de libre accès, comprend donc une codification à deux degrés : « un code alphanumérique comprenant le niveau de la bibliothèque, le département et la discipline concernée ; une cote Dewey qui est traitée comme un sous classement par rapport au premier »⁶⁰. Le classement de proximité rend en fait nécessaire une localisation préalable de l'ouvrage à l'un ou l'autre niveau de libre accès. De même, l'organisation des magasins en plusieurs niveaux plus ou moins éloignés des salles de lecture (notamment entre magasins des tours et magasins du socle) implique que les ouvrages soient dotés d'un numéro d'adressage permettant de les localiser précisément dans les espaces de stockage. Ainsi, pour les monographies, la cote « ne sert [...] plus au rangement du livre en magasin. A sa place, c'est l'adresse du livre qui y figure composée du magasin (son niveau, son numéro) et d'un numéro d'ordre à l'intérieur du même format »⁶¹. Là encore, le classement de proximité induit un système de cotation nécessitant la localisation précise du niveau où se trouve conservé le document.

⁵⁷ Rappelons qu'Eliséo Véron dans *Espaces du livre* définit la classification comme « la mise en forme structurelle du fonds » et le classement comme « l'agencement de cette forme logique dans l'espace ». *Espaces du livre : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 69.

⁵⁸ BÉGUET, Bruno, HADJOPOLU, Catherine. Les collections en libre-accès de la Bibliothèque nationale de France. Organisation par départements et usages de la Dewey. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n° 4, p. 40.

⁵⁹ *Ibid.*, p.41.

⁶⁰ *La bibliothèque nationale de France : collections, services, publics*, *op. cit.*, p. 134.

⁶¹ *Ibid.*, p. 133.

Pour distinguer encore plus avant les niveaux de classement des collections, « il a été demandé que soit intégrée au dictionnaire des cotes, [...] une cote générique « Usuels Réserve » permettant aux lecteurs de se diriger immédiatement vers la Réserve et son fichier manuel, où ils trouveront alors l'indication de la cote précise des ouvrages recherchés »⁶². Ce système de cotation permettra ainsi de distinguer les usuels de la Réserve (salle Y) des autres collections en libre accès. Cette distinction est d'ores et déjà assurée puisque l'ensemble d'usuels de la salle Y « répond à un système de classement original, mis au point en 1974, par réorganisation du fonds existant et non pas à un classement modelé sur la classification Dewey »⁶³. On voit ainsi comment l'existence de plusieurs niveaux de proximité induit la mise en place de plusieurs plans de classement des collections. Au sein même de la Réserve, les différents systèmes de cotation révèlent l'existence de plusieurs fonds, de plusieurs strates que l'on pourrait caractériser comme autant de niveaux de proximité : « la Réserve, dès l'ouverture de sa salle de lecture, [était] composée de trois fonds clos et distincts : l'ancien fonds, le plus précieux, correspondant aux cotes « Inventaire »⁶⁴ ; le nouveau fonds, ouvert à partir de 1875 ; le fonds d'accroissement qui [a gardé] ses cotes anciennes et auquel [a été] attribué un magasin au second niveau. Un quatrième fonds [a commencé] de se constituer, identifiable lui aussi par son propre système de cotation »⁶⁵. La juxtaposition de ces fonds, et donc de différents systèmes de cotation, est d'ailleurs en partie le résultat de mouvements de transferts de certains documents des magasins généraux à la Réserve. Ces mouvements de collection complexifient encore davantage la gestion de la classification, puisque la coexistence de plusieurs systèmes de cotation distincts implique généralement un changement de cote lors du passage d'un document d'un niveau à un autre⁶⁶.

2.2.3. Le désherbage et les passages de documents d'un niveau à l'autre

Ceci nous amène alors à traiter du désherbage, puisque cette opération, commune à toutes les bibliothèques, peut dans le cas d'une organisation des collections

⁶² *Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France, op. cit.*, p. 131.

⁶³ *Ibid.*, p. 130.

⁶⁴ Le fonds clos appelé « Inventaire » rassemble la partie la plus ancienne des collections et les livres entrés entre 1789 et 1875. Il est organisé selon la classification de Nicolas Clément.

⁶⁵ CORON, Antoine. La Réserve des livres rares à la Bibliothèque nationale de France. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n° 3, p. 25.

en niveaux de proximité se résoudre en une opération de transfert de certains documents d'une strate à une autre. Dans le cas de la BnF, quels sont alors les critères déterminants pour décider de la réorientation des documents désherbés vers un autre niveau de la bibliothèque ? Là encore, la fréquence de la demande est un critère essentiel. En effet, la bibliothèque d'étude avait, à l'origine, pour ambition de toucher un public intéressé par des contenus intellectuels peut-être plus soutenus ; comme elle n'a pas toujours rencontré ce public, certains documents sont réorientés vers les collections du Rez-de-jardin, plus adaptées à leur degré de spécialisation. Ces passages du Haut-de-jardin vers le Rez-de-jardin restent néanmoins limités, le mode de translation le plus fréquent se faisant en direction des magasins. La probabilité de l'usage futur d'un document s'avère un critère déterminant pour ces opérations de désherbage. « Le désherbage du Haut-de-jardin a correspondu à la volonté de mieux adapter les collections aux attentes et pratiques des utilisateurs : on a retiré les ouvrages trop pointus, les ouvrages dans d'autres langues que le français et l'anglais pour les réorienter en magasins »⁶⁷. Ce sont donc bien des critères d'ordre intellectuel ou qualitatif qui président à la réorientation en magasins de documents jugés trop spécialisés et donc inadéquats à leur fonds de provenance. Les documents en langue étrangère sont une bonne illustration de ces translations décidées en fonction des pratiques des lecteurs : dès les premières années d'existence de la bibliothèque, on a constaté que ces documents, placés en libre accès, étaient très peu consultés, ce qui a donné lieu à des reclassements soit en Rez-de-jardin soit en magasins⁶⁸.

L'impératif d'actualité qui anime certaines collections de la BnF est aussi à l'origine d'un certain nombre d'opérations de désherbage et de transferts. Sur ce point, la situation diffère selon les départements thématiques comme le précisent les premières pages de la *Charte documentaire des acquisitions de la BnF*. « En effet, le poids des sources en libre accès est considérable dans ces deux départements [i.e. les départements Histoire et Littérature] : sources de l'histoire de France en Rez-de-jardin au département Histoire, corpus d'œuvres littéraires au département Littérature. Ces collections ont une stabilité qui réduit la place consacrée à des types de documents dont

⁶⁶ Pour un développement plus précis de cette problématique, on se reportera à la synthèse générale.

⁶⁷ *Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France*, op. cit., p. 42-43.

⁶⁸ A titre d'exemple, dans le département Histoire, on ne trouve plus actuellement d'ouvrages en langue allemande en Haut-de-jardin.

l'actualisation est régulière (études historiques, sciences humaines...). La problématique est différente dans les départements Sciences et Droit, où la place des sources est moins importante, et le renouvellement de l'ensemble des supports de la recherche plus systématique. Ils ont choisi de mettre en libre-accès au fil des acquisitions les collections de niveau recherche, et de les transférer en magasin au fur et à mesure de leur actualisation »⁶⁹. Ainsi, « dans les domaines des [sciences] appliquées ou dans ceux où les connaissances évoluent très rapidement, la date d'édition est une indication essentielle et le désherbage correspond à un âge critique pour chaque discipline »⁷⁰. La nécessité d'assurer l'actualisation et le renouvellement régulier des collections en libre accès détermine donc des mouvements de réorientation vers les magasins. Ceci est particulièrement vrai pour les départements Sciences et Droit, comme la citation extraite de la charte le souligne nettement, mais les autres départements, du fait de l'achèvement de la constitution des collections en libre accès, sont aussi, dans une moindre mesure, concernés par cette « politique de renouvellement du libre accès, les ouvrages qui ne s'y trouvent pas déjà pouvant rejoindre les magasins »⁷¹. Ainsi le département de l'audiovisuel « souhaite articuler une collection de référence à rotation lente à un fonds de nouveautés. Il apparaît donc nécessaire de désherber l'actuelle collection de référence afin de permettre la mise en place d'une politique de mise en valeur de nouvelles parutions sur un rythme relativement rapide »⁷². Même dans le département Littérature, pourtant concerné par le poids des sources évoqué précédemment, « les corpus d'auteurs littéraires récents connaissent une rotation en Haut-de-jardin »⁷³. De même, « la mise à disposition en Haut-de-jardin des ouvrages au programme des CAPES et agrégations implique un renouvellement régulier en fonction des programmes »⁷⁴. Pour une part, ces documents désherbés pourront être réorientés en magasins. Ce sont donc des critères intimement liés à la problématique de la proximité : la fréquence de la demande, le niveau intellectuel ou encore l'actualité des documents, qui président au déplacement vers les magasins des documents désherbés en libre accès.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 9.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 71.

⁷¹ *Ibid.*, p. 42.

⁷² *Ibid.*, p. 108.

⁷³ *Ibid.*, p. 87.

⁷⁴ *Id.*

Une autre forme de transfert impliquée par le classement de proximité pratiqué à la BnF est celle consistant à déplacer à la Réserve des ouvrages conservés jusque là dans les magasins généraux du département des imprimés. Au cours de l'histoire récente de la bibliothèque, ces transferts ont été réalisés selon deux modalités principales : passages ponctuels pratiqués à l'unité ou par petites séries, et chantier massif d'accroissement de la Réserve réalisé au moment du déménagement à Tolbiac. Au cours des années 1970, ces passages ponctuels ont été particulièrement fréquents, conséquence d'une politique délibérée en ce sens. « Les principales orientations de cette politique concernèrent la littérature, particulièrement celle du 20ème siècle, les sciences et la typographie »⁷⁵. Depuis le début des années 1980, les opérations ponctuelles de transferts se sont avérées relativement rares et guidées essentiellement par des critères financiers (hausse du prix des livres concernés sur le marché). Un passage important a néanmoins eu lieu en 2003-2004 à la suite d'un don d'archives : 95 titres de journaux de tranchées⁷⁶ ont ainsi été transférés des magasins du département Philosophie à la Réserve. Si ces transferts demeurent relativement rares, c'est que l'activité de la Réserve est actuellement tournée vers le « nettoyage » du prélèvement massif effectué sur les magasins lors du déménagement à Tolbiac. Ce vaste chantier d'accroissement du fonds de la Réserve à partir du récolement des collections de l'ex-BN illustre parfaitement les amples mouvements de collections rendus possibles par une gestion souple et évolutive du classement de proximité. Ce passage d'environ 88 000 volumes des magasins des imprimés à la Réserve a été décidé et mis en pratique par les équipes de récoleurs selon des critères très précis : la chronologie, le transfert a concerné l'ensemble des livres imprimés jusqu'en 1530 ; la langue, tous les livres en langues vernaculaires et en caractères latins imprimés au 16ème siècle sont passés à la Réserve, de même que les livres en caractères non latins imprimés jusqu'en 1800 ; l'illustration, on a décidé de transférer l'ensemble des livres illustrés jusqu'à la fin du 18ème siècle et pour les époques ultérieures, de « privilégier le repérage des illustrations en couleur et celui des nouvelles techniques à leur apparition »⁷⁷ ; et enfin la provenance, il a paru souhaitable de réunir certains ensembles de donateurs jusque là partagés entre la Réserve et le

⁷⁵ *Id.*

⁷⁶ Il s'agit des gazettes rédigées sur le front par les poilus durant la 1^{ère} Guerre Mondiale, dont la Bibliothèque encouragea la prospection.

⁷⁷ *Ibid.*, p.23.

magasin central et de transférer à la Réserve les reliures les plus remarquables⁷⁸. Cette opération a donné lieu à de nombreuses réflexions fécondes au sein des groupes de travail constitués, prouvant par là combien les opportunités de transfert des documents d'un niveau à l'autre sont une problématique cruciale de gestion des collections.

L'analyse de l'agencement topographique des collections conservées par la BnF sur le site de Tolbiac permet donc de dresser un panorama très complet des différents niveaux d'accessibilité pouvant coexister au sein d'une bibliothèque : depuis le site distant de Bussy-Saint-Georges conservant une collection jamais communiquée, sorte de degré zéro de la proximité, jusqu'à la bibliothèque d'étude en libre accès ouverte au grand public. La superposition de ces niveaux de proximité implique une organisation bibliothéconomique spécifique et impose d'anticiper l'évolutivité du classement par des règles précises de gestion des doublons, des transferts de documents et du système de cotation. Il a donc été question dans cette étude d'analyser le classement spatial des documents physiques conservés à la BnF. Les documents numériques échappent à ce classement spatial, tout au moins dans l'espace physique du bâtiment de la bibliothèque. Ils obéissent néanmoins à d'autres règles de classement dans l'espace virtuel qui leur est propre et plus généralement à d'autres principes de politique documentaire. C'est pourquoi, à côté de la charte documentaire des acquisitions de la BnF, largement citée dans cette étude, coexiste une autre charte documentaire distincte : celle de Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF. Si donc l'on s'émancipe de la problématique du classement spatial qui a été ici notre objet, nous pouvons alors considérer que la bibliothèque numérique constitue le niveau ultime de la proximité, le document s'affranchissant des limites spatiales du bâtiment de la bibliothèque pour devenir accessible en tout lieu et en tout temps.

⁷⁸ Pour une étude plus détaillée de ce chantier d'accroissement de la Réserve, on se reportera à l'article d'Antoine Coron, cité ci-dessus.

Partie 2 : Organiser la proximité en magasins

1. LA MEDIATHEQUE D'HISTOIRE DES SCIENCES DE LA VILLETTE : L'OUVERTURE D'UN MAGASIN AU PUBLIC

Située à l'est de Paris, la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette s'intègre dans l'immense complexe de la Cité des sciences et de l'industrie⁷⁹, l'un des plus grands centres de culture scientifique et technique existant au monde dont les nombreuses expositions, films et animations s'adressent à un large public, et dans sa médiathèque : cette dernière, placée sous la tutelle du Ministère de la Culture et du Président de la Cité des sciences et de l'industrie, constitue l'une des directions de ce vaste ensemble.

La médiathèque d'histoire des sciences, dont les fonds sont essentiellement destinés aux chercheurs, s'intègre dans l'un des quatre pôles thématiques de la médiathèque de la Villette, le pôle Sciences et société, qui s'articule autour de deux thématiques, actuelle et historique. Elle présente la particularité de permettre à son public, accompagné par le personnel d'accueil, d'accéder au fonds ancien, ce qui permet un contact direct du lecteur avec un fonds en magasin. Cet exemple est remarquable dans la mesure où les magasins contiennent habituellement des collections en accès restreint, en raison de leur degré de spécialisation ou de l'état physique des documents. Cette ouverture d'un magasin s'inscrit-elle dans la même perspective que l'accès libre du fonds contemporain au public de la médiathèque d'histoire des sciences ? Peut-on penser que l'ouverture d'un magasin au public favorise la proximité au lecteur ?

Nous nous attacherons dans cette étude à présenter l'organisation des collections de la médiathèque d'histoire des sciences, les raisons pour lesquelles un fonds

⁷⁹ Une présentation générale de la Cité des sciences et de l'industrie et de sa médiathèque est disponible sur le site Internet <http://www.cite-sciences.fr>. [consulté le 30/04/2005].

ancien a pu être rendu accessible au lecteur, et le fonctionnement de cet accès ; nous tenterons enfin d'effectuer un bilan de cette organisation.

1.1. Présentation de la médiathèque d'histoire des sciences

1.1.1. L'établissement⁸⁰

Au sein de la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie, la médiathèque d'histoire des sciences présente un certain nombre de particularités. Elle est d'abord une bibliothèque d'étude et de recherche s'adressant en priorité à un public spécifique d'étudiants et de chercheurs. Son public est donc restreint par rapport au reste de la médiathèque, puisqu'il représente une centaine de personnes par jour.

Alors que l'offre documentaire du reste de la médiathèque relève plutôt de la vulgarisation scientifique, la médiathèque d'histoire des sciences fait des acquisitions de niveau universitaire, destinées à la recherche. Elle s'attache à l'histoire des sciences et des techniques comme objets d'étude à travers différentes thématiques et les met en perspective par rapport à l'actualité. Elle offre également une représentation des processus de transmission de la science avec ses sections Didactique des sciences et Muséologie des sciences. Plus généralement, le fonds contemporain de la médiathèque d'histoire des sciences offre un suivi de la production éditoriale courante et des documents fournissant des analyses actuelles et permettant de revenir aux connaissances anciennes, ainsi que des outils nécessaires à la recherche et un fonds de référence en histoire. Comme dans le reste de la médiathèque de la Villette, la médiathèque d'histoire des sciences utilise une classification par lettres facilitant l'orientation du lecteur dans ses locaux. La recherche des titres par le lecteur se fait à partir du catalogue informatisé, qui est intégré au catalogue de l'ensemble de la médiathèque.

Parallèlement à son fonds contemporain, la médiathèque d'histoire des sciences conserve en magasin un fonds ancien dont la singularité est d'être proposé en accès direct aux chercheurs. Nous allons voir à présent comment ce fonds a été constitué

et quelles sont les raisons pour lesquelles le magasin où il est stocké a été ouvert, de façon contrôlée, au public.

1.1.2. La constitution du fonds ancien et l'ouverture du magasin

A la différence de la plupart des bibliothèques, où la constitution d'un fonds ancien relève souvent de fusions ou de transferts, la médiathèque d'histoire des sciences a mis en œuvre, pour l'édification de son fonds ancien, une politique d'acquisition délibérée⁸¹. Les critères de choix de ce fonds ne sont ni la rareté ni le prix des livres : il devait, lorsque sa constitution a été décidée, être destiné avant tout à la recherche et à l'étude. Riche de 80 000 volumes, il se compose d'ouvrages scientifiques et techniques, français et étrangers, du XVI^{ème} siècle à 1945, classés thématiquement, ainsi que d'une collection rétrospective de 1500 titres de périodiques environ. C'est avant tout l'histoire de la constitution de ce fonds qui conditionne le mode d'accès au magasin où il est stocké. La mise en place d'un accès contrôlé au magasin de la médiathèque d'histoire des sciences de la Cité des sciences et de l'industrie fut en effet d'abord liée à des problèmes techniques de conversion rétrospective du fonds ancien, et non à la volonté de développer un libre accès généralisé aux fonds de la médiathèque, comme cela se pratique aux Etats-Unis.

Ce fonds ancien a été constitué pour l'essentiel en 1986. Il s'agissait d'abord d'acquérir des fonds offrant une complémentarité avec les autres collections de la médiathèque d'histoire des sciences. Cette dernière a pu acheter, en 1986, le fonds de la bibliothèque scientifique des Jésuites à Chantilly, constituée de la fin du 19^{ème} siècle aux années qui suivent la Seconde Guerre mondiale, et qui servait à la formation scientifique de base reçue par les Jésuites. Elle représente 10 000 volumes et 7000 notices, et est complémentaire de la collection des Fontaines mise en dépôt en 1994 à la Bibliothèque municipale de Lyon. Le fonds de la bibliothèque scientifique des Jésuites est complété par une partie des collections

⁸⁰ Cette présentation générale de la médiathèque d'histoire des sciences s'inspire de l'entretien réalisé avec Sylvie Peyrat le 29/04/05 et de la documentation disponible au sein de la médiathèque sur cet établissement. Elle est complétée en annexe 3.

⁸¹ Les informations sur l'histoire de l'édification du fonds ancien de la médiathèque d'histoire des sciences ont été recueillies lors de l'entretien réalisé avec Sylvie Peyrat le 29/04/05, et complétées par un article du *Bulletin des*

scientifiques de l'Institut de France, mises par convention en dépôt à la médiathèque d'histoire des sciences et représentant environ 50 000 volumes. Cette collection est la plus importante du fonds ancien de la médiathèque.

L'achat d'autres collections complète la constitution de ce fonds ancien : la bibliothèque de M. Wasersztrum, spécialiste d'histoire de la psychiatrie, comprend 2000 ouvrages ; celle de Derek Price, universitaire américain intéressé par l'histoire et la sociologie des sciences, l'histoire des techniques, comprend aussi 2000 ouvrages. Sa bibliothèque est répartie entre l'histoire des sciences et d'autres domaines que couvrent certains de ses documents afin de faciliter les études qui peuvent être par ailleurs menées sur lui. Enfin, le fonds des libraires comprend des ouvrages de vulgarisation scientifique du 19^{ème} siècle. Cette collection constitue une source importante pour les chercheurs étudiant l'histoire de la vulgarisation scientifique, et il alimente de nombreuses expositions. Le fonds ancien est encore complété par des dons, mais la médiathèque d'histoire des sciences ne dispose plus d'aucun budget pour l'alimenter, sauf pour des ajouts en marge de ses collections déjà existantes.

L'acquisition simultanée, en 1986, d'un nombre si important de volumes est à l'origine de la mise en place d'un accès contrôlé au magasin où ils étaient stockés, car le catalogage de l'intégralité des collections devait exiger beaucoup de temps. Dans ces conditions, les ouvrages du fonds ancien n'apparaissant pas sur le catalogue de la médiathèque, l'accès physique des chercheurs au magasin a été proposé afin qu'ils ne soient pas pénalisés dans leur travail. C'est donc essentiellement un problème pratique, associé à un souci de service au public, qui est à l'origine de l'ouverture du magasin de la médiathèque d'histoire des sciences au public ; ce choix ne résulte pas de la volonté de développer la mise en libre accès de la totalité des collections, quels que soient leur nature ou leur degré de spécialisation.

Aujourd'hui encore, le fonds ancien de la médiathèque d'histoire des sciences n'est pas entièrement catalogué : la conversion rétrospective du fonds de l'Institut de France devrait être achevée en 2008, celle du fonds des libraires n'est pas

Bibliothèques de France (PEYRAT, Sylvie, JAMMES, Bruno. La Médiathèque d'histoire des sciences de la Cité des sciences et de l'industrie. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n° 2, p. 63-66).

encore commencée. Ainsi, si les thématiques générales des collections du fonds ancien sont connues, le détail des ouvrages conservés ne l'est pas toujours.

C'est avant tout un problème pratique qui a motivé l'ouverture du magasin de la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette et la mise en accès direct du fonds ancien qui y est stocké. Nous allons à présent nous attacher aux modalités pratiques de l'ouverture du magasin au public, et dresser un bilan de cette organisation : car si l'ouverture d'un magasin semble être synonyme de proximité accrue avec le lecteur, cette proximité ne saurait être pleinement satisfaisante sans la prise en compte d'un certain nombre de critères qualitatifs.

1.2. L'ouverture du magasin au public

1.2.1. Organisation pratique de l'accès au magasin

L'accès au fonds ancien de la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette n'est pas entièrement libre et exempt de tout contrôle : il est au contraire soumis à un certain nombre de conditions. Ainsi, il est d'abord nécessaire de s'inscrire à la médiathèque d'histoire des sciences comme lecteur pour pouvoir y travailler, même pour consulter les ouvrages en libre accès. Cette formalité est gratuite, mais il est nécessaire de l'effectuer, contrairement au reste de la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie dont l'accès est entièrement libre. Cette démarche vaut à plus forte raison pour la consultation du fonds ancien de la médiathèque, comme cela est indiqué dans le document expliquant aux lecteurs les modalités d'accès au magasin : « La consultation des fonds anciens de la médiathèque d'histoire des sciences se fait après inscription préalable et obtention d'une carte de lecteur. L'inscription peut se faire sur place, le jour même sur justification de recherche⁸². »

L'ouverture du magasin de la médiathèque d'histoire des sciences bénéficie à un public restreint : seules 300 à 400 personnes environ demandent chaque année à consulter des documents du fonds ancien, et très peu y accèdent effectivement. Les chercheurs du Centre de Recherche en Histoire des Sciences et des Techniques (CRHST) et chercheurs associés ainsi que les membres du personnel de la Cité des

sciences et de l'industrie bénéficient d'un accès privilégié au magasin et d'une autonomie plus grande, lors de leur consultation du fonds ancien, que les lecteurs suivant la procédure normale. L'accès aux ouvrages du magasin se fait en effet habituellement sur rendez-vous, pris par téléphone ou sur place, à quelques exceptions près : la consultation sans rendez-vous du fonds ancien « concerne les personnes qui repèrent des références dans le catalogue, qui ont fait réserver des livres, qui sont de passage... ou parfois qui ont oublié de prendre rendez-vous⁸³. » L'accès au magasin est cependant laissé à l'appréciation du bibliothécaire : il est conditionné par une justification de recherche. Le bibliothécaire s'assure par ailleurs, lors de la prise de rendez-vous, que le lecteur est bien conscient, après consultation du catalogue de la médiathèque, que c'est un livre ancien qu'il souhaite consulter.

Lors de la prise de rendez-vous, plusieurs cas de figure peuvent se présenter : si le lecteur a repéré un ouvrage précis dans le catalogue, « il remplit les bulletins de consultation et les remet à la bibliothécaire, qui va elle-même chercher les livres. S'il veut consulter les livres qu'il a fait mettre de côté, la bibliothécaire va chercher les livres sur l'étagère de réservation »⁸⁴. On voit là à quel point la possibilité d'accès au magasin est liée à l'état du catalogage du fonds ancien : dans le cas où les ouvrages souhaités sont déjà connus et repérés, le lecteur n'entre pas dans le magasin, mais le bibliothécaire lui transmet les ouvrages demandés. A l'inverse, si le lecteur effectue une recherche thématique, il doit signaler à quelle partie du fonds ancien il souhaite accéder : le bibliothécaire peut alors préparer sa visite à l'aide d'un plan de classement par domaines afin de l'orienter dans le magasin vers les collections qui l'intéressent. Comme tous les ouvrages du fonds ancien ne sont pas catalogués, le détail des collections contenues dans le magasin n'est pas nécessairement connu : il est donc indispensable que le lecteur spécifie les thématiques sur lesquelles il souhaite travailler afin que le bibliothécaire puisse localiser les collections correspondantes. Le lecteur dispose d'environ un quart d'heure pour choisir les ouvrages qu'il souhaite consulter. Pendant toute la durée

⁸² Document à destination des lecteurs à la médiathèque d'histoire des sciences : « Accès et consultation du fonds scientifique ancien. » Voir ce document en annexe 4.

⁸³ Document explicitant aux bibliothécaires de la médiathèque d'histoire des sciences les « Modalités d'accès et de consultation des fonds anciens », p.2.

⁸⁴ *Id.*

de la consultation, il reste autant que possible sous la surveillance du bibliothécaire : « Il faut dans ce cas, aller voir très régulièrement où en est le lecteur, pour assurer une surveillance »⁸⁵. La visite est l'occasion pour le lecteur de sélectionner jusqu'à cinq ouvrages qu'il peut ensuite consulter sur place.

Les ouvrages du fonds ancien sont aujourd'hui rangés sur des rayonnages mobiles, ce qui constitue, pour des raisons pratiques, une certaine entrave à leur libre consultation. Le bibliothécaire doit alors accompagner les chercheurs et rester avec eux dans le magasin pendant toute la durée de la visite : l'utilisation des rayonnages mobiles n'étant pas aisée, il s'agit, outre la surveillance habituelle des collections, d'aider le lecteur à accéder aux documents qu'il souhaite consulter. A ce problème s'ajoutent des problèmes de surveillance de la médiathèque d'histoire des sciences, puisque la personne qui accompagne les lecteurs est également celle qui se trouve à l'accueil de l'établissement. Les rendez-vous sont donc organisés le matin, la médiathèque ouvrant au public le mardi de 12h à 19h45 et du mercredi au dimanche de 12h à 18h45. La surveillance est d'autant plus accrue que tous les ouvrages ne sont pas catalogués et qu'une disparition n'est donc pas toujours aisée à remarquer. Le principe de l'accompagnement du lecteur reste intangible, même s'il s'agit d'un habitué, en raison du faible niveau de protection du fonds. L'accès du public au magasin est en tout état de cause plus restreint qu'auparavant⁸⁶.

L'accès au magasin de la médiathèque d'histoire des sciences n'est donc pas entièrement libre : il est au contraire soumis à un contrôle strict. Comment définir et mesurer alors le degré de proximité de ce fonds en magasin au public, aux chercheurs ? C'est ce que nous allons définir dans le bilan qui suit.

1.2.2. Bilan

L'expérience de la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette constitue un cas exemplaire de rapprochement du public et des collections. La mise en place d'un deuxième niveau d'accès s'ajoutant au libre accès au fonds contemporain, l'accès au fonds ancien, plus restreint et plus contrôlé, permet en effet au public de bénéficier d'un contact direct avec tous les documents de

⁸⁵ *Id.*

⁸⁶ Les problèmes organisationnels que pose l'ouverture du magasin de la médiathèque de l'histoire des sciences ont été évoqués lors de l'entretien du 29/04/05 avec Sylvie Peyrat.

l'établissement et autorise une plus grande proximité spatiale et physique du lecteur et des collections : spatiale, puisque le lecteur a la possibilité d'entrer dans le magasin où est stocké le fonds ancien, et physique, dans la mesure où il peut toucher, manipuler des ouvrages d'ordinaire inaccessibles au public. Cette ouverture du magasin constitue une aide précieuse à la recherche, la communication immédiate des ouvrages une fois qu'ils ont été choisis apportant aux chercheurs un gain de temps appréciable dans leur travail. La proximité aux collections du magasin n'est cependant pas simplement physique et spatiale : elle est également accrue par la médiation du personnel accompagnant le lecteur dans le magasin, l'orientant dans les différentes parties du fonds, lui expliquant les plans de classement afin de faciliter le repérage des documents susceptibles de l'intéresser. Cette appréciation doit cependant être nuancée dans la mesure où la mise en place de ce système d'ouverture d'un magasin au public implique un certain nombre de problèmes en termes d'organisation et de qualité de la proximité des documents au lecteur.

L'ouverture du magasin de la médiathèque d'histoire des sciences au public s'accompagne en effet d'un certain nombre de restrictions : le lecteur doit d'abord motiver sa demande de consultation du fonds ancien, prendre rendez-vous et indiquer quelle partie du fonds il souhaite étudier, afin que le bibliothécaire puisse préparer la visite. La visite du magasin, abstraction faite de la surveillance effectuée par le bibliothécaire pour des raisons de protection du fonds, n'est donc jamais entièrement libre : le lecteur est orienté en priorité vers les rayonnages indiqués par le bibliothécaire et non au gré de ses envies. Cet accompagnement du lecteur par le bibliothécaire est devenu d'autant plus nécessaire que les documents sont désormais rangés sur des rayonnages mobiles qui rendent plus difficile la consultation des fonds, et restreignent encore l'autonomie du lecteur lors de ses déplacements dans le magasin. Par ailleurs, tous les ouvrages du fonds ancien ne sont pas connus ni répertoriés, ce qui constitue une limite aux recherches des visiteurs, qui ne savent pas ce qu'ils sont susceptibles de trouver dans le magasin : si le bibliothécaire leur donne des orientations générales, il n'est pas toujours en mesure de les guider vers des ouvrages précis au sein des collections qu'ils souhaitent étudier plus précisément. Il est vrai cependant que ces recherches

parfois effectuées à l'aveugle présentent plusieurs attraits : elles sont d'abord ouvertes et permettent aux chercheurs de repérer des ouvrages différents de ceux qu'ils pensaient initialement trouver ; la mise en accès contrôlé d'un magasin où est stocké un fonds ancien leur donne par ailleurs la possibilité de manipuler des livres anciens, d'avoir un contact direct avec eux, ce qui est rarement possible en bibliothèque. La satisfaction du public est cependant difficile à évaluer dans la mesure où aucun bilan ni aucune évaluation de ce système d'accès par les chercheurs n'a été mis en place.

Les problèmes posés par l'ouverture, même restreinte, du magasin au public, sont cependant essentiellement d'ordre organisationnel. La médiathèque d'histoire des sciences souffre d'un problème de pénurie de son personnel d'accueil : trop de demandes simultanées sont difficiles à gérer en dépit de la mise en place d'un relais interne dans l'établissement. Cette pénurie en personnel d'accueil, également responsable de la visite du magasin, est sans doute à mettre en lien avec les restrictions apportées successivement à l'accès au fonds ancien. Par ailleurs, des tentatives de vol, ou du moins des emprunts sauvages, peuvent avoir lieu, en dépit de l'accompagnement systématique des visiteurs dans le magasin, et bien qu'un antivol ait été apposé aux ouvrages du fonds ancien et qu'un système de télésurveillance ait été mis en place. La médiathèque ne disposant pas de statistiques de vol, le phénomène est cependant difficile à évaluer. L'ouverture du magasin de la médiathèque d'histoire des sciences au public, si elle présente un certain nombre d'avantages puisqu'elle permet la mise à disposition au public de collections susceptibles de les aider dans leurs recherches, se heurte donc à un certain nombre de difficultés d'ordre organisationnel : ce sont des problèmes matériels qui sont à la fois à l'origine de la mise en accès direct du fonds ancien et de restrictions lors de la visite du magasin ; cette mise en accès direct implique également des problèmes de surveillance importants à gérer par la médiathèque.

Dans la mesure où elle permet l'accès de son public à un magasin où est conservé un fonds ancien, la médiathèque d'histoire des sciences de la Cité des sciences et de l'industrie semble s'inscrire pleinement dans la thématique des classements de proximité : l'accès au magasin est plus restreint que l'accès au fonds contemporain de la médiathèque, ce qui introduit deux niveaux de proximité

dans l'établissement, mais il est également orienté, guidé, ce qui ajoute au simple accès physique au magasin une dimension de médiation qui accentue la proximité au lecteur. L'exemple de la médiathèque d'histoire des sciences est rare car les magasins sont d'ordinaire fermés au public en raison de l'état physique des documents ou de leur degré de spécialisation. Dans ce cas particulier, l'ouverture du magasin a été conçue dans un souci de service au public, pour compenser l'absence de mise à disposition du fonds ancien dans son intégralité sur le catalogue de la médiathèque, et pour permettre aux chercheurs de travailler dans de bonnes conditions.

Si l'on considère l'ouverture de ce magasin, ce ne sont pas les critères de demande du public en terme de fréquence qui prévalent, mais le souci d'aider les lecteurs dans leurs recherches, de ne pas les entraver. Comme les documents du fonds ancien sont classés par « collections », on ne voit pas apparaître dans ce magasin de strates ou de niveaux d'accès en fonction de critères particuliers de classement : il faudrait que les documents soient tous répertoriés et que le catalogage des documents soit achevé pour que d'autres critères et d'autres niveaux d'accès puissent être introduits. Mais ce qui pourrait être considéré comme un défaut de gestion des collections présente cependant l'avantage de faire de ce magasin un espace de découverte pour les chercheurs.

L'ouverture d'un magasin au public, dans le cas de la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette, implique enfin un certain nombre de difficultés, aussi bien sur le plan de la gestion des visites que pour celle de la surveillance. Ces difficultés s'ajoutent à la nécessité d'orienter le lecteur dans un espace dont les documents ne sont pas tous connus, et au fait qu'un certain nombre de restrictions ont été apportées au fil du temps à la consultation des documents du magasin. Si la possibilité d'accéder directement à un fonds ancien constitue donc la marque d'un progrès en terme de proximité au public et d'appropriation de l'espace documentaire par le lecteur, le système mis en place à la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette n'est donc pas totalement ouvert.

2. LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BORDEAUX MERIADECK ET SON MAGASIN ROBOTISE : COMMUNIQUER LE PLUS VITE POSSIBLE LES DOCUMENTS LES PLUS DEMANDES

Ce n'est pas le « principe de proximité » qui a guidé les premiers pas de la bibliothèque municipale (BM) de Bordeaux : en 1736, elle s'ouvre au public par obligation⁸⁷ ; en 1803, elle passe sous tutelle de la mairie mais demeure réticente au prêt. En 1991 pourtant, sa tête de réseau est installée dans un nouveau bâtiment (Mériadeck), plus central et plus porteur de proximité au lecteur avec 40 % des espaces consacrés au service public et des conditions de prêt particulièrement souples⁸⁸. Actuellement présentée comme la « grande bibliothèque » de Bordeaux, par opposition aux « bibliothèques de proximité », Mériadeck dispose de moyens pour aller au plus près du lecteur : parmi eux un magasin robotisé capable de diffuser un ouvrage en deux fois moins de temps qu'un magasinier « humain » (huit minutes). Cette rapidité de communication n'est-elle pas la panacée de ce que peut être le classement de proximité en bibliothèque ? On procèdera ici à l'analyse détaillée de ce « magasin des temps modernes », de ses objectifs et fonctionnement. Dans un second temps, un bilan sera dressé, non pas de ce qui était voulu, mais de ce qui a été obtenu⁸⁹.

2.1. La genèse du magasin robotisé

En inaugurant la bibliothèque de Mériadeck et son magasin de proximité, la Mairie de Bordeaux de l'époque entend mettre en place « un bâtiment vaste et moderne, où l'on utilisera les techniques les plus récentes et où il est prévu de rassembler tous les éléments d'une médiathèque »⁹⁰.

⁸⁷ Son ouverture au public résulte d'une obligation posée, en 1736, par Jean-Jacques Bel, qui lui fait en échange un don de 3000 ouvrages. Voir GUINDE, Cendrine. *La bibliothèque municipale de Bordeaux : situation et perspectives*. 1997. 22 p. Rapport de stage DCB : ENSSIB : 1997.

⁸⁸ *Bibliothèque Municipale de Bordeaux : guide des 12 bibliothèques*, Mairie de Bordeaux, Bordeaux, 2005.

⁸⁹ Travail réalisé grâce à des visites de la bibliothèque, à des entretiens directs et par mél avec Mme Duquéroix, responsable des magasins, (la directrice de la bibliothèque, Mme Julié, n'ayant répondu), et grâce à la lecture de travaux.

⁹⁰ BOTINEAU, Pierre. Bordeaux : le projet de reconstruction de la bibliothèque municipale centrale. In *Bibliothèques, construction et aménagement* / Mélanges Jean Bleton. Paris : Cercle de la librairie, 1986, p. 181-187.

2.1.1. Les objectifs de proximité du magasin robotisé

2.1.1.1. *Un fonds rationnellement constitué*

Le fonds du magasin robotisé se compose des ouvrages les plus demandés, ajoutant à la volonté de proximité temporelle celle d'une proximité documentaire.

De 1982 à 1987, des enquêtes sont menées à l'ancienne bibliothèque de Mably pour déterminer la nature des ouvrages les plus empruntés afin qu'ils constituent, après une harmonisation liée à la fréquence de communication et au format des ouvrages, le fonds du futur magasin robotisé de Mériadeck. De la première enquête (1982-1985), on conclut que les ouvrages les plus adaptés à ce magasin de proximité seraient les collections ainsi que les petits et moyens formats⁹¹. La seconde enquête (1984-1987) montre que les ouvrages les plus récents (1978-1987 à l'époque) sont aussi les plus demandés par les lecteurs.

Résultat, le fonds originel du magasin robotisé est constitué à 83 % de documents provenant de Mably et à 17 % d'acquisitions récentes. En conséquence, il est décidé que le fonds du magasin robotisé serait essentiellement un fonds d'étude et qu'en seraient exclus les documents purement « pratiques », les périodiques (dont la gestion robotisée serait difficile) ainsi que les supports autres que les livres (vidéos, cassettes...). Le maître mot de cette constitution rationnelle du fonds est donc la demande des usagers.

2.1.1.2. *La promesse d'un meilleur service au public*

La mise en place d'un magasin robotisé avait aussi pour objectif de « libérer » les magasiniers des tâches désormais effectuées par le robot et de leur permettre de se consacrer à des travaux plus « humains ».

Ce fut un argument phare pour légitimer l'installation du magasin: « En confiant la majeure partie du travail de manutention des documents à des machines, on libérera le personnel de tâches peu enrichissantes et on améliorera ses conditions de travail ainsi que l'intérêt de sa vie professionnelle » (Pierre Botineau, conservateur en chef à la

⁹¹ En effet, les classements des documents en magasin, à la bibliothèque de Mériadeck, sont de trois types : classement au format (PF= Petit Format ; MF= Moyen...); classement par type de support (P= Périodiques) ; classement par discipline pour les documents anciens.

bibliothèque à l'époque⁹²). Un argument qui a bien circulé au sein du personnel : dans un article publié en 1991, Chantal Gonzalez, sous-bibliothécaire, considère que le gain de temps lié à l'introduction de nouveaux outils comme le magasin robotisé⁹³, serait consacré « à l'accueil du public et aux animations essentiellement »⁹⁴. Elle ajoute qu'« à Bordeaux, [le personnel n'a] aucune expérience de l'accueil d'un public très diversifié dans un grand service central de bibliothèque [...]. En dehors de la Bibliothèque d'Étude et de recherche [Mably], nous n'avons que la pratique de l'accueil au niveau des bibliothèques de quartier »⁹⁵. Elle conclut : « les avantages sont évidents : travail plus performant, moins de risques d'erreurs, meilleurs rapports avec le lecteur qui obtient plus vite ce qu'il veut, image moderne et vivante du livre, de la bibliothèque et des bibliothécaires »⁹⁶.

Cependant, le magasin robotisé devait aussi permettre à la bibliothèque de réduire ses besoins en personnel et pas simplement de redéployer ce dernier : grâce au robot « on contribuera à limiter l'effectif du personnel du Service et, partant le coût de la Bibliothèque pour la collectivité »⁹⁷.

2.1.2. Le fonctionnement innovant et complexe du magasin robotisé

2.1.2.1. Un équipement avant-gardiste

La structure et le fonctionnement techniques du magasin robotisé sont aussi le fruit de recherches poussées. Dès 1983, les responsables de la BM se rendent dans de nombreux établissements susceptibles de les inspirer, en France (Bpi, bibliothèque de Lyon) et à l'étranger⁹⁸.

En fin de compte le choix est fait d'un prototype, conçu par la société GAME⁹⁹, pour la somme de 27 Millions de Francs¹⁰⁰ (plus un contrat de maintenance de 8.000 Francs¹⁰¹

⁹² BOTINEAU, Pierre. Le projet de stockage et d'acheminement automatiques de documents de la nouvelle bibliothèque municipale centrale de Bordeaux. *Seminar on library buildings organized by the IFLA section on library buildings and equipment – The control of capital and maintenance costs of library buildings and equipment*, Bordeaux, 1989, p. 9.

⁹³ Mais aussi l'informatisation, l'introduction de code à barres...

⁹⁴ « Métiers autour du livre », revue de l'Onisep, avril 1991.

⁹⁵ *Id.*

⁹⁶ *Id.*

⁹⁷ *Le projet de stockage et d'acheminement automatiques de documents de la nouvelle bibliothèque municipale centrale de Bordeaux, op. cit.*, p. 10.

⁹⁸ Comme celui de la bibliothèque de Birmingham en Angleterre, de Cologne en Allemagne, de Lausanne en Suisse, de Rotterdam aux Pays-Bas ou encore de certaines bibliothèques canadiennes.

⁹⁹ Société bordelaise d'ingénierie mécanique.

¹⁰⁰ Soit 4 Millions d'Euros environ.

par an). Le magasin choisi se répartit sur trois étages de la bibliothèque et mesure 8,5 m de haut, 25 m de long et 8 m de large. Son poids est de 3 tonnes par mètre carré et il peut contenir jusqu'à un peu plus de 115 000 documents. Physiquement, il se présente sous la forme de trois grands blocs de « rayonnages » où sont stockés les ouvrages et entre lesquels circulent, sur rail, des robots appelés « transstockeurs » et pouvant se déplacer aussi bien verticalement qu'horizontalement dans les allées. Les transstockeurs sont dotés de bras articulés manipulateurs terminés par des pinces leur permettant d'attraper les pochettes renfermant les ouvrages (un ouvrage par pochette) : ce sont des pochettes tubulaires transparentes (polyéthylène), neutres et anonymes (donc facilement remplaçables), à poignée métallique. Elles sont rangées dans des « bacs magasin » qui, placés les uns au-dessus des autres, constituent le « corps » du magasin automatique. Ces bacs magasin en acier fileté sont au nombre de 2960, mesurent un mètre linéaire et peuvent contenir en moyenne trente-neuf pochettes et ouvrages. Enfin, les transstockeurs sont dotés de six petits bacs dits « unitaires », dans lesquels ils déposent les pochettes attrapées en vue de l'acheminement des ouvrages vers le lecteur.

C'est ce dernier qui, directement depuis un poste informatique situé dans une salle de lecture, commande l'ouvrage et met en mouvement le magasin robotisé. Lors d'une recherche sur le catalogue de la bibliothèque, si le document en question est stocké dans le magasin automatique, il apparaîtra en tant que « document magasin » et sera assorti de sa localisation précise ainsi que de son code à barres. L'utilisateur n'a alors qu'à entrer son numéro d'inscription à la bibliothèque et à sélectionner l'ouvrage pour que ce dernier soit commandé sans passer par un opérateur bancaire¹⁰². Le code à barres est envoyé à la base de données du robot, le Système Informatique de Process (SIP) qui sait alors exactement où se trouve le document demandé : le transstockeur se place devant le bac magasin concerné et compte le nombre de pochettes jusqu'à ce qu'il repère celle qu'il recherche. Il la pose dans le bac unitaire et achemine ce dernier vers le bout de l'allée. Dès lors, le transstockeur passe le relais au Système Automatisé de Transport des Documents (SATD) qui se compose de deux entités : d'une part de chariots

¹⁰¹ Soit 1200 Euros environ. Source : LE BASQUE, Céline. *L'apport du magasin robotisé à la gestion du fonds documentaire de la Bibliothèque municipale de Bordeaux Mériadeck*. 1996. 93 p. Mémoire de maîtrise : information et documentation : Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 : 1996.

¹⁰² Cela est vrai depuis 1999, date du changement de SIGB par la bibliothèque : auparavant, toutes les demandes passaient par la banque et l'opérateur qui, après avoir saisi la demande, archivait un bulletin de commande rempli par le lecteur et remettait un ticket d'attente numéroté à ce dernier. Lorsque le numéro du lecteur s'affichait sur l'écran Barco au-dessus de la banque, celui-ci pouvait venir retirer son ouvrage.

automoteurs circulant sur rail, au plafond¹⁰³, et prenant en charge les bacs unitaires à leur sortie du magasin robotisé ; d'autre part, d'un système de rotation verticale (appelé « paternoster ») qui permet la descente des bacs unitaires vers les postes de banque aux différents étages. Après consultation de l'ouvrage, le SATD achemine le document rendu vers un poste de chargement au 6^e étage. Là, le SIP identifie l'ouvrage grâce à l'enregistrement de son code à barres et de ses données physiques (poids, hauteur, largeur, longueur) mesurés par une balance automatique. Enfin, le robot repère un bac magasin disponible et va y ranger l'ouvrage, si possible en début de bac afin qu'il soit prêt à être communiqué à nouveau le plus rapidement possible. Toutes ces opérations sont enregistrées dans la mémoire du robot. Les documents empruntés ne reviennent donc pas à leur position d'origine et les plus empruntés sont tous situés en début de bacs magasin.

2.1.2.2. *Un rapport au livre et au lecteur totalement inédit*

Avec le magasin robotisé, le lecteur accède à un ouvrage pratiquement sans aucun contact avec le personnel de la bibliothèque qui n'a lui-même que peu de contact avec l'ouvrage et une connaissance indirecte de son emplacement.

La consultation de documents du magasin robotisé est relativement simple. Tout d'abord, ces derniers peuvent être récupérés depuis trois banques de prêt différentes, situées sur deux niveaux de la bibliothèque (la BM compte 5 niveaux ouverts au public)¹⁰⁴. Un écran Barco indique au lecteur où en est sa demande¹⁰⁵. Les documents magasin ne peuvent être lus que sur place : il s'agit d'un « prêt zéro heure », sans temps limité, qui fait en sorte que la carte d'inscription du lecteur soit toujours en règle, l'essentiel étant qu'il remette l'ouvrage aux banques avant de partir. Le lecteur a donc la possibilité de consulter un ouvrage de magasin durant toute une journée¹⁰⁶.

Le rapport du bibliothécaire au livre et au lecteur est aussi particulier. Le magasin robotisé induit des modes de traitement et de gestion documentaires totalement inédits.

¹⁰³ Système que l'on retrouve, entre autres, à la BnF.

¹⁰⁴ Au premier étage, la banque « Montaigne » se trouve en plein cœur du service de la documentation régionale et locale ; au troisième étage, le plus ouvert et le plus fréquenté, les banques « Mauriac » et « Montesquieu » prennent place dans le service consultation – référence.

¹⁰⁵ Cet écran est divisé en 3 colonnes : 3 premières lettres du nom suivies des chiffres de la carte de lecteur/nombre de docs arrivés par rapport au nombre demandés/n° du poste de retrait.

¹⁰⁶ La BM de Mériadeck est ouverte les mardi, jeudi et vendredi de 13 à 19 heures et les mercredi et samedi de 10 à 19 heures.

Déjà le bibliothécaire a à faire à un fonds physiquement uniformisé : pour des raisons matérielles de moyens de stockage et de conservation (casiers, bacs magasin et pochettes standardisées), le magasin n'accepte que des ouvrages de moins de 30 cm de hauteur et de plus de 5 mm d'épaisseur. Le critère physique d'étalonnage a donc été un point fondamental dans la constitution du fonds. En outre, si le traitement intellectuel des documents reste classique (indexation Rameau, format Marc, indices Dewey), les bibliothécaires doivent s'en remettre au SIP pour retrouver un ouvrage uniquement identifié par un code à barres. Sont déduites de ce dernier les données physiques du document, sa localisation dans un bac, son statut (en prêt ou en rayon) et un indice Dewey rajouté plus récemment afin d'identifier l'ouvrage du point de vue de son contenu. Tous les documents du magasin robotisé figurent donc dans la base de données de la bibliothèque où ils ont tous été saisis grâce à leur code à barres. En revanche il a été nécessaire de mettre en place une interface spéciale du nom de « pradi » pour permettre un dialogue entre la base de données de la bibliothèque (progiciel AB6) et le SIP, dialogue qui s'effectue uniquement à partir du module « communication sur place » d'AB6. Enfin, les ouvrages du magasin robotisé, une fois matériellement préparés, sont placés dans une division informatique spéciale appelée Magasin de Transfert Provisoire (MTP) et ne peuvent plus, dès lors, être communiqués au public jusqu'à leur chargement en magasin. En bref, les bibliothécaires ont un accès indirect à leurs ouvrages, ce qui modifie l'organisation de la bibliothèque dans sa totalité.

2.2. Le bilan du magasin robotisé

Presque quinze ans après sa mise en fonction, le magasin a atteint son objectif de proximité temporelle mais pas de proximité documentaire.

2.2.1. Succès et échecs du magasin robotisé

2.2.1.1. *Bilan positif : communication record et conservation optimale*

Le temps de communication annoncé de huit minutes est, bien entendu, une moyenne mais comparativement aux autres bibliothèques, même actuelles, cela reste un record. Une forte affluence de lecteurs dans l'enceinte de la bibliothèque va inévitablement rallonger le temps de communication. La place de l'ouvrage au sein du

bac magasin et celle de ce bac magasin au sein du magasin total, va aussi avoir un impact. En outre, les interventions humaines, peu nombreuses mais présentes au sein de la chaîne de fonctionnement du magasin, vont, selon la disponibilité du personnel, faire varier le temps de communication : une équipe de deux personnes, chargée de la gestion technique du magasin, retire les ouvrages du bac unitaire dans lequel ils sont acheminés par le robot et les place dans le chariot du SATD. Cependant, le caractère prioritaire du magasin automatique sur les magasins traditionnels dans le SATD, permet aux documents magasin d'être, dans tous les cas, acheminés en moins de dix minutes, excepté en cas de panne du robot (voir ci-après). Enfin, il est intéressant de mettre en rapport ce temps record de communication avec le nombre de communications. Entre 1983 et 1993, l'augmentation est de 27 % d'ouvrages par mois. De plus, entre 1991 et 1995, les communications en provenance du magasin robotisé représentaient plus de la moitié du total des communications de la bibliothèque.

Par ailleurs, les concepteurs du magasin robotisé avaient décidé d'en faire un équipement de diffusion mais aussi de préservation : y sont placés les documents les plus consultés par les lecteurs mais aussi des ouvrages impossibles à mettre en libre accès car trop fragiles ou épuisés. Les ouvrages du magasin robotisé bénéficient de conditions de manipulation exceptionnelles : rangement en rayon en position horizontale, tranche vers le bas, en suspension, dans des pochettes plastiques protectrices des maladies du papier ou des bactéries. En outre, les documents sont manipulés avec soin, ne rencontrant la main humaine, pratiquement, que lors de la consultation. Au final, les ouvrages obtenus rapidement sont aussi en bon état.

2.2.1.2. *Bilan négatif : gestion négligente et technologie envahissante*

En faisant le choix d'un prototype pour son magasin robotisé, la BM de Bordeaux Mériadeck a pris de gros risques. Bien que de nombreux responsables de bibliothèques¹⁰⁷ soient venus visiter cet équipement, aucune institution de lecture publique n'a fait ce choix d'installation. Cela a coupé court à toute compression progressive des dépenses, le moindre remplacement de pièce se chiffrant à des montants très élevés et aboutissant à un coût de maintenance d'environ 240 000 Euros par an (soit deux cent fois plus que le contrat de maintenance initialement signé !). En outre, le

remplacement des pièces n'est pas toujours possible, GAME Ingenierie n'en fabriquant plus certaines, comme les casiers contenant les bacs magasin par exemple: à peine quatre ans après sa mise en place, le magasin robotisé était déjà saturé, essentiellement en raison d'un manque de casiers plus que d'un manque de place tout court. Cette saturation est aussi liée à un problème de constitution intellectuelle du fonds: au lieu de faire le choix d'un scénario de remplissage initial restreint (3000 à 5000 ouvrages), les responsables de Mériadeck ont fait celui de placer déjà 100 000 ouvrages dans le magasin lors de sa mise en service¹⁰⁸. Pour des raisons matérielles de déménagement précipité des collections, l'objectif de proximité documentaire au lecteur, qui impliquerait de constituer progressivement une collection en fonction de sa demande, a été sacrifié : la preuve en est la proportion très faible (20%) d'acquisitions récentes (depuis 1991) dans le fonds du magasin à l'heure actuelle, ce qui prouve que les études de lecture effectuées préalablement n'ont pas vraiment été « entendues »¹⁰⁹. Enfin, si la technologie coûte cher, elle n'a pas permis non plus de réduire les dépenses de personnel, au contraire. Ce dernier a été redéployé mais pas forcément vers des tâches de médiation : « La robotisation n'a pas généré de suppression de poste, plutôt une redistribution des tâches. Les magasiniers sont devenus plus responsables de l'entretien et du conditionnement des collections, notamment des périodiques. Certains se sont formés à la fonction d'opérateur bancaire et à celle d'opérateur de la gestion du magasin robotisé (inventaire de bacs magasin, demande de sortie exceptionnelle...). Par ailleurs, d'autres métiers ont fait leur apparition à la bibliothèque : informaticien, roboticien, mécanicien spécialisé »¹¹⁰.

En outre, la gestion au jour le jour du magasin robotisé nécessite une grande vigilance de la part des bibliothécaires. Cependant beaucoup de ses caractéristiques techniques ont pu donner lieu à un sentiment de dépassement. Le principal problème tient dans la méconnaissance du fonds du magasin par les bibliothécaires. Jusqu'en 1999 en effet, date d'un recouvrement des notices BnF, les notices-titre des ouvrages stockés dans le magasin robotisé étaient incomplètes car ne comportaient aucune indication sur le contenu du document. Depuis, les choses se sont améliorées mais beaucoup d'ouvrages

¹⁰⁷ Mais aussi d'entreprises industrielles.

¹⁰⁸ Deux scénarios présentés par GAME Ingénierie.

¹⁰⁹ Voir chiffres en annexe 5.

¹¹⁰ Entretien avec Mme Duquéroix, responsable des magasins, le 10-06-2005.

datant des 19^{ème} et 20^{ème} siècles n'ont pas bénéficié des notices de la BnF et ne sont toujours pas complètement décrits : « il subsiste beaucoup de notices dites « requête » sans vedette matière qui devront attendre le processus de rétroconversion pour être enrichies, mais ces ouvrages, acquis avant 1991, ont une description complète dans le catalogue sur fiches papier » (Mme Duquéroix, responsable des magasins de la BM de Mériadeck¹¹¹). D'où un tri des ouvrages faussé et surtout, une impossibilité d'identification et donc une restriction d'emprunt du côté du lecteur. En outre, jusqu'en 1995, il n'y avait pas d'équipe attitrée en termes de gestion dynamique (désherbage, transfert d'un magasin vers un autre) du magasin robotisé. Aujourd'hui, cinq personnes en sont chargées mais les anciens bibliothécaires acquéreurs ne vérifiant pas systématiquement qu'un ouvrage commandé figurait déjà dans le magasin automatique il y a, encore à l'heure actuelle, de nombreux doublons et triplons. En outre, le module « communication sur place » du SIGB AB6 ne permet pas de placer en infraction un lecteur qui n'aurait pas rendu son document magasin avant de partir d'où la nécessité d'une surveillance continue¹¹². Enfin, au-delà des problèmes réguliers de pannes (pannes électriques, de transstockeur ou de SATD), subsiste celui du contenu du fonds. En effet, le magasin robotisé ne contient pas de périodiques alors que ces derniers représentaient, en 1995, 34% des prêts de la bibliothèque. Il contient au contraire énormément de romans qui conviendraient davantage au libre accès. En bref, le contenu du magasin robotisé n'est ni adapté à la demande actuelle du lecteur, ni à des besoins d'étude et de recherche. La preuve en est la baisse notable du nombre de ses communications dès 1995, date où ces dernières passent au-dessous de la barre des 55 % : en 2004, on dénombrait 14 783 communications issues du magasin robotisé sur les 35 722 communications magasin¹¹³.

2.2.2. L'avenir du magasin robotisé

2.2.2.1. *Les solutions actuelles pour « sauver » le robot*

Depuis une dizaine d'années, et particulièrement depuis 1999, date de la grande réorganisation décidée au sein du réseau des bibliothèques publiques de Bordeaux, la gestion du magasin automatisé de Mériadeck s'est notablement améliorée. Ainsi, dès

¹¹¹ Entretien avec Mme Duquéroix, le 12-03-2005.

¹¹² Pour plus de détails sur le fonctionnement du SIP et du robot, voir entretiens en annexe 5.

1995, la priorité a été mise sur la résolution du problème de saturation du magasin avec une première opération de dédoublement, prise en main par deux conservateurs sur une durée d'environ six mois¹¹⁴. En 1999, pendant trois ans, deux opérateurs ont également retiré 8000 titres en plusieurs exemplaires. Résultat : on est passé de 116 000 ouvrages en 1996 à 111 000 environ aujourd'hui. Certains responsables prennent donc en main les problèmes du robot : « Aujourd'hui, il reste à finir un désherbage plus « intellectuel » [que quantitatif] (en cours) de documents qui n'ont pas leur place dans un magasin d'étude et de conservation¹¹⁵ ». De même, les bibliothécaires acquéreurs ont aujourd'hui « le devoir de vérifier qu'un ouvrage acquis ne figure pas déjà dans un magasin et, si c'est le cas, [de] désherber une édition obsolète »¹¹⁶. Le risque permanent de saturation du magasin robotisé pourrait cependant être résolu par le robot lui-même : en 1995 encore, la société GAME conçoit un logiciel de « purge automatique » à intégrer dans le SIP. Ce programme élabore une liste de références d'ouvrages présents dans le magasin depuis 1991 et n'ayant quasiment jamais changé de place car presque jamais empruntés. Il alerte régulièrement les bibliothécaires et leur suggère un transfert vers un autre magasin. Ce programme n'a jamais dépassé la phase du test, pour la simple raison que les magasins traditionnels de la bibliothèque étaient également saturés. Mais, sur ce point encore, les « défenseurs » du magasin robotisé entrevoient des solutions : « J'envisage de demander sa réactivation [purge automatique] comme aide au désherbage « intellectuel » » (Madame Duquéroix¹¹⁷). Autres solutions envisagées : trouver de nouveaux locaux et / ou installer un magasin compactus dans une troisième allée prévue pour le magasin robotisé et encore non exploitée.

Le second problème majeur du magasin robotisé, on l'a vu, est le contenu de son fonds. En 1996, les bibliothécaires de Mériadeck avaient pour ambition d'y inclure les périodiques, mais à l'heure actuelle, ces derniers ne sont toujours pas présents dans le magasin qui contient essentiellement des livres d'art, d'histoire, et de littérature¹¹⁸. Cependant, le désherbage intellectuel évoqué par Mme Duquéroix (voir plus haut) prévoit de transférer vers le magasin robotisé, les ouvrages les plus demandés au sein

¹¹³ Voir annexes.

¹¹⁴ À raison d'une plage de travail par semaine.

¹¹⁵ Entretien par mél avec Mme Duquéroix, le 30-04-2005.

¹¹⁶ *Id.*

¹¹⁷ *Id.*

¹¹⁸ Ensuite arrivent les ouvrages de sciences sociales puis de philosophie et de religion.

des magasins compacts. Enfin, pour une meilleure connaissance du fonds et de la demande des lecteurs, a été mis en point, en 1999, un système de conversion de l'indice Dewey de la notice titre des ouvrages en une catégorie statistique dans l'exemplaire : « Depuis, cette opération s'effectue pour les acquisitions courantes, nous avons donc chaque mois un aperçu des domaines les plus communiqués. » (Madame Duquéroix¹¹⁹).

2.2.2.2. *L'avenir du magasin robotisé: statu quo ou démantèlement ?*

31 décembre 2004 : la Direction Municipale de la Lecture Publique de Bordeaux décide d'arrêter le magasin robotisé de la BM sans que rien d'officiel ne se soit encore produit. Les responsables de Mériadeck oscillent entre une volonté d'améliorer la situation, un certain attentisme et une demande pressante de démantèlement.

La véritable menace planant sur le magasin robotisé est liée à son coût financier. Même le démantèlement du robot se chiffrerait à une somme trop importante pour pouvoir le décider sans réfléchir. Le devenir du fonds est aussi en jeu et l'arrêt du magasin doit s'accompagner d'un démantèlement rationalisé afin de ne pas condamner les ouvrages qui se trouvent à l'intérieur mais aussi de voir ce que l'on va mettre à la place de ce robot, quelle gestion documentaire nouvelle on va opérer. Au total, un tel démantèlement occuperait trois personnes à temps plein pour une durée de 18 mois¹²⁰. À la question du coût du démantèlement, Mme Duquéroix répond : « Il y aurait au préalable l'opération de sortie des (...) documents qui s'y trouvent, leur tri, leur stockage et la construction d'un nouveau magasin qui permettrait de les réintégrer. Toutes ces opérations génèrent des coûts qu'il m'est impossible de chiffrer aujourd'hui. Une étude est en cours. »¹²¹.

Pour le moment, le magasin robotisé se trouve presque dans une situation de *statu quo* et s'il continue de fonctionner, le sentiment général semblant régner en interne, est celui d'une profonde lassitude vis-à-vis d'une installation qui n'a été innovante qu'un temps. En outre, les responsables de la bibliothèque ne notent pas de différence notable, liée à la mise en place du magasin, dans les pratiques de lecture : une enquête précise de satisfaction des publics resterait néanmoins à faire...

¹¹⁹ Entretien par mél avec Mme Duquéroix, le 30-04-2005.

¹²⁰ Entretien par mél avec Mme Duquéroix, le 10-06-2005.

Porteur d'une grande innovation, à la fois technique et bibliothéconomique, le magasin robotisé de la BM de Bordeaux Mériadeck était aussi porteur d'un rêve : celui d'un classement de proximité total et parfait. Proximité temporelle, avec un temps de communication record ; proximité documentaire avec un fonds étudié en fonction des attentes du public ; proximité de services avec un personnel « libéré » de tâches purement pratiques et pouvant se consacrer à davantage de service public. C'est la mise en œuvre de ce « rêve » qui a péché, pour des raisons essentiellement pratiques et financières mais aussi pour des raisons, sans doute, de gestion des ressources humaines, avec un personnel mal impliqué dans ce projet « pharaonique ». Toutes les solutions imaginées ont leurs limites, les coûts liés au robot pouvant difficilement être compressés. Ce magasin de proximité ne pourra plus être considéré comme avant-gardiste à l'heure de la proximité « virtuelle » des services à distance et de l'explosion du multimédia que les concepteurs du robot n'avaient sans doute pas prévus¹²².

¹²¹ Entretien du 30-04-2005.

¹²² Depuis 1992, la société GAME Ingénierie semble avoir connu, malgré les déboires de son magasin robotisé, une certaine expansion : entre 1992 et 1997, elle acquiert un certain nombre de sociétés d'ingénierie mécanique et de maintenance ; en 1996, elle réalise un chiffre d'affaires de 58 Millions de Francs ; en 2000, la société rejoint le groupe Clemessy dont l'actionnaire principal est Dalkia, filiale du Groupe Véolia et acteur majeur de la gestion d'énergie.

Partie 3 : Synthèse : mettre en perspective les classements de proximité

Mis en place dans des contextes différents, les exemples de classements de proximité décryptés précédemment accordent une importance différente à la demande documentaire des lecteurs. Cela n'interdit pas de dégager des principes généraux inhérents à la mise en place d'une politique de proximité en bibliothèques, en particulier concernant le classement et la mise en espace des ouvrages.

On s'appliquera tout d'abord à redéfinir, à partir des quatre exemples-type étudiés, le concept de proximité en bibliothèque et sa traduction spatiale. Dans un second temps, on se penchera sur les problématiques soulevées par un tel classement ainsi que sur ses limites : limites qui pourraient être atténuées par une exigence d'évolutivité, mais aussi par l'implication du personnel.

1. LA PROXIMITE EN BIBLIOTHEQUE : TYPOLOGIES

1.1. Différentes définitions de la proximité

1.1.1. Critères pour un plan de classement de proximité

Dans toute bibliothèque, l'organisation spatiale des collections est définie à partir de critères implicites ou explicites déterminant la répartition et la disposition topographique des documents à l'intérieur des différents espaces. Certains de ces critères sont reconnus et appliqués de longue date. Pour ce qui est de la Bibliothèque nationale par exemple, déjà, lorsque Van Praet y créa la Réserve en 1837, « les « monuments typographiques », c'est-à-dire les livres « rares et précieux » qu'il souhaitait voir distinguer de la masse des volumes entrant à cette époque à la Bibliothèque nationale, furent regroupés à part, selon des critères qui ne furent que peu

modifiés depuis, sinon élargis à de nouveaux champs [...] »¹²³. Sont donc généralement regroupés à part les ouvrages rares et précieux ou nécessitant des méthodes de conservation ou des précautions de communication particulières (ouvrages pornographiques par exemple).

L'âge des documents et leur actualité déterminent aussi leurs modalités de classement : les ouvrages anciens sont regroupés dans des collections patrimoniales conservées en magasins ; les plus récents sont généralement confondus dans la collection courante disponible en libre accès. Bertrand Calenge, dans *Les Politiques d'acquisition*, fonde sa distinction entre plusieurs espaces de collection en partie sur ce critère d'actualité des documents. La « collection courante » contient ainsi, selon lui, les documents les plus actuels car concernant le public le plus assidu : elle peut néanmoins comprendre une « collection en réserve active » pour les publics actuels moins nombreux ou dont l'activité est résiduelle. La « collection de conservation » a une visée à plus long terme, et se constitue généralement d'un fonds ancien (plus de cent ans d'âge) et de la réserve (documents les plus précieux), etc¹²⁴. L'exemple de la Médiathèque d'histoire des sciences de la Villette, qui a décidé de consacrer un magasin à son fonds ancien riche de 80 000 volumes, était donc dans la droite ligne de cette répartition traditionnelle, jusqu'à ce qu'elle décide d'ouvrir le magasin au public.

Outre ces critères généraux, ce sont bien des critères de proximité au public qui orientent le classement des documents, et en particulier des critères de proximité intellectuelle. Ainsi, le degré de spécialisation des documents, que ce soit le niveau de lecture requis ou la lisibilité linguistique, est un facteur discriminant pour leur orientation en magasins ou en libre accès. On réservera ainsi les ouvrages dits « grand public », pratiques ou de vulgarisation scientifique, pour le libre accès, tandis que les documents plus érudits trouveront leur place en magasins. De même on classera les ouvrages en langue française en libre accès tandis ceux en langue étrangère seront orientés vers les magasins.

Mais la forme la plus évidente du classement de proximité semble être la répartition des documents selon différents niveaux d'accessibilité en fonction de la demande quantitative des lecteurs. Ainsi, les ouvrages les plus fréquemment communiqués seront

¹²³ *La Réserve des livres rares à la Bibliothèque nationale de France*, op. cit., p. 20.

¹²⁴ CALENGE, Bertrand. *Les Politiques d'acquisition* : constituer une collection dans une bibliothèque. Paris : Cercle de la librairie, 1994. (Bibliothèques). p. 161-168.

mis à la disposition directe du lecteur, dans une volonté d'adéquation du classement adopté aux pratiques du public. Dans *Les Politiques d'acquisition*, Bertrand Calenge souligne l'importance de cette demande quantitative du lecteur dans les plans de classement : il cite notamment les travaux de Jain¹²⁵ qui, en 1967, grâce à sa formule de taux de rotation (*check-out sample*), vérifiait l'activité de chacun des secteurs du fonds, ce qui permettait de conclure qu'un document peu emprunté était un document périmé, donc à sortir du libre accès. Le même auteur cite également, dans son cours délivré aux élèves conservateurs de l'ENSSIB, le 11 mai 2005¹²⁶, l'étude dite « de Pittsburgh », réalisée en 1979 à la Hillmann Library, où le classement de la collection et la détermination du nombre de volumes commandés et mis en espace sont décidés en fonction du nombre de prêts.

Même en magasin - on l'a vu avec les exemples de Bordeaux et de la Villette - des stratégies sont adoptées pour réduire la distance au lecteur induite par ce type de classement : stratégies consistant à réduire le temps de communication (magasin automatisé de Bordeaux Mériadeck) ou encore à assurer l'accessibilité physique du document (magasin ouvert de la Villette).

1.1.2. Les différentes formes de proximité au lecteur

Tout mode de classement prenant en compte les critères de proximité énoncés, aboutit à ordonner les collections selon différents niveaux d'accessibilité, se distinguant par leur degré de proximité spatiale, de proximité temporelle et de proximité de services.

L'accès libre et le contact physique avec le document assurent d'abord une forme de proximité spatiale au lecteur. Une proximité physique fondamentale, même à l'ère des bibliothèques numériques : les anthropologues et sociologues de la lecture¹²⁷ démontrent que l'on garde près de soi, déjà au niveau individuel, les ouvrages que l'on lit le plus. On peut citer ici l'expérience originale des ExemplaireS en Stabulation Libre (ESSL) imaginée en 1986 par Pierre-Yves Lador¹²⁸, consistant à placer sur des tables des ouvrages inclinés à 70 degrés « afin qu'on puisse voir leur couverture d'un simple

¹²⁵ *Ibid.*, p. 121.

¹²⁶ Cours sur la « Définition et l'évaluation des collections ».

¹²⁷ Travaux de Michèle Petit notamment.

¹²⁸ Directeur de la bibliothèque municipale de Lausanne.

geste ». Cela a eu pour effet: « une rotation de plus de 7 prêts/an pour les ESSL contre plus de 2 pour les ordinaires ! »¹²⁹.

Cette proximité spatiale est liée à une forme de proximité temporelle : plus l'ouvrage est proche du lecteur, plus son accès est aisé et rapide. Cela vaut aussi dans le sens inverse, et parmi les premières attentes des usagers en bibliothèque, figure très souvent celle d'une rapidité de communication. C'est la conclusion de nombreuses enquêtes spécialisées, dont les résultats figurent pour certaines dans la revue américaine *Library Trends*¹³⁰ : on constate que, parmi les attentes des utilisateurs, un accès rapide à l'information est le premier critère cité, en particulier en ce qui concerne l'attitude des bibliothécaires. En magasin, c'est ainsi le temps de communication du document qui déterminera son degré de proximité au lecteur : l'exemple du magasin automatisé de Bordeaux est emblématique à cet égard.

Enfin, l'accessibilité du document peut aussi être garantie par une proximité que l'on qualifiera « de service ». En effet la signalétique, comme l'accompagnement du lecteur par le bibliothécaire, assurent une fonction essentielle d'orientation et d'explication et garantissent, par l'explicitation du contenu et du sens du document, une accessibilité d'ordre intellectuel et non plus seulement physique. Cette dimension de médiation est essentielle dans le cas du magasin de la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette : sans l'aide du bibliothécaire, il serait impossible au lecteur de s'orienter

1.2. Différents niveaux de proximité

Il semble intéressant d'analyser plus précisément les différents espaces de classement et leurs degrés respectifs de proximité. Les espaces « classiques » des bibliothèques (libre accès, magasins, réserves) peuvent en effet être déclinés de manière très différente d'une bibliothèque à l'autre.

On peut identifier plusieurs espaces de classement à l'intérieur mais aussi en-dehors du bâtiment de la bibliothèque. Ainsi la plupart des bibliothèques nationales sont dotées d'annexes ou de réserves extérieures au bâtiment, physiquement éloignées et uniquement destinées au stockage de documents. Ces lieux de stockage, fermés à tout

¹²⁹ LADOR, Pierre-Yves. Une expérience de « mise en stabulation libre » d'une partie des collections. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 54-56.

¹³⁰ RADFORD, Mary L. Approach or Avoidance? The Role of Nonverbal Communication in the Academic Library User's Decision to Initiate a Reference Encounter. *Library Trends*, Spring 1998, p. 699-717.

emprunt, même distant, de documents, sont relativement rares et leur création est motivée par une volonté marquée d'éloignement de certains ouvrages. Le centre de Bussy-Saint-Georges, annexe de la BnF, conserve une collection de sécurité constituée avec le deuxième exemplaire du dépôt légal et qui n'est jamais communiquée. Des centres de ce type peuvent, dans notre échelle des différents niveaux de proximité, constituer une sorte de degré zéro de la proximité.

On citera ensuite des espaces séparés de la « bibliothèque mère », mais pas totalement fermés à l'emprunt d'un document. Ces espaces répondent souvent à un manque de place et à une saturation des locaux d'origine : ainsi, la BM de Bordeaux est à la recherche de locaux pour stocker ses ouvrages surnuméraires. Le modèle du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur, dont les caractéristiques sont développées en partie 1, est aussi significatif. En effet, les espaces conçus sur ce modèle abritent les collections les moins communiquées. Une fois que le lecteur a formulé sa demande, le document doit être rapatrié du site distant vers le bâtiment principal de la bibliothèque, ce qui augmente considérablement le délai de communication.

En suivant une échelle de proximité croissante, on peut identifier un troisième niveau d'accessibilité : la réserve. Ce niveau rassemble généralement les ouvrages caractérisés par leur valeur marchande, leur valeur patrimoniale ou leur ancienneté. Ici la distance au lecteur se marque par des restrictions de communication et donc par une distinction de la collection courante.

Avec les magasins, on franchit un degré supplémentaire. Plusieurs facteurs justifient la présence d'un document en magasin : sa valeur patrimoniale, son ancienneté, son état de conservation, etc. Mais ce sont aussi des critères directement liés à la proximité, comme le degré d'érudition et la fréquence de la demande. Dans une conception bibliothéconomique traditionnelle, le magasin témoigne d'une distance par rapport au lecteur : les ouvrages ne sont accessibles que par l'intervention du bibliothécaire et selon des procédures de communication parfois longues. Or, dans trois des bibliothèques étudiées, des stratégies ont été mises en œuvre pour réduire cette distance. Ainsi, la mise en place du magasin robotisé à Bordeaux répondait à un objectif principal : diffuser plus rapidement que les magasins manuels les documents les plus demandés. C'est pourquoi les documents retournés ne sont pas reclassés à leur place initiale, mais en début de bac de façon à pouvoir être communiqués plus rapidement

lorsqu'ils seront à nouveau demandés. De même, lors du déménagement de la BnF à Tolbiac, les documents ont été répartis entre magasins des tours et magasins du socle en fonction de statistiques de consultation. Les documents les plus fréquemment communiqués ont ainsi été placés dans des magasins adossés aux salles de lecture (magasins du socle), tandis que les magasins des tours sont beaucoup plus distants.

Le magasin automatisé de Bordeaux, comme les magasins du socle à la BnF, pourraient ainsi être qualifiés de magasins de proximité. On en trouve un autre exemple à Limoges où l'on trouve des magasins dits « de diffusion », jouxtant les banques de prêt et situés au cœur des espaces publics. On pourrait ainsi ordonner ces différents types de magasins de proximité selon une échelle croissante : du magasin de Bordeaux jusqu'aux magasins de Limoges, en passant par les magasins de socle de la BnF. Cependant, ces trois types de magasins restent fermés au public. L'exemple de l'ouverture au public du magasin de la Villette, physiquement proche également du fonds contemporain en salle de lecture, complète cette typologie des magasins de proximité. En effet, l'accessibilité physique du document paraît constituer un niveau de proximité supplémentaire, réduisant à la fois la distance spatiale et temporelle qui sépare le lecteur du document. Cependant, les conditions restrictives d'accès à ce magasin (horaires réduits, nécessité de prendre un rendez-vous et de justifier les motifs de sa recherche), ainsi que le défaut de signalement de la totalité de ses collections dans le catalogue, marquent encore une différence avec ce que l'on pourrait identifier comme le dernier niveau de proximité sur une échelle croissante : le libre accès.

En ce qui concerne ce dernier niveau, les tendances observées diffèrent. Ainsi, le projet de réaménagement du SICD2 de Grenoble a été marqué par la suppression des niveaux et le regroupement des collections destinées respectivement aux étudiants et aux chercheurs, ce qui a conduit à la mise en accès libre d'ouvrages qui ne sont pas d'un usage courant. A l'inverse, certaines bibliothèques universitaires maintiennent à l'intérieur du libre accès deux niveaux distincts, l'un destiné aux chercheurs et l'autre aux étudiants. De même le libre accès de la BnF s'organise entre une bibliothèque d'étude ouverte au grand public et une bibliothèque de recherche accessible uniquement sur accréditation. À l'intérieur du libre accès on distingue plusieurs niveaux d'accessibilité : tout comme l'espace réservé aux chercheurs est séparé de celui destiné aux étudiants ou au grand public, certains documents peuvent être distingués du reste de

la collection dans un objectif de proximité maximale au lecteur. C'est le cas des usuels, pouvant être placés au plus près des tables de travail, mais aussi de présentations thématiques ou de présentations d'actualité placées à l'entrée des salles de lecture. L'entrée libre au sein de l'enceinte de la bibliothèque, sans obligation d'identification, peut également renforcer, voire redoubler, la proximité permise par le libre accès : c'est le cas de la Bibliothèque publique d'information.

Enfin, ultime niveau de la proximité, affranchi de notre problématique du classement spatial: les services à distance proposés par les bibliothèques. Depuis son espace privé, l'utilisateur peut avoir accès à la description de documents voire aux documents eux-mêmes. On peut tout de même s'interroger sur l'ambivalence du rapport de ces services avec les classements de proximité, le classement n'y étant qu'une question de programmation informatique, les rapports humains et l'aide à la recherche documentaire y étant inexistantes et l'accessibilité concernant uniquement un document dématérialisé et pas son original.

2. EVALUATION DES CLASSEMENTS DE PROXIMITE

Touchant à la fois à la conservation (« classement ») et à la mise à disposition (« proximité ») des documents, le classement de proximité a des répercussions sur l'ensemble du fonctionnement et de la gestion documentaire d'une bibliothèque. En outre, ces mêmes problématiques de conservation et de mise à disposition entrant souvent en conflit dans leurs finalités, le classement de proximité est souvent difficile à mettre en œuvre et peut présenter de nombreuses limites, aussi bien politiques que bibliothéconomiques. Des limites qui amènent parfois à s'interroger sur la légitimité de politiques de proximité en bibliothèque, notamment quand cette dernière semble davantage au service du bibliothécaire que de l'utilisateur. Quelques propositions seront faites ici pour ne pas oublier les « fondamentaux » d'une politique de proximité.

2.1. Problématiques bibliothéconomiques

Concevoir un système de classement en fonction de la demande du lecteur implique qu'il évolue en même temps que les pratiques et les besoins du public. Il s'agit donc de savoir quel ouvrage sera le plus pertinent, à quel moment, pour quel public et

dans quel espace. On abordera ici les problèmes bibliothéconomiques posés par cette nécessaire mobilité des collections à chaque étape du circuit documentaire : acquisitions, cotation et désherbage des ouvrages.

2.1.1. Le redoublement des documents

Le problème des doublons s'impose peut-être comme le plus évident. Mais cette question se pose de manière très différente selon que ces doublons sont le résultat de la superposition de niveaux de proximité, comme à la BnF, ou du système de classement lui-même, comme à la bibliothèque municipale de Bordeaux. Ainsi, à la BnF, cette question a fait l'objet d'une réflexion préalable et des règles de redoublement ont été inscrites dans la charte documentaire en vue d'une gestion raisonnée des acquisitions. Comme on l'a déjà souligné, c'est la fréquence de consultation des documents qui détermine leur possibilité de redoublement. A l'inverse, à la BM de Bordeaux, certains ouvrages contenus en plusieurs exemplaires ne sortent jamais du magasin. Le redoublement de certains titres à l'intérieur du magasin robotisé est la conséquence d'une gestion mal maîtrisée du fonds. En effet, la description incomplète des ouvrages dans la base de données du robot confronte les bibliothécaires à un problème de méconnaissance de leurs fonds. Certains ouvrages déjà présents dans le magasin sont donc rachetés. De plus, ce système interdit l'accès physique au livre et aboutit à une rotation perpétuelle des ouvrages qui ne sont pas affectés à une place déterminée. Le classement, non circonscrit par des règles précises de disposition topographique, devient alors abstrait et entre en contradiction avec la nécessité d'une gestion très concrète du fonds.

2.1.2. L'évaluation de la demande

Si l'on veut maintenir une adéquation entre la facilité d'accès aux ouvrages et leur taux de consultation, il est nécessaire d'avoir prévu de mesurer régulièrement ce taux et d'adapter les règles de classement en fonction des résultats de cette évaluation. Les systèmes informatisés de gestion de bibliothèque permettent actuellement de réaliser des statistiques concernant la fréquence de prêt ou de communication. À la BnF, le circuit de communication est entièrement informatisé, ce qui permet d'identifier les ouvrages les plus communiqués. En ce qui concerne la consultation sur place, des évaluations sont également réalisables, par exemple, par pistage des codes à barres des

ouvrages laissés sur les tables ou en attente de rangement. À la BM de Bordeaux, la sélection des documents destinés au magasin robotisé a été déterminée à partir de statistiques de consultation. Une catégorie statistique a aussi été ajoutée dans la base de données du robot afin de savoir quels domaines étaient les plus demandés. De même, à la BnF, les anciennes séries conservées dans le magasin général de la rue Richelieu ont été réparties sur le site de Tolbiac entre magasins des tours et magasins du socle en fonction de leur taux de consultation, mesuré par enquête statistique.

2.1.3. Cotation et classification

Ces mouvements de collection posent des problèmes spécifiques en termes de cotation. En effet, dans beaucoup de bibliothèques, le système de classification en magasin diffère de celui adopté en libre accès. La réorientation des documents d'un niveau à l'autre implique donc un changement de cote, nécessitant une opération de gestion complexe. C'est le problème que rencontre actuellement la BM de Bordeaux Mériadeck : d'une part, les documents en libre accès sont classés selon l'indexation Dewey alors que les documents en magasin sont plutôt classés par formats, types de supports ou disciplines; d'autre part, le démantèlement envisagé du magasin robotisé, s'il est fait « intelligemment », nécessitera une recotation des ouvrages qui se trouveront transférés soit dans les espaces de libre accès actuels, soit dans un nouveau lieu de conservation séparé de la bibliothèque actuelle.

Cependant, il arrive que ce changement de cote, apparemment indispensable, ne soit pas réalisé : lors du chantier d'accroissement de la Réserve à la BnF, les ouvrages transférés massivement des magasins généraux à la Réserve des livres rares et précieux n'ont pas été recotés, ce qui a conduit à la juxtaposition de plusieurs systèmes de classification au sein du département de la Réserve, compliquant nécessairement la gestion et la communication des collections. Cette complexité de gestion, que le changement de cote soit ou non pratiqué, explique peut-être que ces mouvements de collections restent relativement rares.

2.1.4. Actualisation et désherbage

En effet, si elle est souvent pratiquée à l'occasion d'un déménagement ou d'un réaménagement, la mobilité des collections n'est que peu assurée au quotidien. Ainsi, le fait qu'à la BM de Bordeaux, dès 1995, la communication d'ouvrages issus du magasin

robotisé passe en dessous des 55 %, peut s'expliquer par la non réactualisation du fonds. Une évaluation du taux de consultation des collections aurait permis de désherber les ouvrages les moins demandés pour les remplacer par les ouvrages les plus plébiscités. De même, la répartition des ouvrages entre magasins des tours et magasins du socle à la BnF n'a été que peu modifiée depuis le déménagement à Tolbiac malgré les évolutions de lectorat constatées. La dimension de l'établissement et la complexité de sa gestion rendent en effet difficiles des mouvements de collection à grande échelle. Les déplacements d'ouvrages sont donc pratiqués au cas par cas, à la suite de demandes ponctuelles des lecteurs, notamment parce que la BnF « n'a pas fait pas l'objet d'une évaluation d'ensemble à la mesure de son ampleur »¹³¹. Nous touchons là déjà à une des limites des classements de proximité : l'adaptation du classement à la demande du public nécessite une gestion évolutive qui, pour des raisons diverses, n'est pas toujours appliquée dans les bibliothèques concernées.

2.2. Limites des politiques de proximité

2.2.1. Incompatibilité avec les missions de conservation et de recherche

L'objectif de proximité visé par l'attention accordée aux usages du public peut apparaître incompatible avec les missions d'une bibliothèque nationale. Comme le rappellent les *Propositions pour une charte documentaire*, « si les principes de la politique documentaire de la [BnF] se fondent sur une logique de l'offre plus que de la demande, c'est parce que Tolbiac hérite de fonds et de missions totalement uniques parmi les autres bibliothèques françaises »¹³².

La nécessité d'assurer la vocation encyclopédique de la bibliothèque interdit de constituer les collections et d'en gérer les mouvements uniquement en fonction de la demande du public. Ainsi, si la fréquence de consultation est un critère déterminant pour la sélection des documents mis à disposition du public en libre accès, la volonté de conserver une offre représentative de la production éditoriale guide aussi les opérations d'acquisitions. Selon ce principe, même des ouvrages peu consultés pourront être acquis

¹³¹ *Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France, op. cit.* p. 6.

¹³² *Propositions pour une charte documentaire, op. cit.*, p. 2.

et maintenus en libre accès et non réorientés en magasin¹³³. La logique de la demande est en quelque sorte équilibrée et contenue par la logique d'une offre encyclopédique inscrite dans les missions documentaires de l'établissement. C'est pourquoi le principe d'une offre de haut niveau en Haut-de-jardin a été maintenu conformément aux orientations de départ. Comme le rappelle la charte documentaire, la bibliothèque d'étude « n'est ni une bibliothèque universitaire ni une bibliothèque de lecture publique »¹³⁴. Les principes de constitution et d'organisation des collections ne sont donc pas entièrement soumis aux demandes des étudiants ou du grand public fréquentant la bibliothèque. Ce qui nous oriente d'ailleurs vers un débat plus large : on peut légitimement se demander si l'objectif de proximité visé notamment par le système de classement n'entre pas en contradiction avec la taille d'un établissement national s'adressant à un public aussi large.

2.2.2. Une proximité souvent restreinte

La proximité n'est en effet pas nécessairement synonyme d'accessibilité à tous : elle peut être ciblée, menant à un renforcement de la segmentation des publics. On retrouve alors un autre sens possible du mot « proximité » qui pourrait être celui d'un caractère intimiste, clos, restreint... Ainsi, la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette affiche une volonté de proximité particulière vis-à-vis des chercheurs : elle est avant tout une bibliothèque d'étude et de recherche, et dans cette perspective elle a acquis son fonds ancien et ouvert le magasin aux chercheurs. S'il est possible d'accéder à ce magasin, cela ne peut d'ailleurs se faire que sur justification de recherche. Eliséo Véron montre aussi dans *Espaces du livre* que tout mode de classement, fût-il de proximité, répond aux demandes d'une certaine fraction du public, et non à celles de l'ensemble des lecteurs : « Une mise en espace déterminée sera toujours plus « propice » à l'épanouissement de certaines modalités de lecture et sources de gêne pour d'autres, même si, en définitive, tout le monde arrive à s'en accommoder »¹³⁵. L'objectif de proximité vis-à-vis de la totalité des publics, visé à travers la mise en espace des collections, devient une gageure, compte tenu de l'hétérogénéité des

¹³³ Citons à titre d'exemple le cas du département Histoire où l'on trouve en libre accès, à côté d'une majorité de documents consacrés à l'Histoire de France, un certain nombre d'ouvrages très peu consultés concernant l'histoire de Chine.

¹³⁴ *Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France*. 2004, p. 2.

¹³⁵ *Espaces du livre* : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque, *op. cit.*, p. 78.

pratiques et des demandes : « peut-on définir des principes concernant l'agencement spatial du fonds en libre accès, étant donnée la diversité des modalités d'appropriation qui se fait jour du côté de la demande ? N'est-il pas, par définition, impossible de satisfaire simultanément toutes ces modalités d'appropriation des livres ? »¹³⁶. La proximité réalisée à travers le classement ne serait alors qu'une proximité sélective et restreinte, réservée, selon les bibliothèques concernées, à telle ou telle fraction du public les fréquentant.

2.2.3. La proximité comme solution à des contraintes matérielles

Autre limite importante des classements de proximité : ce sont parfois davantage des contraintes matérielles que le souci d'adéquation à la demande des lecteurs qui déterminent le système de classement adopté. Ainsi, lors du déménagement de la BnF à Tolbiac, le projet de constituer une vaste collection en libre accès était autant un enjeu de diffusion et de mise à disposition du savoir qu'un enjeu de conservation : « faciliter l'accès aux documents de référence permet d'atténuer la pression des communications et de ménager ainsi les collections patrimoniales »¹³⁷. Protection et communication sont en effet deux volets complémentaires. La fréquence de consultation comme critère de classement en libre accès est ainsi parfois contredite par des nécessités matérielles de préservation des documents : ainsi, un document très demandé mais dont l'état de conservation nécessite des soins particuliers sera classé en magasin et non en libre accès. De même, au-delà de l'objectif principal de diffusion qui a guidé la mise en place du magasin automatisé à la BM de Bordeaux, existait aussi une préoccupation liée à la préservation d'un fonds de documents impossible à mettre en libre accès (ouvrages fragiles ou épuisés), donc un objectif de conservation. Un objectif qui est le résultat, là encore, d'un état de fait, celui d'un déménagement précipité des collections qui a conduit à classer des ouvrages à ne pas diffuser au sein d'un magasin de diffusion. Mais c'est surtout le cas de la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette qui montre le mieux comment la mise en place d'un système de classement de proximité est parfois le simple résultat de contraintes matérielles. En effet ce n'est pas le point de vue du public qui a été déterminant dans la décision d'ouvrir le magasin mais bien le point

¹³⁶ *Ibid.*, p.77.

¹³⁷ *Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France, op. cit.*, p. 9.

de vue du bibliothécaire. La mise en accès direct du fonds devait pallier le défaut de signalement d'ouvrages qui n'avaient pas été catalogués. Ici le classement de proximité devient un facteur de gestion interne et non un moyen de faciliter l'accès au document pour le lecteur, d'autant plus qu'en l'absence de signalétique, et dans la mesure où tous les documents ne sont pas encore répertoriés ni catalogués, il lui est difficile de localiser l'ouvrage dont il a besoin dans le magasin. De plus, la gestion matérielle du magasin a abouti à un système de verrouillage contredisant le principe même de l'accès libre. Pour accéder au fonds, les chercheurs doivent en effet prendre rendez-vous aux heures de fermeture de l'établissement avec un bibliothécaire qui les accompagne tout au long de leur recherche. De plus, du fait des problèmes posés par la pénurie de personnel pour assurer ces visites et par le système de compactus rendant plus difficile la consultation des fonds, l'accès au magasin a été restreint ces dernières années. On voit donc bien comment ce sont des préoccupations matérielles et non de réels objectifs de proximité qui sont à l'origine tant de la mise en place du magasin en accès direct que de la restriction de cet accès. Le classement de proximité n'est donc pas toujours établi en fonction de la demande du lecteur : il est parfois le résultat d'enjeux matériels de conservation et de sécurité, parfois le résultat d'une construction intellectuelle de la part du bibliothécaire.

2.2.4. La prédominance du point de vue du bibliothécaire

Comme dans le cas de l'ouverture du magasin à la Villette, c'est parfois le point de vue du bibliothécaire qui prévaut sur celui du public dans la constitution de la collection en libre accès. Pour décider de la destination des documents (magasins ou libre accès) les acquéreurs se basent parfois davantage sur leur fréquence présumée que sur leur fréquence effective de consultation, particulièrement en cas d'absence d'études statistiques sur ce point. Ainsi, si des statistiques de communication ont été établies lors du déménagement de la BnF pour rationaliser le classement des documents en magasin, il n'en a pas été de même pour le libre accès. Ce sont des critères intellectuels, comme le niveau de spécialisation des documents, leur couverture linguistique ou géographique, le domaine couvert, et non des critères statistiques de consultation qui ont déterminé la constitution des collections destinées au libre accès. De même, au SICD2 de Grenoble, les collections n'ayant pas été évaluées en terme d'usage avant le

réaménagement, le libre accès a été organisé en fonction d'une orientation intellectuelle des contenus (organisation en pôles disciplinaires) et non en fonction des pratiques réelles des lecteurs. C'est donc le point de vue du professionnel et non celui du public qui construit les modalités de classement en fonction d'une proximité non pas réelle mais supposée, voire même construite.

En effet, on peut légitimement se demander si ce n'est pas le classement qui détermine la proximité plutôt que la proximité qui détermine le classement. Il est en effet assez évident que les modalités d'accès aux documents peuvent influencer les demandes et les pratiques du public. Eliséo Véron rappelle ainsi dans *Espaces du livre* que « la mise en espace des fonds en libre accès [peut] affecter le comportement des usagers et, en somme, leur façon de se servir de la bibliothèque »¹³⁸. Les lecteurs consulteront davantage un document accessible immédiatement qu'un document soumis à une procédure de communication complexe et parfois longue. Le libre accès paraît en ce sens conditionner en partie les usages : la facilité d'accès au document est une des motivations du lecteur pour le consulter. A l'inverse, les réserves de communication attribuées à certains documents constituent un frein à leur consultation. Le risque est donc bien réel de s'enfermer dans un système purement intellectuel sous le prétexte d'adapter le classement à la demande du public : le classement est d'abord décidé du point de vue du professionnel en fonction de la fréquence d'usage présumée des collections et une fois mis en place, ce classement conditionne les usages. Dans un même mouvement détaché des attentes et des pratiques réelles du public, le bibliothécaire construit à la fois le classement de ses collections et la demande de son lectorat.

Ceci nous amène aussi à interroger le point de vue adopté jusqu'à présent dans cette étude et qui a été de considérer le libre accès comme le niveau de proximité maximale sur une échelle croissante d'accessibilité des documents. En effet, la simple mise à disposition suffit-elle à assurer une proximité réelle ? L'accessibilité spatiale et physique d'un ouvrage ne préjuge pas nécessairement de son accessibilité intellectuelle. Au-delà du libre accès, la médiation du bibliothécaire peut être nécessaire pour rendre non pas seulement l'objet physique mais le contenu et le sens du document accessibles au lecteur. La lisibilité de la classification et de la signalétique devrait jouer ce même

rôle. Mais classer les ouvrages en libre accès dans un objectif de proximité quand le système de cotation est parfaitement opaque pour le lecteur ne relève-t-il pas du paradoxe ? C'est aussi ce paradoxe que souligne Anne Dujol dans son étude sur le public de la Bpi : « La finalité d'une bibliothèque en libre accès n'est-elle pas contradictoire avec la complexité des techniques bibliothéconomiques ? »¹³⁹. Dans beaucoup de bibliothèques, la classification Dewey est inséparable du libre accès. Or, elle n'assure pas toujours sa fonction d'accès au contenu des documents. « Les bibliothécaires produisent un système en produisant les outils les plus performants mais dont la complexité de lecture exclut la compréhension de l'utilisateur »¹⁴⁰. Là encore, c'est souvent la pratique du bibliothécaire, en particulier sa volonté d'analyse documentaire et d'indexation au plus précis, qui prévaut sur la préoccupation du lecteur, qui devrait amener à rechercher un classement des documents qui soit simple afin que l'accès direct aux documents soit facilité.

On pourrait même inverser la proposition et considérer que c'est le classement en magasin qui répond le mieux aux objectifs de proximité au lecteur. En effet, simplifier les procédures de communication ou ouvrir les magasins au public permet de mettre à la disposition du lecteur les collections patrimoniales et en somme de diffuser ce qui pourrait être jalousement préservé. Dans cette perspective, faciliter l'accès aux collections patrimoniales assurerait une meilleure proximité que mettre simplement à disposition la collection courante.

Cette remise en cause du lien entre proximité et libre accès peut, enfin, se retrouver dans le rapport entre prêt et proximité. En effet, si le prêt permet une amélioration de la proximité de l'individu au document, qu'il fait pénétrer dans son espace privé, il empêche la consultation de cet ouvrage par le public en tant que collectivité. Le prêt est ainsi synonyme de proximité pour un individu, mais en même temps, synonyme de distance pour tous les autres lecteurs. C'est ce dernier argument qui a, par exemple, motivé la Bibliothèque publique d'information à ne permettre qu'une consultation sur place de ses documents. Cependant, il est aussi nécessaire de permettre la sortie des documents, notamment pour les publics « empêchés » qui n'ont pas accès à la

¹³⁸ *Espaces du livre : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque, op. cit.*, p. 39.

¹³⁹ DUJOL, Anne. *Le clair et l'obscur : perception et usages de la classification par le public de la Bpi*. Bpi, Service des études et de la recherche, 1985, p. 45.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 48.

bibliothèque et donc aux ouvrages : on peut citer les services de « colportage » de livres à domicile, notamment mis en place dans la ville de Meudon et assurant un service de proximité supplémentaire.

2.3. Propositions en vue d'un classement de réelle proximité

Fondé sur une demande du lecteur particulièrement variable et changeante, le classement de proximité, on l'a vu, a un impact important sur la gestion des collections qui doit permettre une grande mobilité, à de nombreux points de vue et à toutes les étapes du circuit documentaire. Cette évolutivité implique la mise au point d'outils de politique documentaire adaptés, non seulement en ce qui concerne le classement, mais aussi la « charte documentaire » de la bibliothèque dans son ensemble. Mais si les outils matériels et techniques existent, l'implication du personnel dans l'élaboration des plans de classements, et par-dessus tout dans leur rôle d'accompagnement et de médiation vis-à-vis des publics, est absolument indispensable : c'est sur ce point qu'achoppent souvent les systèmes mis en place dans les bibliothèques étudiées. Des points d'achoppement qui devraient également conduire la profession à réfléchir à de nouveaux modes d'agencement spatial des collections adaptés aux logiques de recherche documentaire des lecteurs.

Pour assurer l'efficacité des classements de proximité, l'une des premières actions à entreprendre paraît d'assurer la mobilité des collections par une gestion évolutive du système de classement. A cet effet, il faut tout d'abord organiser des évaluations régulières : évaluations quantitatives notamment par la réalisation de statistiques de consultation, de prêt et de communication. Mais on pourrait aussi envisager de mener des évaluations qualitatives sous la forme d'enquêtes de publics destinées à cerner les demandes réelles des lecteurs sur la base de critères plus larges que le taux de consultation des collections. Pour que ces évaluations soient suivies d'effets réels, il apparaît nécessaire d'adopter des mesures pour anticiper et prévoir l'évolutivité du classement. Des actions ont déjà été menées dans ce sens à la BnF et au SICD2 de Grenoble, notamment pour gérer les problèmes de cotation qui se posent lors des passages de documents d'un niveau à un autre. Ainsi, à la BnF, « la future cote magasin (qui est en fait un numéro d'inventaire) est attribuée automatiquement quand l'ouvrage entre dans les collections de la bibliothèque. S'il est destiné au libre accès, l'ouvrage

reçoit en plus une cote Dewey. Si ultérieurement il est réorienté en magasin, il retrouve sa cote magasin initiale, et il fait l'objet d'une opération d'adressage qui le localise physiquement »¹⁴¹. Ce double système de cote, adopté également au SICD2 de Grenoble, permet donc de simplifier la gestion des mouvements de collection. Pour assurer une réelle mobilité des documents, il apparaît également nécessaire de dégager des critères opératoires pour le désherbage. Si ces critères sont relativement faciles à établir dans le cas des périodiques (on peut ainsi envisager de ne maintenir en libre accès que les dix dernières années d'un titre et de conserver en magasin le rétrospectif), il n'en est pas de même pour les monographies. Les critères de désherbage peuvent ainsi varier en fonction des disciplines, certaines, comme le droit ou les sciences, requérant une actualisation constante et donc une rotation régulière du fonds ; d'autres, comme les lettres ou l'histoire, nécessitent au contraire davantage de permanence dans la collection (poids des textes et des sources). Les critères de désherbage peuvent aussi varier en fonction des publics de la bibliothèque : ainsi, si les lecteurs d'une bibliothèque municipale rechercheront davantage des documents d'actualité, les travaux des chercheurs d'une bibliothèque universitaire nécessiteront au contraire de conserver une sédimentation historique et d'assurer une vision diachronique à travers la collection. Au-delà de l'évolutivité du classement, c'est l'évolutivité de la politique documentaire de l'établissement dans son ensemble qu'il s'agit de prévoir pour l'adapter aux évolutions du lectorat, de ses attentes et de ses pratiques. La nécessité d'une actualisation permanente de la politique documentaire est ainsi soulignée par Jacqueline Sanson (directeur général adjoint et directeur des collections de la BnF) dès l'avant-propos de la *Charte documentaire des acquisitions de la BnF* : « Par essence, une charte documentaire n'est jamais achevée. Vivante comme les collections sont vivantes, elle doit aussitôt rédigée, donner lieu à mise à jour »¹⁴². A la BnF en effet, « l'analyse de l'offre, essentielle car fondée sur les missions prioritaires de l'établissement, a été éclairée par l'analyse de la demande, indispensable pour du libre accès mais limitée aux principaux usagers en nombre ». Les principales orientations du classement de proximité doivent donc être régulièrement réévaluées à l'aune des évolutions des usages des lecteurs et en particulier de la fréquence de la demande portant sur certaines

¹⁴¹ Propos tenus par Caroline Rives, coordinatrice de la politique documentaire à la Bibliothèque nationale de France.

¹⁴² *Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France, op. cit.*, p. 1.

collections. Plusieurs évaluations ont été réalisées sur le site François-Mitterrand¹⁴³ pour mesurer cette demande. A la suite de ces enquêtes, différents travaux ont été menés sur les aménagements à apporter à la politique de développement des collections. Il est à noter cependant qu'il s'agit essentiellement d'ajustements à la marge, la dimension de la BnF interdisant des revirements de très grande ampleur par rapport aux missions confiées à l'établissement et aux grandes orientations définies au moment de la construction du nouveau bâtiment de Tolbiac. Le Haut-de-jardin est particulièrement représentatif de cette politique évolutive permettant quelques infléchissements, mais dans le cadre général du maintien délibéré des axes définis par la charte. Ainsi, en 2002, en même temps que « le choix a été réaffirmé du maintien des orientations de départ : une offre de haut niveau accessible à tous les publics [...] a été décidé un infléchissement significatif de la politique documentaire »¹⁴⁴. C'est essentiellement le souci d'assurer un niveau de proximité maximale en Haut-de-jardin qui a guidé ces infléchissements. « Certaines adaptations ont été réalisées, soit pour répondre à des demandes exprimées par les publics présents, soit pour susciter la venue d'autres publics. [...] On a commencé à réduire la place des documents en langue étrangère au profit de traductions en français. On a procédé à la marge à des aménagements de plans d'acquisitions (manuels, ouvrages destinés à la préparation de concours...). On a mis l'accent sur des disciplines ou des thèmes déjà présents et susceptibles d'intéresser un public non étudiant (documentation sur les entreprises, gastronomie...) ou qui ne correspondent pas directement à des disciplines universitaires mais qui intéressent des publics professionnels ou amateurs (l'art contemporain, l'art de vivre, le tourisme, la mode, le patrimoine écrit, le sport...) tout en conservant le même niveau d'exigence sur la qualité de la documentation »¹⁴⁵. On le voit, l'infléchissement de la politique documentaire en Haut-de-jardin vise avant tout le « développement des acquisitions de publications à destination d'un public plus large »¹⁴⁶, donc à consolider une forme de proximité au plus grand nombre.

¹⁴³ Enquêtes d'observation des publics en juin 1997, novembre 1997, janvier 1999, avril 2000, avril 2002 et évaluations de la consultation des collections du Haut-de-jardin (par saisie des codes à barres des ouvrages en attente de rangement) en décembre 2000 et mars-avril 2004.

¹⁴⁴ *Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France, op. cit.*, p. 10.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 10-11.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 20.

Que ce soit pour suivre au plus près les besoins documentaires du lecteur à la BnF, pour orienter les usagers au sein d'un libre accès organisé en pôles, pour guider le lecteur à la Villette ou pour prendre en main la gestion que le robot ne peut pas assurer à Bordeaux, le personnel de bibliothèque est le maillon essentiel d'un circuit de proximité. C'est lui, et particulièrement le bibliothécaire placé en service public, qui assure le lien entre le classement et son destinataire, le lecteur. C'est lui qui rendra opérant ou non un classement de proximité, notamment en fonction de sa propre proximité vis-à-vis des ouvrages ou des classements en question.

Ainsi, à la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette, le manque de personnel entame l'intérêt que représente l'accès direct au magasin renfermant le fonds ancien, en en restreignant les possibilités d'ouverture : le personnel responsable de l'accueil étant en effet affecté en même temps à la visite du magasin, l'accès aux collections du fonds ancien n'est possible que le matin, quand la médiathèque est fermée au public. De même, à la BM de Bordeaux, c'est en partie parce que la formation des personnels au nouveau système d'informatisation a été sacrifiée au profit d'un investissement financier colossal dans la technologie et de la résolution, souvent très coûteuse en temps, de problèmes de maintenance, que le magasin de proximité a échoué dans ses objectifs initiaux. Les bibliothécaires ne voient pas les ouvrages, ne peuvent les toucher physiquement et de surcroît ne connaissent pas vraiment leur contenu ou leur position, ces derniers étant partiellement décrits. Le bibliothécaire se sent loin de l'ouvrage et ne pourra donc pas le rapprocher du public au-delà d'une simple délivrance manuelle.

Un véritable classement de proximité implique donc une réelle médiation d'accompagnement, éventuellement sous la forme de services spécialement conçus à cet effet. On pense tout de suite aux services de référence mis en place dans certaines bibliothèques mais pas encore généralisés, services qui permettent au lecteur de se rapprocher, par lui-même, des documents et des classements, en apprenant la recherche documentaire. Si l'on a vu que c'était souvent, au sein des classements de proximité comme de toute forme de classement, le point de vue du bibliothécaire qui primait sur la demande du lecteur, l'essentiel serait alors qu'un dialogue s'instaure et que le bibliothécaire explique ce choix documentaire et accepte de le remettre en question. Aider le lecteur à chercher et à se rapprocher du document, tel est le credo des tenants de l'« *information literacy* », théorie issue du domaine des sciences de l'information et

ayant pour objectif « de donner à l'utilisateur les moyens d'acquérir une réelle maîtrise de l'information, au-delà d'un accès à la technologie », car « offrir aux usagers (...) un accès aux collections sans les accompagner d'une explication méthodologique ni les doter d'une formation documentaire est en effet insuffisant »¹⁴⁷¹⁴⁸.

Mais pour permettre à l'utilisateur une réelle compréhension du classement adopté, et donc un accès aux collections plus aisé, il faut peut-être aller au-delà d'une explication du système par la médiation du bibliothécaire et rénover les fondements mêmes de ce système en inventant de nouvelles formes de classement rompant avec les principes de la classification Dewey. Dans les bibliothèques étudiées en effet, l'agencement spatial des collections dans l'espace intègre le plus souvent les principes intellectuels de la Dewey. Or cette organisation intellectuelle des documents entre en contradiction avec les pratiques réelles de recherche des lecteurs, ainsi que le souligne Anne Dujol à propos des usagers de la Bibliothèque publique d'information : « La recherche documentaire de l'utilisateur de la Bpi passe prioritairement par le rayon. [...]. La logique intellectuelle de la recherche documentaire s'est déplacée vers la logique spatiale de recherche, que l'on peut qualifier de logique de proximité »¹⁴⁹. A toutes les étapes de la recherche documentaire, le lecteur emprunte un parcours spatial et non intellectuel : « Le demande d'information au bureau s'inscrit dans la logique spatiale (« où cela se trouve-t-il ? ») et non dans celle documentaire (établir une bibliographie, identifier un document). »¹⁵⁰. De même, « l'usage de la signalétique répond de la logique du plan, pas de celle de la classification. Elle sert uniquement à s'orienter et non à comprendre l'organisation intellectuelle du classement »¹⁵¹. Pour correspondre à ces démarches de recherche à support spatial, les systèmes de classement devraient donc s'inscrire dans une logique spatiale plus que documentaire et intellectuelle. Or même si la classification Dewey ne comporte en elle-même aucune règle d'étalement spatial, elle conditionne néanmoins l'ordonnement et la succession des ouvrages dans un espace et un

¹⁴⁷ CHEVILLOTTE, Sylvie. Bibliothèques et Information Literacy. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, t. 50, n° 2, p. 42-49.

¹⁴⁸ Il faut d'ailleurs souligner que l'intérêt de la création de tels services de proximité serait multiplié si ces services étaient intégrés au travers de réseaux de communication et de collaboration entre bibliothèques. Ainsi, si la BM de Bordeaux Mériadeck avait passé des accords avec d'autres bibliothèques pour qu'elles s'équipent du même magasin robotisé, elle aurait possédé non pas un prototype mais une installation industrialisée dont les coûts de maintenance ne seraient pas élevés au point d'en envisager le démantèlement

¹⁴⁹ *Le clair et l'obscur : perception et usages de la classification par le public de la Bpi*, op. cit., p. 29.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 31.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 33.

rayonnage donnés. C'est précisément cet agencement intellectuel des collections dans l'espace qu'il s'agit d'abandonner selon Anne Dujol : « pour expliquer le système et le rendre perceptible à l'utilisateur, il faudrait sortir de l'explication du système et confirmer la logique de la cartographie, au détriment de la logique de la classification »¹⁵². C'était d'ailleurs l'objet du classement par centre d'intérêts dont l'idée fondatrice était de bâtir un mode de classement susceptible de correspondre aux aspirations du public, en rompant avec la classification Dewey et ses fondements qui relèvent d'une représentation du savoir. Les centres d'intérêts sont conçus comme des espaces matériels, comme des « niches » physiques, avant d'être des regroupements intellectuels de documents : le centre d'intérêt est un « espace logique et matériel dont le véritable centre est le lecteur »¹⁵³. Mais à la bibliothèque du Mans qui a adopté ce type de classement, tous les documents ont continué à être indexés en Dewey, l'indice servant de cote pour le sous classement à l'intérieur des centres d'intérêts. Prenant acte de ce semi échec, du moins par rapport aux ambitions initiales du classement par centres d'intérêt, la profession devrait peut-être aujourd'hui réfléchir à de nouvelles règles d'agencement spatial des collections afin d'inventer un système de classement véritablement neuf, un système pensé et construit dans l'espace, et non une transposition spatiale a posteriori d'une organisation intellectuelle préalable des collections. Ce serait d'ailleurs peut-être le moyen d'assurer une nouvelle proximité vis-à-vis des publics éloignés socialement du livre et de la lecture. La classification Dewey en effet s'adresse à un public disposant d'un certain capital culturel, excluant de ce fait de l'accès aux collections toute une frange de lecteurs potentiels. L'invention d'un véritable classement spatial serait donc le moyen de fonder une nouvelle proximité au livre : une proximité sociale et culturelle.

¹⁵² *Ibid.*, p. 48.

¹⁵³ ROY, Richard. *Classer et indexer* : introduction à l'indexation documentaire. Le Mans : Bibliothèque de l'université du Maine, 1987, p. 129.

Conclusion

L'analyse des modalités concrètes et des critères d'organisation des collections sur plusieurs niveaux d'accès, nous a permis de dégager les axes essentiels de la problématique des classements de proximité et d'opérer une distinction entre proximité physique et réelle accessibilité, la première conditionnant en partie la seconde mais ne s'y substituant pas. L'agencement spatial des collections en fonction des besoins supposés ou réels du lecteur et la mise en place d'un accès direct aux fonds ne garantissent pas la proximité. Le bibliothécaire est le concepteur essentiel de différents échelons de médiation entre le lecteur et le document : il construit les collections, leur organisation, leurs accès physiques et intellectuels tout autant qu'il renseigne et forme à la recherche documentaire. Les réponses ne sont ainsi pas prédéterminées ; elles s'ajustent en fonction du contexte dans lequel s'inscrit la bibliothèque, de l'état de ses collections, des besoins spécifiques de ses publics, et devraient être conçues comme évolutives, face aux demandes des lecteurs qui le sont aussi. La clef de cette évolutivité réside bien dans la capacité à maîtriser le jeu de va-et-vient entre évaluations et ajustements. Pour cela il serait utile de savoir mesurer réellement les modes de consultation en libre accès (la RFID pourrait le permettre). Sachant que l'utilisateur construit son propre chemin avec, voire à travers, les balisages du bibliothécaire, permettre des accès multiples et des appels à la curiosité, tout en maintenant cohérentes l'organisation et la présentation, autoriserait peut-être un rapprochement des publics éloignés socialement et culturellement de l'univers des bibliothèques. De même, l'accès en ligne au document numérique peut constituer un nouveau degré de proximité et permettre de dépasser les réticences liées à l'image de « temples de la culture » portée par les bibliothèques. C'est pourquoi les bibliothécaires « sont portés, à l'heure actuelle, à réfléchir sur le catalogage et l'indexation des documents au sein des bases de données informatisées plus que sur leur classement en magasin ou en libre accès. »¹⁵⁴

¹⁵⁴ PERNOO, Marianne. Quelles classifications et quels classements pour les œuvres de fiction dans les bibliothèques ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 47-53.

Bibliographie

MONOGRAPHIES

- BOTINEAU, Pierre. Bordeaux : le projet de reconstruction de la bibliothèque municipale centrale. In *Bibliothèques, construction et aménagement / Mélanges Jean Bleton*. Paris : Cercle de la librairie, 1986. 274 p.
ISBN 2-7654-0351-1.
- CAHART, Patrice, MELOT, Michel. *Propositions pour une grande bibliothèque : rapport au premier ministre*. Paris : La Documentation française, 1989. 168 p. (Collection des rapports officiels).
ISBN 2-11-002226-4.
- CALENGE, Bertrand. *Les Politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Cercle de la librairie, 1994. 408p. (Bibliothèques).
ISBN 2-7654-0554-9.
- ECO, Umberto. *De bibliotheca*. Caen : L'Echoppe, 1986. 31 p.
ISBN 2-905657-09-X.
- LARBRE, François (dir.). *Organiser le libre-accès*. Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1995.128 p.
ISBN 2-910966-00-3.
- MELET-SANSON, Jacqueline, RENOULT, Daniel. *La bibliothèque nationale de France : collections, services, publics*. Paris : Cercle de la librairie, 2001. 238 p. (Bibliothèques).
ISBN 2-7654-0820-3.
- VERON, Eliséo. *Espaces du livre : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque*. Paris : Bpi, Centre Georges Pompidou, 1990. 99 p.
ISBN 2-902706-22-7.

ARTICLES DE PÉRIODIQUES

- BEGUET, Bruno, HADJOPOULOU, Catherine. Les collections en libre-accès de la Bibliothèque nationale de France. Organisation par départements et usages de la Dewey. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n° 4, p. 40-46.
- BEGUET, Bruno, JOUGUELET, Suzanne, PETIT, Catherine. L'offre de collections à la Bibliothèque nationale de France : premier bilan à Tolbiac. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 6, p. 18-28.
- BETHERY Annie. Liberté bien ordonnée : les classifications encyclopédiques revues et corrigées. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n° 6, p. 450-455.
- CALENGE, Bertrand. La collection entre offre et demande ?. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 2, p. 40-48.
- CHEVILLOTTE, Sylvie. Bibliothèques et Information Literacy. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, t. 50, n° 2, p. 42-49.
- CORON, Antoine. La réserve des livres rares à la Bibliothèque nationale de France. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n° 3, p. 20-25.
- ICARDO, Marie-Noëlle. L'organisation des collections au SICD 2 de Grenoble. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 91-94.
- JAMMES, Bruno, PEYRAT, Sylvie. La Médiathèque d'histoire des sciences de la Cité des sciences et de l'industrie. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n° 2, p. 63-66.
- LADOR, Pierre-Yves. Une expérience de « mise en stabulation libre » d'une partie des collections. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 54-56.
- LE SAUX, Annie. Les chantiers scientifiques de la Bibliothèque nationale de France. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, t. 40, n° 4, p. 72-75.
- MORAGAS, Montserrat, JENSEN, Mogens, HERANZ, Esther, et al. Classements, mises en espace, départementalisations: voyage dans quelques bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 70-94.
- PERNOO, Marianne. Quelles classifications et quels classements pour les œuvres de fiction dans les bibliothèques ?. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 47-53.

- RADFORD, Mary L. Approach or Avoidance? The Role of Nonverbal Communication in the Academic Library User's Decision to Initiate a Reference Encounter. *Library Trends*, Spring 1998, p. 699-717.
- TESNIERE, Valérie. La politique d'acquisitions de la Bibliothèque de France. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 38, n° 6, 1993, p. 43-54.
- Dossier Bibliothèques et proximité. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n°2.

TRAVAUX D'ÉTUDE

- DUJOL, Anne. *Le clair et l'obscur* : perception et usages de la classification par le public de la Bpi. Paris : Bpi, Service des études et de la recherche, 1985, 48 p.
- GUINDE, Cendrine. *La bibliothèque municipale de Bordeaux* : situation et perspectives. 1997. 22 p. Rapport de stage DCB : ENSSIB : 1997.
- LE BASQUE, Céline. *L'apport du magasin robotisé à la gestion du fonds documentaire de la Bibliothèque municipale de Bordeaux mériadeck*. 1996. 93 p. Mémoire de maîtrise : information et documentation : Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 : 1996.
- PARMENTIER, Patrick. Les « genres » : le classement des lecteurs et le classement des livres. In PASSERON, Jean-Claude (dir.). *Trois études sur la lecture*. Paris : GIDES, 1981, p. 7-128.

SITE INTERNET

- Bibliothèque nationale de France, Direction des collections, Adjoint aux questions scientifiques et techniques. *Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France*. Paris : Bibliothèque nationale de France, cop. 2005. [consulté le 6 juin 2005]. Disponible sur Internet.

<http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_

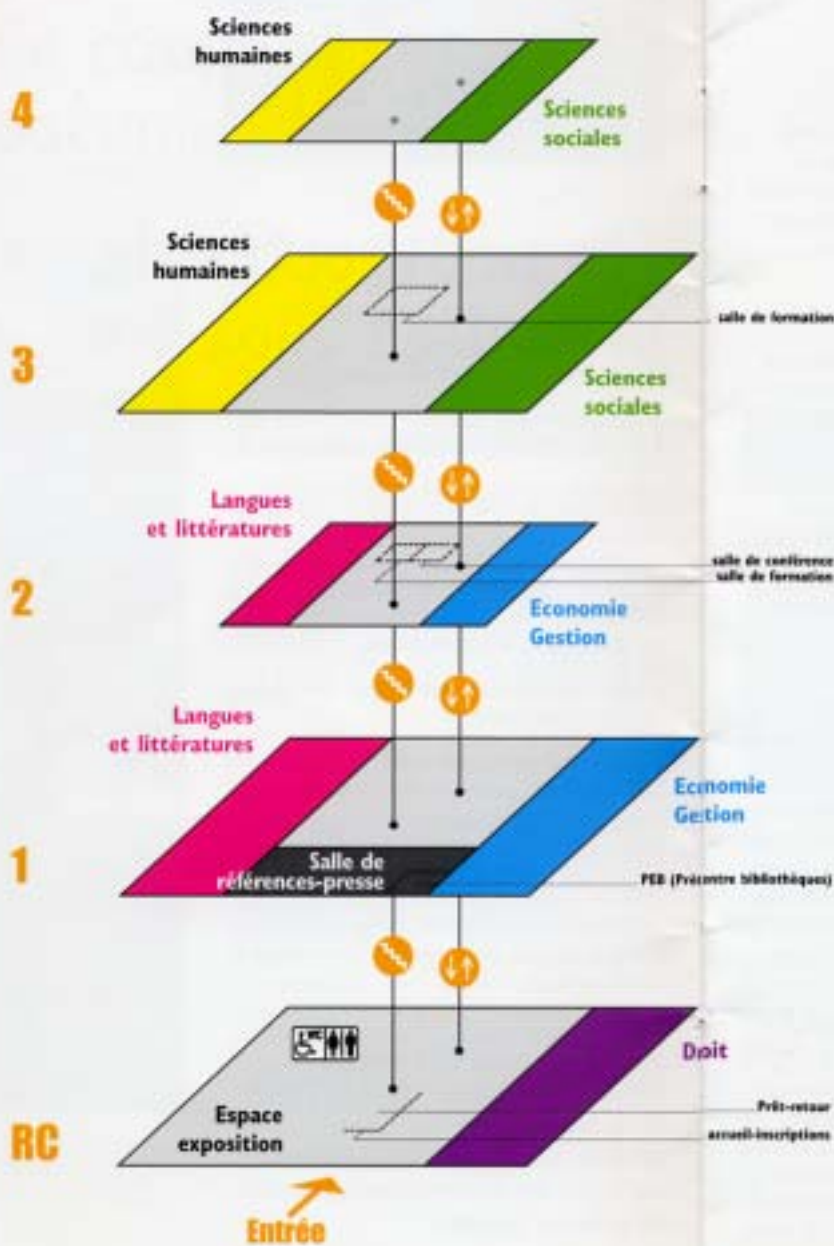
Table des annexes

ANNEXE 1 : PLAN DE L'ORGANISATION EN PÔLES DANS LA BU DROIT-LETTRES DU SICD2 DE GRENOBLE	87
ANNEXE 2 : EXTRAITS DE LA CHARTE DOCUMENTAIRE DES ACQUISITIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE	89
ANNEXE 3 : PRÉSENTATION DE LA MÉDIATHÈQUE DE LA VILLETTE ET LA MÉDIATHÈQUE D'HISTOIRE DES SCIENCES.....	117
ANNEXE 4 : DOCUMENT PRÉSENTANT AUX LECTEURS LES MODALITÉS D'ACCÈS AU FONDS ANCIEN DE LA MÉDIATHÈQUE D'HISTOIRE DES SCIENCES DE LA VILLETTE	120
ANNEXE 5 : DEUX ENTRETIENS PAR MÊL AVEC MADAME DOMINIQUE QUERCIOLI-DUQUÉROIX, RESPONSABLE DES MAGASINS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BORDEAUX MÉRIADECK	122
ANNEXE 6 : SCHÉMA RÉCAPITULATIF DES NIVEAUX DE PROXIMITÉ	135

Annexe 1 : Plan de l'organisation en pôles dans la BU Droit-Lettres du SICD2 de Grenoble

Extrait du *Guide du lecteur 2004-2005* de la Bibliothèque Droit-Lettres du SICD2 de Grenoble.

Se repérer dans la bibliothèque



Sciences humaines

Histoire
Géographie
Sciences politiques
Histoire de l'art

Sciences sociales

Philosophie - Religion
Sociologie
Psychologie
Sciences de l'Education
Techniques de l'information - communication

Economie-gestion

Economie
Gestion
Finances
Relais INSEE

Références-presse

Presse générale
Renseignement bibliographique
Postes Internet
Prêt entre bibliothèques

Langues et littératures

Linguistique
Littérature française
Langues et littératures étrangères
CADIST d'italien

Droit

Droit public
Droit privé
Droit européen

Annexe 2 : Extraits de la Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France

I. Introduction

- 1. Les missions de l'établissement**
- 2. La diversité des collections**
- 3. Une charte : pourquoi ? comment ?**
- 4. L'évaluation de la politique documentaire**
- 5. Composition de la charte**

1. Les missions de l'établissement

Le décret du 3 janvier 1994 portant création de la Bibliothèque nationale de France lui a confié des missions relatives au développement, à la conservation et à la mise à disposition de ses collections. Elle se doit de « cataloguer, conserver et enrichir dans tous les champs de la connaissance, le patrimoine national dont elle a la garde, en particulier le patrimoine de langue française ou relatif à la civilisation française ». À ce titre, elle « gère le dépôt légal, dont elle est dépositaire, dans les conditions prévues par la loi de 1992, ... rassemble et catalogue des collections d'imprimés, de manuscrits, de monnaies et médailles, d'estampes et photographies, de cartes et plans, de musique, de chorégraphies, de documents sonores, audiovisuels et informatiques ». Elle a également pour mission d'assurer l'accès du plus grand nombre à ses collections et coopère avec d'autres bibliothèques et centres de recherche et de documentation français et étrangers, notamment dans le cadre des réseaux documentaires.

2. La diversité des collections

Les collections de la Bibliothèque nationale de France ont été constituées au fil du temps, depuis le XV^e siècle. Leur longue histoire est à l'origine de leur richesse : la Bibliothèque nationale de France est de par le volume et la diversité de ses collections la première bibliothèque de France et l'une des premières du monde. Cette histoire explique également l'immense diversité des collections.

2.1 Diversité géographique

Les collections sont réparties entre cinq sites (Tolbiac, Richelieu, Arsenal, Opéra, Avignon,). Le site de Tolbiac est lui-même partagé entre une bibliothèque d'étude, et une bibliothèque de recherche.

- La bibliothèque d'étude ou du Haut-de-jardin :

La bibliothèque d'étude est ouverte à toute personne à partir de 16 ans. Ses collections sont globalement de niveau 2^e cycle universitaire, mais ne constituent ni une bibliothèque universitaire, ni une bibliothèque de lecture publique. Elle est conçue comme une bibliothèque autonome, puisque ses utilisateurs n'ont pas accès aux collections en magasins. Elle est organisée en sept salles de lecture spécialisées par regroupements de disciplines, auxquelles s'ajoutent une salle consacrée à la consultation des documents audiovisuels, une salle consacrée à la presse d'information générale et une salle de recherche bibliographique. On y trouve actuellement environ 300 000 monographies, et environ 2500 abonnements à des périodiques. On y a accès également à des collections sur microformes, aux fonds numérisés de la Bibliothèque nationale de France, aux ressources électroniques acquises, ainsi qu'à des documents audiovisuels et électroniques en salle de l'Audiovisuel.

- La bibliothèque de recherche ou du Rez-de-jardin :

La bibliothèque de recherche en Rez-de-jardin est accessible sur accréditation. Les collections en libre accès s'y déploient dans onze salles thématiques auxquelles s'ajoutent la salle dédiée à la consultation des documents audiovisuels et électroniques, la salle de recherche bibliographique et la Réserve des livres rares. La collection en libre accès s'articule avec les collections en magasin pour lesquelles elle constitue une clé d'accès : outils auxiliaires de la recherche, corpus d'auteurs, textes fondamentaux dans les différentes disciplines, sélection des résultats de la recherche... Avec actuellement environ 350 000 volumes de monographies et plus de 4000 titres de périodiques, elle a représenté un renforcement considérable de l'offre de la Bibliothèque nationale de France dès l'ouverture du site de Tolbiac. Sa mise en valeur auprès des publics concernés a été facilitée par la fusion des catalogues des collections en libre accès et des magasins en un seul catalogue, BN-OPALE PLUS, auquel ont été ultérieurement intégrés ceux des documents numérisés et audiovisuels.

2.2 Diversité d'organisation

L'offre documentaire se caractérise aujourd'hui par un entrecroisement entre logique thématique et logique des supports. Depuis ses origines, la Bibliothèque nationale acquiert et conserve des supports divers, des monnaies antiques aux périodiques électroniques en passant par différents types d'imprimés. Dès 1720, la Bibliothèque était organisée en quatre départements constitués autour des supports qu'ils conservaient. D'autres s'y sont ajoutés au fil du temps. Cependant, elle a été amenée progressivement à développer d'autres modes d'organisation : rattachement de la Bibliothèque de l'Arsenal, organisée autour de thématiques et de supports divers, création du Département des Arts du spectacle autour du domaine des arts vivants, et surtout mise en place d'une bibliothèque encyclopédique structurée en départements thématiques sur le site de Tolbiac. Aujourd'hui les collections sont réparties en 14 départements dont voici la liste :

À Tolbiac :
Recherche bibliographique,
Philosophie, histoire, sciences de l'homme,
Droit, économie, politique,
Sciences et techniques,
Littérature et art,
Audiovisuel,

Réserve des livres rares

À Richelieu :

Cartes et plans,

Estampes et photographie,

Manuscrits,

Monnaies, médailles et antiques,

Musique (dont dépend la Bibliothèque-Musée de l'Opéra)

Arts du spectacle (dont dépend la Maison Jean Vilar)

À l'Arsenal :

Bibliothèque de l'Arsenal.

2.3 Diversité des modes d'entrées

Les enrichissements de la bibliothèque passent par de nombreuses voies. Aux collections françaises alimentées par le dépôt légal s'ajoutent de nombreuses collections acquises par l'ensemble des modes d'entrées possibles.

2.3.1 Le dépôt légal

Le dépôt légal a connu une extension progressive au fur et à mesure de la diversification des supports, de l'imprimé aux sites web ; il a aussi progressivement été étendu à différents types de déposants. La législation en vigueur (loi du 20 juin 1992 et décrets d'application) confie à la Bibliothèque nationale de France la gestion du dépôt légal d'éditeur pour les documents suivants :

- les documents imprimés et graphiques de toute nature, notamment les livres, périodiques, brochures, estampes, gravures, cartes postales, affiches, cartes, plans, globes et atlas géographiques, partitions musicales, chorégraphies ainsi que les documents photographiques
- les bases de données, les logiciels et systèmes experts
- les phonogrammes, les vidéogrammes (autres que fixés sur un support photochimique)
- les documents multimédias, monosupports et multisupports ¹⁵⁵

2.3.2 Les acquisitions onéreuses

On les répartit en deux grands ensembles :

- les acquisitions patrimoniales : généralement rétrospectives, elles concernent les documents spécialisés et les documents précieux
- les acquisitions courantes : elles s'appliquent uniquement aux imprimés, aux documents audiovisuels et multimédias.

2.3.3 Les dons, donations et dations, legs et dépôts

On distingue traditionnellement grands dons et dons courants. Les premiers sont à la source d'enrichissements considérables des collections de la Bibliothèque nationale de

¹⁵⁵ Le Département du Dépôt légal gère le dépôt légal des livres, brochures et périodiques sur papier et microformes, le dépôt légal des autres supports étant géré par les départements concernés (Estampes, Musique, Cartes et plans, Audiovisuel). Le Département des Monnaies et médailles reçoit le dépôt d'un exemplaire des médailles frappées en France, en vertu de la loi du 28 juillet 1929. Les documents imprimés reçus au titre du dépôt légal sont répartis dans les magasins des différents départements en fonction d'orientations thématiques définies préalablement à l'ouverture du site de Tolbiac.

France, voire à l'origine de certains départements : le Département des Arts du spectacle s'est ainsi organisé autour de la collection d'Auguste Rondel. Ils peuvent en partie pallier les inconvénients de l'inflation des prix sur le marché de l'art, et supposent de la part des responsables de collections une veille attentive, une politique de relations publiques et une politique de valorisation des dons obtenus.

Les dons courants sont une source régulière et utile d'accroissements pour des documents d'accès moins facile : documents publiés à l'étranger, documents hors circuits d'acquisition par le biais des marchés, compléments de collections lacunaires... Ils sont aussi l'occasion de tisser des liens avec des utilisateurs de la bibliothèque.

2.3.4 Les échanges internationaux

Les échanges entrants représentent une source importante d'acquisitions étrangères pour des ouvrages difficiles à obtenir par d'autres moyens : littérature grise, petites éditions, ouvrages en provenance de zones géographiques (Afrique, Amérique latine...) avec lesquelles il est difficile de passer des marchés, publications officielles étrangères et intergouvernementales, bibliographies nationales. Du service des Échanges proviennent également des attributions d'exemplaires supplémentaires du dépôt légal, en particulier aux départements spécialisés, qui peuvent ainsi compléter leurs collections d'imprimés dans des domaines parfois difficiles à alimenter par d'autres modes d'acquisitions.

2.4 Diversité des supports

La variété des supports acquis et conservés à la Bibliothèque nationale de France est une caractéristique majeure de ses collections. Outre tous les supports traditionnels (ouvrages, périodiques, microformes), la nomenclature du rapport annuel de l'établissement énumère : « affiches, archives graphiques, atlas, cartes, costumes, dessins, documents sonores, estampes, imagerie, images animées, livres d'artistes, manuscrits, maquettes, médailles, monnaies, musique imprimée (partitions), objets divers et globes, photographies du XIX^e siècle, photographies d'artistes du XX^e siècle, porte-folios (estampes), programmes, timbres, monographies imprimées, catalogues de ventes et de libraires, périodiques, dossiers et coupures de presse, microformes, multimédias, et cédéroms... » sans en épuiser la diversité.

3. Une charte : pourquoi ? comment ?

La volonté de formaliser la politique documentaire de l'établissement n'est pas nouvelle. Les principaux documents réalisés et mis en œuvre ont été dans les dernières années :

- les *Propositions pour une charte documentaire* en 1993, qui ont initié dans la bibliothèque la démarche de définition d'une charte documentaire et ont structuré les acquisitions de l'Établissement public de la Bibliothèque de France puis des départements de Tolbiac
- la *Charte documentaire de la DCS* (Direction des Collections spécialisées), mise au point en 1997
- *La Politique documentaire à la Bibliothèque de l'Arsenal* en 1996
- des documents concernant des fonds particuliers, par exemple la *Charte documentaire* des publications officielles étrangères, élaborée par le Département Droit en 1995.

Dans beaucoup de ces documents, l'accent est mis sur la constitution des fonds en libre accès. À l'avenir, les chartes devront asseoir leurs analyses sur une meilleure connaissance des collections conservées en magasins. Si celles-ci ont fait l'objet d'études, de guides, de descriptions, n'est disponible à ce jour aucun document de synthèse évaluatif des collections patrimoniales de la bibliothèque.

Depuis les années 90, le contexte propre à l'établissement a évolué rapidement :

- sur le site de Tolbiac, le transfert des collections de monographies, de périodiques, de documents audiovisuels et multimédias a été mené à bien. Le site a ouvert ses portes au public, pour le Haut-de-jardin en décembre 1996, pour le Rez-de-jardin en octobre 1998. Des évaluations régulières ont été menées pour mesurer l'état d'avancement de la constitution des collections. Le développement des acquisitions pour le libre accès les a fait passer progressivement d'une phase de constitution à une phase d'entretien. Diverses enquêtes menées sur le site¹⁵⁶ ont permis de mieux cerner l'appréhension des collections et leur utilisation par les différents publics. Plusieurs travaux ont été menés entre 1998 et 1999 sur les aménagements à apporter à la politique de développement des collections.
- sur le site de Richelieu, le chantier de réaménagement qui doit se dérouler à partir de 2005 aura des conséquences sur la politique documentaire : en terme d'espaces, avec le redéploiement des collections en magasin, et le partage avec d'autres structures ; en terme de liens documentaires, avec l'Institut national d'histoire de l'art. Les fonctions de la Salle de références font actuellement l'objet d'une nouvelle définition, qui n'est pas sans liens avec la politique d'usuels des départements présents sur le site. Enfin, le déménagement du Département des Arts du spectacle du site de l' Arsenal vers le site de Richelieu permettra une mise en valeur de ses collections dans une salle de lecture autonome, et amène la Bibliothèque de l' Arsenal à réfléchir à de nouvelles orientations.

Il faut évoquer la réunion en une seule direction, la Direction des Collections, de la Direction de l'Imprimé et de l'audiovisuel et de la Direction des Collections spécialisées, réalisée en 1998. L'unité et la complémentarité des collections étaient ainsi fortement réaffirmées.

Des évolutions externes doivent également être prises en compte : la *Charte documentaire des acquisitions* doit prendre acte de l'évolution majeure des supports de l'information liée au développement rapide de la documentation électronique. Par ailleurs, les bouleversements annoncés dans le paysage documentaire parisien et francilien par le schéma directeur Université du troisième millénaire (U3M) auront des répercussions importantes sur la politique documentaire de la Bibliothèque nationale de France.

Le projet d'établissement 2001-2003 a officiellement mis à l'ordre du jour la réalisation de la Charte en lui assignant les objectifs suivants :

- mieux faire valoir la notion de dernier recours
- formaliser la politique d'acquisition d'imprimés
- renforcer la place de la documentation électronique sous toutes ses formes et dans tous les domaines
- préciser la place de l'histoire de l'art, des langues non occidentales, de la francophonie
- ajuster certains axes de la politique documentaire en Haut-de-jardin et développer une offre de substitution
- combler des lacunes dans les collections de périodiques
- développer le libre accès à Richelieu
- améliorer la politique des échanges.

Par ailleurs, le projet d'établissement prévoyait des évolutions du dépôt légal : expérimentation sur les modalités d'un dépôt légal des documents en ligne, étude des

¹⁵⁶ Voir la liste en Annexe 2, p.26

mesures susceptibles de déboucher sur une réforme visant une simplification et un allégement des dispositifs en vigueur.

La présente Charte n'a pas pour objectif de remettre en cause les orientations générales définies précédemment. Elle se donne pour mission de les réunir, de les ajuster et de les compléter dans différentes directions :

- affirmer l'originalité de l'offre documentaire de la Bibliothèque nationale de France
- prendre acte des évolutions externes et internes depuis l'ouverture du Haut-de-jardin, puis du Rez-de-jardin
- formaliser les orientations fondamentales
- décliner par disciplines, et par départements, les conséquences que ces orientations ont et auront sur la constitution des fonds
- servir de référence commune pour la formation et l'information des personnels de la Bibliothèque
- informer nos partenaires extérieurs sur les contenus et l'évolution de la politique documentaire à la Bibliothèque nationale de France.

Sa réalisation est le fruit d'un long travail collectif mené par les différents acteurs du développement des collections : les responsables de collections (près de 200 dans l'établissement, avec des spécialisations par disciplines, par supports ou par langues), qui apportent leur expertise dans leur domaine particulier et sont chargés de la mettre en œuvre, les directeurs de départements et chefs de service qui en définissent les orientations et en assument la responsabilité. La mission de coordination au sein de la Direction des Collections a assuré la collecte et la synthèse des données. Ce vaste chantier, lancé en 1999, voit aujourd'hui son achèvement.

Un certain nombre de domaines, bien que dépassant le champ strict de la politique de développement des collections, et donc non traités dans le document, ont des répercussions importantes sur sa définition : la constitution des catalogues, la conservation, la valorisation des collections, la numérisation.

4. L'évaluation de la politique documentaire

À ce jour, la politique documentaire de la Bibliothèque nationale de France n'a pas fait l'objet d'une évaluation d'ensemble à la mesure de son ampleur. Les éléments qui y contribuent ne sont cependant pas absents :

- statistiques et tableaux de bord qui permettent de contrôler l'état d'avancement de la constitution des collections en libre accès par disciplines, par langues, sur la constitution des corpus, sur la fraîcheur des collections
- enquêtes : dans les enquêtes de publics régulièrement organisées, la politique documentaire est l'objet de quelques questions à portée générale, mais riches d'enseignement
- études d'usages : par prélèvement des codes à barres des ouvrages en attente de rangement et extraction de cotes de documents consultés
- consultation d'instances de la Bibliothèque, et en particulier du Conseil scientifique
- enfin, le rapport annuel d'activité donne des indications quantitatives et qualitatives sur les entrées des départements de la Direction des Collections, du dépôt légal ou des échanges internationaux.

Consciente que ces mesures sont encore insuffisantes, la Bibliothèque a mis parmi ses premières priorités pour les années 2004-2006, l'évaluation.

5. Composition de la charte

La charte documentaire des acquisitions rassemble les politiques d'acquisitions mises en œuvre, par départements. Elle est précédée d'une note de synthèse et de perspectives. Elle est complétée par un premier tableau synoptique du niveau des collections.

La charte documentaire des acquisitions connaît trois versions :

- une version intégrale, incluant les plans d'acquisitions par disciplines ou par secteurs. Les plans d'acquisitions sont disponibles sur demande¹⁵⁷
- une version dite professionnelle (la présente version, disponible sur le web)
- une version dite tous publics (qui sera prochainement mise en ligne).

Sauf exception, les documents par départements situés sur le site Tolbiac se présentent selon les plans suivants.

1.1 Introduction

- 1.1 Les disciplines du département dans le paysage documentaire français*
- 1.2 Les disciplines du département à la Bibliothèque nationale de France*
- 1.3 Les publics visés*
- 1.4 La production éditoriale*

2. État des lieux et développements

- 2.1 Organisation des acquisitions selon les services et les disciplines*
- 2.2 Articulation Haut-de-jardin / Rez-de-jardin / magasins*
- 2.3 Typologie des documents*
- 2.4 Couverture géographique*
- 2.5 Couverture linguistique*
- 2.6 Données volumétriques*
- 2.7 Supports*
- 2.8 Acquisitions rétrospectives*
- 2.9 Modes d'entrée*
- 2.10 Désherbage*

3. Partages documentaires

- 3.1 Internes au département*
- 3.2 Internes à la Bibliothèque nationale de France*
- 3.3 Avec des organismes extérieurs*

4. Évaluations de la politique d'acquisition

En fonction de leur spécificité (ils ne sont pas organisés par disciplines), les départements spécialisés ont adapté ce plan.

¹⁵⁷ S'adresser par messagerie ou courrier au directeur des collections. La liste des plans d'acquisitions disponibles est donnée en annexe 3, p.27.

II. Synthèse et perspectives

- 1. Les grandes orientations**
- 2. Les évolutions communes**
- 3. La politique documentaire en 2003 : les principales données**
- 4. Quelques questions**
- 5. Perspectives 2004-2006**

1. Les grandes orientations

La Charte documentaire des acquisitions confirme un certain nombre de grands principes (ou de grandes ambitions) déjà mis en forme dans les *Propositions pour une charte documentaire* de 1993.

1.1 *La France, objet d'étude privilégié*

Comme toute bibliothèque nationale, la Bibliothèque nationale de France doit exercer pleinement sa responsabilité sur les collections françaises, à travers la collecte, le signalement, la conservation et la communication des documents publiés, imprimés et importés sur le territoire français. Elle met donc le domaine français au cœur de ses acquisitions : acquisitions rétrospectives de documents publiés en France et non reçus à l'époque, acquisitions de documents publiés à l'étranger et concernant la France, place prépondérante qu'on tient à ménager à la langue française en Haut-de-jardin... Par extension, la Bibliothèque nationale de France accorde une grande importance aux acquisitions francophones, en particulier dans les pays anciennement colonisés dont l'histoire est intimement liée à l'histoire de France.

1.2 *L'ouverture sur le monde*

Si la première responsabilité de la Bibliothèque nationale de France est d'être consacrée au patrimoine français, elle a de tous temps regroupé des collections venues d'autres horizons (la collection des manuscrits orientaux trouve ainsi son origine au XVI^e siècle). Dans un contexte international où les frontières linguistiques et géographiques se déplacent, dans un contexte européen où les politiques de recherche et d'enseignement tendent à se rapprocher, cette ouverture est d'autant plus nécessaire. Elle témoigne d'une politique volontariste qui consiste à affirmer la place de langues, de littératures et de cultures qui ne sont pas dominantes dans un paysage intellectuel rééquilibré. Elle permet d'assurer la fonction de bibliothèque de recherche de l'établissement en apportant à ses utilisateurs les résultats des travaux menés à l'étranger. Dans des domaines où la création est depuis longtemps internationalisée (la photographie contemporaine, les documents sonores...), elle permet d'organiser des collections plus représentatives de l'évolution des goûts.

1.3 *L'encyclopédisme*

Le principe de l'encyclopédisme suppose que les entrées du dépôt légal, miroir de la production éditoriale nationale, de son originalité et aussi de ses faiblesses, soient complétées par des acquisitions dans les domaines qu'elle couvre peu ou mal. Il a présidé aux enrichissements de la Bibliothèque nationale dès son origine jusqu'aux années 1920, et a été remis à l'honneur, après une longue éclipse, dans le cadre du projet de la Bibliothèque nationale de France. Celle-ci a pu ainsi affirmer l'intégration des sciences exactes, des sciences sociales, de l'économie, domaines où une part importante des recherches est menée et publiée à l'étranger, dans un ensemble cohérent de savoirs complémentaires. Si la Bibliothèque nationale de France n'a pas en dehors de ses domaines d'excellence à concurrencer des établissements spécialisés, elle reste un lieu

unique où se trouvent rassemblées des ressources de niveau élevé dans tous les domaines. Elle offre aussi une réponse à l'épineux problème de l'interdisciplinarité : si toute disposition de documents sur des rayonnages est par nature insatisfaisante, le fait de trouver des documents de niveaux scientifiques équivalents dans toutes les disciplines en un même lieu permet des rapprochements féconds. Dans un contexte scientifique où les recherches interdisciplinaires se développent fortement, cette orientation constitue un élément majeur de la singularité de l'offre de la Bibliothèque.

1.4 La dimension temporelle

Si la Bibliothèque nationale de France se veut largement ouverte sur le monde, elle couvre aussi un très large champ temporel. Dans ce contexte, la complétude des fonds existants par des acquisitions rétrospectives a été régulièrement réaffirmée comme une priorité, qu'il s'agisse de lacunes dans les documents qui parviennent par le dépôt légal ou de l'enrichissement des fonds spécialisés qui font la réputation de l'établissement. Cette politique peut revêtir une forme spectaculaire à l'occasion d'acquisitions remarquables, mais elle est tout aussi légitime quand il s'agit d'acheter des fascicules manquants d'une revue. Sur le versant contemporain, la Bibliothèque nationale de France doit à ses publics d'être en prise sur son époque et son environnement. Ce souci d'actualité est vital dans des disciplines axées sur la fraîcheur des données (sciences exactes, économie...), et il est la condition de l'ouverture sur la création contemporaine dans les domaines artistique et littéraire.

Au-delà de ces grandes orientations, c'est dans le point 3. *La politique documentaire en 2003* (p.12) qu'on complétera cette information générale.

2. Les évolutions communes

On peut synthétiser les grandes évolutions de la décennie 1993-2003 autour de quatre points majeurs.

2.1 L'achèvement de la constitution des collections en libre accès

La constitution d'une vaste collection en libre accès était un enjeu fort de la nouvelle bibliothèque. Enjeu symbolique (retrouver dans toutes les disciplines le niveau scientifique des grandes bibliothèques équivalentes), mais aussi enjeu de conservation : faciliter l'accès aux documents de référence permet d'atténuer la pression des communications et de ménager ainsi les collections patrimoniales.

Cet objectif a été réalisé. Même si les objectifs en volume ont été réduits à plusieurs reprises depuis les ambitions primitives de l'Établissement public de la Bibliothèque de France¹⁵⁸, le libre accès de la Bibliothèque a à peu près atteint son ambition originelle : il est composé aujourd'hui de 650 000 volumes (300 000 en Haut-de-jardin et 350 000 en Rez-de-jardin).

L'année 2000 a vu le renversement des tendances de la décennie précédente : dans les Départements Histoire et Littérature, les acquisitions pour les magasins ont pris le pas

¹⁵⁸ L'équipe de préfiguration de la Bibliothèque calibrant la politique d'acquisition à environ 120 000 monographies par an et la souscription de 15 000 abonnements ; puis en 1996, après une mission de l'Inspection des finances, 93 000 monographies et 12 000 abonnements, enfin 85 000 monographies et 11 000 abonnements dans le cadre du projet d'établissement 2001-2003. Parallèlement, l'ampleur finale des fonds en libre accès a été successivement fixée à 820 000 volumes puis à 750 000, puis 680 000 et enfin en 2004 à 650 000.

sur le libre accès dans les acquisitions courantes. Cette inversion fait émerger la problématique de l'actualité des collections. En effet le poids des sources en libre accès est considérable dans ces deux départements : sources de l'histoire de France en Rez-de-jardin au Département Histoire, corpus d'œuvres littéraires au Département Littérature. Ces collections ont une stabilité qui réduit la place consacrée à des types de documents dont l'actualisation est régulière (études historiques, sciences humaines...). La problématique est différente dans les Départements Sciences et Droit, où la place des sources est moins importante, et le renouvellement de l'ensemble des supports de la recherche plus systématique. Ils ont choisi de mettre en libre accès au fil des acquisitions les collections de niveau recherche, et de les transférer en magasin au fur et à mesure de leur actualisation.

Le désherbage des collections en libre accès a donc été entrepris dans la plupart des départements en précisant les critères qui président au choix des documents désherbés (mauvais état matériel, obsolescence, évolution des politiques documentaires...), et à leurs destinations (réorientation vers les magasins, dons à d'autres bibliothèques, pilon...).

2.2 Le développement de la documentation électronique

Les monographies et périodiques continuent d'assurer la part principale de l'enrichissement des collections de la Bibliothèque, tant par le biais du dépôt légal que par celui des acquisitions (selon les années de 52 000 à 58 000 monographies acquises et de 53 000 à 56 000 déposées). Les collections d'imprimés concernent tous les départements de la bibliothèque, qu'ils constituent le cœur des collections, ou qu'ils accompagnent les collections spécialisées.

Cependant, l'offre s'est considérablement diversifiée vers la documentation électronique : son développement exponentiel dans les dernières années (et l'explosion de ses coûts...) a été pris en compte dans les acquisitions de la Bibliothèque nationale de France.

Les cédéroms et bases en ligne accessibles sur l'Intranet de la bibliothèque sont acquis de façon centralisée en concertation avec les responsables de collections dans les disciplines considérées. Ils sont implantés sur un réseau centralisé d'environ 250 titres. Les acquisitions portent donc en priorité sur des bases d'intérêt général ou du moins partagé. La mise en réseau des cédéroms de l'établissement a été suivie d'une évolution vers l'accès à des bases de données payantes en ligne. Existe par ailleurs la collection patrimoniale de documents électroniques, issue du dépôt légal instauré en 1992 : elle rassemble aujourd'hui 22 000 documents consultables en Rez-de-jardin.

Comme d'autres établissements tournés vers la recherche, la Bibliothèque nationale de France a pris le tournant des abonnements aux périodiques dans leur version électronique avec une montée en charge en 2001, et des difficultés liées à l'instabilité de l'édition dans ce domaine. D'abord tournée vers l'acquisition d'abonnements courants (le progrès le plus spectaculaire de ce mode de transmission étant constitué par sa rapidité), la constitution de la collection inclut maintenant des acquisitions rétrospectives, qui permettent de compléter les collections de périodiques.

Si la Bibliothèque nationale de France donne accès à des offres qui lui sont extérieures, elle est elle-même productrice ou détentrice d'un ensemble important de documents numérisés de tous ordres à partir de ses propres collections. En témoigne la Bibliothèque numérique, dont une part très importante, *Gallica*, est accessible sur le site web de la bibliothèque et propose environ 70 000 ouvrages et fascicules de périodiques, 80 000 images et plusieurs dizaines d'heures de ressources sonores.

Les *Signets* de la Bibliothèque nationale de France représentent une sélection d'environ 2600 sites web effectuée par les responsables de collections dans les disciplines

considérées. S'il ne s'agit pas d'acquisitions au sens propre du terme, ils sont cependant un moyen d'attirer l'attention sur des ressources documentaires complémentaires des collections de la bibliothèque, accessibles sur place, et à distance sur le site web de la Bibliothèque nationale de France.

La mise en commun des différents types de ressources électroniques (cédéroms, bases en ligne, périodiques électroniques, *Signets*, documents numérisés) a été réalisée à travers une interface unique, le réseau intranet *Renet*, accessible dans toutes les salles en Haut et en Rez-de-jardin, ainsi que sur les autres sites.

2.3 Une meilleure prise en compte de certains publics

Les évolutions et propositions d'évolutions proviennent essentiellement de l'observation des publics qui fréquentent le Haut-de-jardin : de façon assez classique, la fréquentation est rapidement devenue majoritairement étudiante au détriment d'autres publics attendus (grand public cultivé, amateurs, professionnels...). Les raisons de cette évolution sont très largement liées au contexte de l'établissement : aménagement d'une nouvelle zone urbaine, équipements encore insuffisants en matière de bibliothèques universitaires (particulièrement à l'attention des 1^{ers} cycles), voire en bibliothèques publiques, conditions de consultation relativement médiocres proposée aux étudiants dans beaucoup de sites, fermeture de la plupart des bibliothèques le dimanche... La Bibliothèque nationale de France a très tôt réagi à cette évolution. Persuadée qu'un équipement de ce type a besoin de temps pour construire la fréquentation qui lui convient, elle a choisi de ne pas changer de cap, au moins d'ici l'achèvement de la nouvelle configuration universitaire dans Paris Rive Gauche. En 2002, le choix a été réaffirmé du maintien des orientations de départ : une offre de haut niveau accessible à tous les publics.

Dans le même temps, a été décidé un infléchissement significatif de la politique documentaire : il faut mieux faire identifier le Haut-de-jardin comme le niveau tous publics d'une bibliothèque nationale en fondant sa spécificité sur la relation entre le patrimoine et l'actualité. Certaines adaptations ont été réalisées, soit pour répondre à des demandes exprimées par les publics présents, soit pour susciter la venue d'autres publics. On en trouvera des exemples dans le corps de la charte : ainsi, on a commencé à réduire la place des documents en langues étrangères au profit de traductions en français. On a procédé à la marge à des aménagements des plans d'acquisitions (manuels, ouvrages destinés à la préparation de concours...). On a mis l'accent sur des disciplines ou des thèmes déjà présents et susceptibles d'intéresser un public non étudiant (documentation sur les entreprises, gastronomie...) ou qui ne correspondent pas directement à des disciplines universitaires mais qui intéressent des publics professionnels ou amateurs (l'art contemporain, l'art de vivre, le tourisme, la mode, le patrimoine écrit, le sport...), tout en conservant le même niveau d'exigence sur la qualité de la documentation.

2.4 L'émergence de la dimension du réseau

2.4.1 La coopération dans le cadre national et les pôles associés

Les pôles associés sont nés d'une évolution forte dans le domaine de l'information et de la documentation. Les progrès technologiques (généralisation de l'informatique, émergence du web, dématérialisation de plus en plus massive, facilité d'échanges et de partage de documents) conduisent à concevoir de plus en plus les ressources documentaires en réseau. Dans le même temps, la mise à niveau encyclopédique des collections de la bibliothèque ne pouvait être rétrospective sans engager des moyens humains et financiers excédant les budgets du projet. D'où l'idée d'établir des liens conventionnels avec des partenaires répartis sur l'ensemble du territoire, autour de la

bibliothèque comme tête ou cœur de réseau. Les partenaires ont d'abord été les établissements phares des disciplines où la bibliothèque avait à accomplir la mise à niveau la plus importante (ainsi l'Institut national de la statistique et des études économiques, l'Université Joseph Fourier à Grenoble, le pôle océanographique de Brest, l'Institut Pasteur, le Commissariat à l'énergie atomique...) puis la carte s'est diversifiée jusqu'à couvrir des domaines où les collections de la bibliothèque sont réputées pour leur excellence (ainsi la Bibliothèque municipale de Limoges pour le théâtre francophone, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques pour les sciences de l'information, le pôle multipartenaires de Poitiers, qui comprend le Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, pour l'histoire médiévale...).

Aujourd'hui, les pôles associés se répartissent en trois catégories :

- les pôles associés pour la collecte du dépôt légal imprimeur
- les pôles associés dits label, établis avec les bibliothèques ou les centres de documentation des grands établissements scientifiques
- les pôles associés de partage documentaire.

Chaque pôle associé signe une convention avec la Bibliothèque nationale de France. Les pôles associés de partage documentaire s'engagent à développer leurs collections dans un domaine spécifique complémentaire des fonds de la Bibliothèque nationale de France et à traiter intellectuellement et matériellement des documents acquis qui seront signalés dans le Catalogue collectif de France. Ils reçoivent une subvention permettant ces acquisitions, mais il existe aussi des pôles dits label, qui constituent des partenaires documentaires sans recevoir de subvention spécifique. C'est le cas en particulier d'une partie des partenaires du Département Sciences, par exemple l'Institut français du pétrole.

Les pôles de partage documentaire se voient confier des acquisitions étrangères dans des disciplines pointues. Ce partage vise à garantir la pérennité d'une collection spécialisée de recours, complémentaire de la collection encyclopédique de la Bibliothèque nationale de France : c'est par exemple le cas de la Bibliothèque de l'Université de Paris IX-Dauphine, qui acquiert des documents concernant les aspects mathématiques de l'ensemble des champs de l'économie et de la gestion.

Des partages sont également effectués dans des domaines où les sources d'approvisionnement sont difficiles d'accès ou pour des langues rares : le partage d'acquisitions concernant l'Amérique latine par exemple, est effectué au premier chef avec l'Institut des hautes études d'Amérique latine, mais également avec d'autres établissements (Cujas, Dauphine, le Musée de l'Homme...). Le renforcement des contraintes lié au nouveau code des marchés publics interroge sur l'avenir de leurs possibilités dans ce domaine.

Certains pôles associés représentent des relais en région dans des domaines d'excellence de la Bibliothèque nationale de France (par exemple Poitiers pour le Moyen Âge).

Les pôles associés de partage documentaire concernent essentiellement les départements de Tolbiac, à l'exception du Département des Estampes, qui coopère avec la Maison du livre et de l'affiche à Chaumont.

L'organisation de la coopération par conventions triennales donne une certaine souplesse qui permet de ne pas figer les partages et la carte des pôles. Le développement de la numérisation permet d'envisager d'autres modes de partenariat, par exemple dans le domaine de la conservation partagée.

Du côté des pôles associés pour le dépôt légal d'imprimeur sont envisagées des collaborations nouvelles autour de la collecte et de la conservation partagée de la presse régionale à éditions locales ou des bulletins municipaux.

On trouvera en annexe 1, p.23, la liste des pôles associés.

2.4.2 L'environnement documentaire parisien

La Bibliothèque nationale de France manifeste son intérêt pour son environnement parisien à travers sa participation à l'Observatoire permanent de la lecture publique à Paris, qui réunit diverses instances concernées par la lecture et les bibliothèques à Paris. La notion de dernier recours, qui suppose que la bibliothèque de recherche soit réservée à des lecteurs ayant besoin de ressources ne pouvant être trouvés aisément dans d'autres bibliothèques a amené le service de l'Orientation des lecteurs à développer une expertise sur les bibliothèques généralistes et spécialisées à Paris.

L'environnement documentaire parisien n'a pas connu de transformation majeure entre 1993 et 2003. Le plan Université 2000 concernait au premier chef les bibliothèques universitaires en région.

Les rénovations de la Bibliothèque publique d'information et de la Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie ont considérablement amélioré l'offre de services des deux établissements, sans que leur offre documentaire en soit radicalement transformée.

C'est donc plutôt dans les années à venir qu'on pourra observer des évolutions sensibles.

3. La politique documentaire en 2003 : les principales données¹⁵⁹

À ce jour la politique d'acquisition procède par répartition entre différents critères :

- entre les différents types d'acquisitions
- entre champs disciplinaires (sciences humaines, littérature, droit, économie, art...)
- entre langues
- entre supports (proportion monographies/périodiques, proportion imprimés/documentation audiovisuelle et électronique...)
- entre départements
- entre modes d'entrées.

3.1 Types d'acquisitions

On distingue trois types d'acquisitions :

- les acquisitions patrimoniales concernent des œuvres et documents ayant marqué l'histoire culturelle (manuscrits d'œuvres célèbres, photographies...) et en particulier des trésors nationaux. De plus en plus, elles se concentrent sur le patrimoine français. Elles ne donnent guère lieu à une planification documentaire dans la mesure où elles dépendent beaucoup des opportunités du marché : ventes publiques en particulier (voir annexe générale, p.206)
- l'appellation d'acquisitions spécialisées couvre des documents qui ne sont pas dans le domaine public, réalisés sur commande ou impliquant des frais techniques
- les acquisitions courantes regroupent toutes les autres acquisitions.

¹⁵⁹ N.B. les tableaux qui suivent ne visent pas une vérité comptable, mais plutôt à donner globalement la répartition des efforts de la bibliothèque dans les acquisitions de documents. Pour des précisions sur les budgets de la Bibliothèque, on se reportera au rapport annuel de l'établissement.

Tableau 1 : Répartition par type d'acquisitions (en milliers d'€)

	2003	Pourcentage 2003
Acquisitions patrimoniales	1784	15 %
Acquisitions sur legs	330	3 %
Acquisitions spécialisées	210	2 %
Acquisitions courantes	8500	71 %
Crédits documentation	1200	10 %
Total	12 024	100 %
	2004	Pourcentage 2004
Acquisitions patrimoniales	825	8 %
Acquisitions sur legs	220	2 %
Acquisitions spécialisées	210	2 %
Acquisitions courantes	8880	79 %
Crédits documentation	1120	10 %
Total	11 255	100 %

Le taux affecté aux acquisitions patrimoniales évolue de 5 % à presque 20 % en fonction des opportunités du marché.

3.2 Champs disciplinaires

Tableau 2 : Répartition par champs disciplinaires des acquisitions courantes 2003 (en milliers d'€)

	Ouvrages	Périodiques	Microformes	Doc @	Audiovisuel	Total	%
Généralités et presse	310	300	450	380	0	1440	15 %
Sciences humaines	900	330	0	70	13	1313	13 %
Sciences sociales	475	720	0	282	7	1484	15 %
Sciences, techniques	730	2520	0	239	5	3494	36 %
Littérature, art	1285	380	0	129	55	1849	19 %
Total	3700	4250	450	1100	80	9580	100 %

Le tableau est indicatif :

- les généralités sont constituées de l'ensemble des acquisitions du Département de Recherche bibliographique, de 2 % du budget d'acquisitions courantes des départements, et des crédits relatifs à la presse
- 50 % du budget du Département des Manuscrits sont imputés sur les sciences humaines et sociales

- 100 % des budgets du Département des Monnaies et médailles et des Cartes et plans sont imputés aux sciences humaines
- les autres départements des sites Richelieu, Opéra, Arsenal et Avignon sont imputés sur le champ littérature et art
- une large partie de la documentation électronique est acquittée sur les crédits de documentation qu'on ajoute ici aux budgets d'acquisition proprement dits.

On remarque la nette prééminence du budget relatif aux sciences du fait du coût des publications. Un équilibre relatif existe pour les autres disciplines.

3.3 Langues

Tableau 3 : Répartition par langues des collections en libre accès (état 2002)

	Haut-de-jardin	Rez-de-jardin
Français	55,30 %	29,00 %
Anglais	25,50 %	43,00 %
Allemand	3,80 %	7,40 %
Espagnol/portugais	4,10 %	5,00 %
Italien	3,10 %	4,50 %
Autres	3,70 %	5,20 %
Multilingues	4,50 %	5,90 %
Total	100,00 %	100,00 %

Un indicateur particulièrement suivi concerne la proportion de documents en français pour la bibliothèque du Haut-de-jardin. Dans le cadre du projet d'établissement 2001-2003, il a été peu à peu stabilisé à environ 50 % de la collection. Les proportions sont très différentes en Rez-de-jardin.

Tableau 4 : Répartition des acquisitions de monographies libre accès et magasins 2003

	Nombre de volumes	Pourcentage
Français	19 983	29 %
Anglais	22 264	32 %
Allemand	8901	13 %
Espagnol / Portugais	5322	8 %
Italien	6599	10 %
Autres	5856	9 %
Total	68 925	100,00%

Modes de calcul : ce second tableau est indicatif. Il porte sur les volumes commandés (et non pas livrés). Il est fondé sur les marchés libraires qui s'appuient plutôt sur des zones géographiques que sur des langues. Les crédits en procédures dérogatoires sont imputés de la façon suivante : 35 % sur les langues autres, 20 % sur le français, le solde étant réparti sur les autres langues (suites et collections).

3.4 Supports

Tableau 5 : Répartition par supports (en milliers d'€)

	2003	%
Imprimés	7790	82,50 %
Microformes	450	5,50 %
Doc @	1100	11,50 %
Audiovisuel	80	0,8 %
Total	9420	100,00 %
	2004	%

Imprimés	8600	84,00 %
Microformes	500	5,00 %
Doc @	1100	11,00 %
Audiovisuel	80	0,70 %
Total	10 280	100,00%

Pour les supports audiovisuels, aux 80 000 € pourraient éventuellement être ajoutés environ 70 000 € pour versement de droits au Centre national du cinéma.

On mesure à quel point malgré les évolutions technologiques et sociales, le poids de l'imprimé reste aujourd'hui majeur dans la politique documentaire.

Tableau 6 : Répartition Imprimés (en milliers d'€)

	2003	%
Monographies	4000	49 %
Périodiques	4090	51 %
Total	8090	100 %
	2004	%
Monographies	4350	51 %
Périodiques	4250	49 %
Total	8600	100 %

3.5 Sites et départements

Il s'agit ici de cerner le périmètre des dotations des différents départements.

Tableau 7 : Répartition des crédits consommés par sites et départements en 2003

Départements	2 0 0 3 (en milliers d'€)				Total	%
	patrimoniales	spécialisées	courantes	legs		
Tolbiac						
Audiovisuel	0	0	220	0	220	1,00 %
Droit, économie, politique	0	0	1650	0	1650	15,40 %
Littérature et art	0	0	1090	0	1090	10,20 %
Philosophie, histoire, sciences de l'Homme	0	0	1160	0	1160	10,70 %
Recherche bibliographique	0	0	370	0	370	3,40 %
Réserve des livres rares	172	30	55	0	257	2,40 %
Sciences et techniques	0	0	3270	0	3270	30,60 %
Total Tolbiac	172	30	7815	0	8017	75 %
Richelieu / Arsenal						
Arsenal	25	0	77	0	102	0,01 %
Arts du spectacle	35	20	65	45	165	1,50 %

Cartes et plans	227	35	20	0	282	2,60 %
Estampes et photographie	30	125	55	200	410	3,80 %
Manuscrits occidentaux	728	0	65	0	793	7,40 %
Manuscrits orientaux	20	0	68	0	88	0,01 %
Monnaies, médailles et antiques	25	0	35	0	60	0,01 %
Musique + Opéra	522	0	142	85	749	7,10 %
Total Richelieu/Arsenal	1612	180	527	0	2649	25 %
Total général	1784	210	8342	330	10 666	

Pour les acquisitions patrimoniales, on globalise les crédits affectés aux départements et les « crédits du président » qui sont utilisés au profit de tel ou tel département en fonction des opportunités sur les marchés : la répartition de ces crédits pourrait donc être notablement différente pour une autre année. Pour les acquisitions courantes, on a additionné les crédits des monographies, périodiques, et documents audiovisuels. L'ensemble documentation électronique n'a pas été réparti, les crédits étant centralisés, et les départements bénéficiant à peu près également des accès au réseau. Les coûts relatifs à la presse sont affectés au Département Droit qui centralise toutes les acquisitions, ce qui explique le poids particulier de ce département. Le budget du Département de l'Audiovisuel inclut les dotations consacrées à l'acquisition d'imprimés. Pourraient éventuellement y être ajoutés 70 000 € d'acquisitions de droits.

Le poids des deux principaux sites est très inégal. Globalement 75 % des budgets d'acquisitions bénéficient à Tolbiac, et 25 % à Richelieu. Pour les acquisitions patrimoniales, 90 % des crédits bénéficient à Richelieu. Inversement, pour les acquisitions courantes, 96 % des crédits bénéficient à Tolbiac. Sans doute faut-il justifier le faible montant des acquisitions courantes à Richelieu. La répartition des collections imprimées entre les deux sites (qu'elle soit thématique ou chronologique) n'a jamais été à l'ordre du jour. Le site Tolbiac est bien le pôle principal de la collection imprimée. À Richelieu, la documentation imprimée est collectée ou acquise en complément des documents spécialisés, pour en accompagner l'étude.

3.6 Modes d'entrée

Tableau 8 : Répartition des entrées de monographies par modes d'entrées

	2003
Dépôt légal	55 302
Acquisitions	57 450
Dons	8 579
Échanges internationaux	5 307
Total	126 638

4. Quelques questions

Le développement des collections est un processus vivant, continu, incertain. Si les orientations fondamentales ont été respectées et réaffirmées, les textes proposés par les départements de Tolbiac pour la *Charte documentaire des acquisitions* font état de nombreuses questions et de problèmes non encore résolus. La plupart sont au carrefour de la gestion et de la politique documentaire. Il paraît cependant utile d'en faire, pour mémoire, une brève synthèse.

On peut par commodité les regrouper en cinq groupes :

- les questions posées par le développement des supports électroniques
- les questions liées à la maîtrise des dispositifs d'acquisitions
- les questions liées à l'évaluation et aux évolutions des collections
- les complémentarités internes et externes
- les publics et la mise en valeur des collections.

4.1 La documentation électronique

Les questions concernent les relations entre la documentation imprimée et la documentation électronique (par exemple les périodiques électroniques, la politique documentaire de *Gallica*), l'évolution des *Signets*). Se fait jour une demande de ressources électroniques de proximité, hors réseau. La demande la plus souvent exprimée est de disposer de cédéroms en monopostes à disposition dans les salles de lecture. Cette demande se heurte à des problèmes matériels (nécessité de déployer des postes, complexité de gestion matérielle du fonds : installation et désinstallation à la demande, maintenance). L'évolution qui se fait jour à l'heure actuelle, du support cédérom vers l'information en ligne amène à réfléchir avant de se lancer dans une politique d'équipement lourd qu'on serait amené à ne plus utiliser par la suite. La question de l'archivage devient également prégnante : dans la mesure du possible, la Bibliothèque entretient conjointement des abonnements sur papier et en ligne, mais ce parti aura probablement à être révisé.

4.2 Les dispositifs d'acquisition

Un recours élargi aux procédures dérogatoires de la réglementation des acquisitions est réclamé de façon insistante dans plusieurs domaines : les langues étrangères en général, et les langues rares en particulier, les aires géographiques où les acquisitions sont plus complexes, les secteurs où dominent des publications proches de la littérature grise. Le Département de l'Audiovisuel souhaiterait au-delà des procédures dérogatoires disposer d'une régie d'avance pour acheter sur le marché de l'occasion, et pouvoir acquérir sur Internet. Le souci récurrent de combler des lacunes en magasins amènera probablement à étendre ce genre de demande, pour le moment circonscrite à des secteurs qui en sont traditionnellement demandeurs.

Les moyens en personnel propres aux départements pour les acquisitions et le catalogage sont également souvent évoqués pour être jugés insuffisants.

La question du circuit du document est fréquemment évoquée.

L'extension et une meilleure adéquation des échanges internationaux sont souhaitées dans de nombreuses contributions.

4.3 Évaluer et adapter les collections

Une certaine stabilité se dégage de l'ensemble des contributions, soit que les choix initiaux semblent satisfaisants, soit que les contraintes pour les faire évoluer semblent

trop lourdes. Certains secteurs demandent cependant une précision de l'extension de leur domaine. D'autres souhaitent étendre leur champ d'action, comme PRISME. Certains secteurs sont confrontés à une évolution très rapide de leur champ (sciences et techniques, audiovisuel).

Le grand tournant qui consiste à se tourner vers les acquisitions pour les magasins n'est pas sans engendrer certaines difficultés, en particulier celle d'évaluer les collections dans des disciplines récentes (économie, science politique) qui n'étaient pas prises en compte en tant que telles dans l'ancien mode de classement des collections, utilisé jusqu'en 1997, dit cotation Clément.

La question du Haut-de-jardin et de l'infléchissement de sa politique documentaire est également fréquemment évoquée.

La représentation de la production étrangère interroge plusieurs départements. Certains secteurs souhaiteraient revenir à l'ancienne pratique d'acquisitions d'un quota de la production éditoriale étrangère. D'autres plus nombreux souhaitent améliorer leur couverture linguistique. D'autres encore, en raison de la spécificité de la production éditoriale dans leur domaine souhaitent étendre leur couverture géographique.

La préoccupation de l'actualité des collections est constante.

On peut évoquer enfin la question du désherbage, qui est d'actualité dans toutes les disciplines, mais dont la lourdeur ou l'imprécision des circuits est déplorée dans un certain nombre de contributions. Une amélioration sensible a été apportée en 2005 par la mise en œuvre d'une application informatique permettant son automatisation.

4.4 Les complémentarités internes et externes

L'organisation thématique des ressources imprimées (récente, puisqu'elle a été instituée en 1994) suscite des réflexions. Les questions de frontières entre disciplines ou départements sont fréquemment évoquées, et appellent quelques clarifications.

Ces demandes concernent en général Tolbiac, mais peuvent aller au-delà et concerner les départements spécialisés : ainsi la géographie (Départements Histoire et Cartes et plans) ou la musique (Départements de l'Audiovisuel et de la Musique).

Le service des Littératures orientales s'interroge sur la représentation des cultures de l'Europe de l'Est et de l'Asie dans un cadre encyclopédique.

L'ensemble des départements est très soucieux des collaborations avec d'autres établissements : extension de partages documentaires existants (ainsi pour la francophonie), demandes de création de nouveaux pôles (philosophie, histoire), développement général de relations plus souples : ainsi avec l'Institut national de la statistique et des études économiques, le futur musée du quai Branly, la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, la Bibliothèque Buffon...

4.5 Publics et valorisation

Si ces questions ne relèvent pas au sens strict de la politique documentaire, elles leur sont liées de façon évidente.

Les différentes enquêtes menées au sein de l'établissement auprès des publics sont souvent jugées encore trop générales pour permettre une vision fine du public d'une discipline déterminée. La nécessité du développement des publics est évoquée explicitement ou de façon sous-jacente dans de nombreuses contributions. Les actions de valorisation demandées prennent des formes diverses : amélioration de la signalisation et

de l'organisation spatiale par exemple, réalisation de documents d'information, organisation de visites pour des publics ciblés, mise en œuvre du catalogage en caractères non latins...

On trouvera en annexe 2, p.26, la liste des enquêtes de publics réalisées à ce jour.

5. Perspectives 2004-2006

Les années 2004-2006 seront probablement des années de forte évolution documentaire, notamment dans les domaines de la documentation électronique et du paysage documentaire français et étranger.

Pour les trois années à venir, la Bibliothèque se donne les cinq objectifs suivants :

- faire évoluer les grands équilibres de la politique d'acquisition
- poursuivre l'infléchissement de la politique documentaire du Haut-de-jardin
- améliorer l'actualité et la fraîcheur des collections
- accroître la cohérence des politiques documentaires
- améliorer l'évaluation interne et externe de la politique d'acquisitions de la Bibliothèque.

5.1 Faire évoluer les grands équilibres de la politique d'acquisition

La plupart des grands équilibres d'une politique documentaire universaliste et encyclopédique sont contraints par le paysage documentaire, la composition des publics, les budgets et les coûts. Ces derniers points sont évidemment déterminants. Globalement, les niveaux budgétaires espérés pour les années 2001-2003 n'ont pas été atteints. Les augmentations de dotations (de faible ampleur) ont été absorbées par l'enchérissement des publications, et la situation des finances publiques ne laisse guère espérer d'augmentation significative de ces crédits. Des évolutions sont cependant possibles ou prévisibles.

5.1.1 Types d'acquisitions

Faire face à l'enchérissement constant des documents considérés comme patrimoniaux (manuscrits, estampes, photographies, portulans...) devient un véritable défi. L'établissement développe ses collaborations avec sa tutelle et fait souvent appel à des fonds de soutien spécifiques. Il travaille par ailleurs à développer le mécénat pour les acquisitions exceptionnelles. Certaines opérations très importantes ont pu être réalisées sur la période 2001-2003 (par exemple l'acquisition grâce à l'aide du mécénat du manuscrit du *Voyage au bout de la nuit*, de Louis-Ferdinand Céline). Dans un contexte économique plutôt défavorable, ces efforts n'ont cependant pas encore porté des fruits de nature à accroître avec une régularité suffisante les budgets d'acquisition des grandes œuvres du patrimoine.

5.1.2 Champs disciplinaires

La réaffirmation forte d'une ambition encyclopédique demandera probablement à être nuancée, tant son coût est important. Il conviendra probablement de la pondérer :

- de l'enchérissement de la documentation particulièrement dans certaines disciplines (ainsi les sciences ou l'économie)
- d'une prise en compte de la composition des publics et des usages des collections après plus de cinq ans d'ouverture au public.

5.1.3 Langues

Comme on l'a dit plus haut, on maintiendra à l'avenir à un taux de plus de 50 % la représentation des documents en langue française dans la bibliothèque du Haut-de-jardin.

Pour les collections courantes, se pose avec une acuité accrue la question de la représentation de la documentation étrangère : concentration des structures éditoriales qui réduisent de fait la concurrence, élargissement de l'Europe, passage à l'économie de marché de la production éditoriale de l'ensemble de l'Europe centrale, croissance éditoriale vigoureuse de l'Asie mettent à mal à la fois les politiques documentaires et les taux de représentation des productions éditoriales. Il est de plus en plus difficile de maintenir la vocation universaliste traditionnelle des grandes bibliothèques. Dans les prochaines années sera donc mené un travail pour rendre plus lisible et traçable l'évolution de la représentation des productions étrangères dans les collections, et les éventuels choix de priorités qu'elle implique. Cette réflexion devra être menée dans le cadre de la coopération.

5.1.4 Supports

Les tendances devraient être les suivantes :

- probable stabilité pour les imprimés
- à terme, probable diminution de la place des microformes en fonction des évolutions des technologies (développement de la documentation électronique)
- la documentation électronique est à ce jour composée d'environ 150 cédéroms, une centaine de bases de données et 2000 abonnements électroniques. Elle pose, elle aussi, un problème d'enchérissement. Après un effort très affirmé dans les années 2001-2002, il paraît raisonnable de conditionner la croissance des budgets (hors augmentation des coûts pour l'offre existante) à l'usage des ressources par les publics. En effet, la consultation des collections ne paraît pas tout à fait à la mesure des investissements consentis : des dispositions seront prises pour une formation initiale et continue des personnels, ainsi que des actions de diffusion de ces ressources auprès des lecteurs. Les années 2004-2006 devraient être des années de croissance mesurée de l'offre, sauf forte évolution économique du secteur
- le budget affecté aux supports audiovisuels est très inférieur à leur importance dans la société contemporaine. Les coûts techniques des dispositifs de conservation et de communication des documents audiovisuels, d'un montant important (de l'ordre de 2 millions d'€ par an auxquels s'ajoutent parfois des investissements annuels qui peuvent atteindre 1 million d'€) contribuent indirectement, par une sorte d'effet de compensation, au faible niveau budgétaire des acquisitions. La Bibliothèque fait pourtant de la croissance du budget des acquisitions audiovisuelles un objectif important.

5.1.5 Monographies et périodiques

Le chiffre de 80 000 volumes acquis par an, évoqué dans les années 2001-2003 n'a pas été atteint. Il est peu probable qu'il le sera dans les prochaines années. Pour les monographies, il paraît préférable de situer l'ambition à environ 65 000 monographies livrées par an, soit :

- Tolbiac : environ 60 000 volumes
- Richelieu/Arsenal : environ 5000 volumes.

Pour Tolbiac, la répartition entre libre accès et magasins est à ce jour d'environ et en moyenne de 50 % et 50 %. Elle devrait peu à peu évoluer en faveur des collections en magasins. Les magasins devraient accroître leurs collections de 30 000 volumes puis se stabiliser à environ 40 000 volumes par an.

La volumétrie cible étant atteinte (300 000 volumes en Haut-de-jardin, et 350 000 en Rez-de-jardin), les acquisitions du libre accès, environ 30 000 volumes, devraient peu à peu tomber à 20 000 par an. Dans le même temps, le désherbage (actuellement de 5000 volumes par an) doit progresser pour atteindre un taux d'environ 3 % par an pour réduire au maximum l'écart entre désherbage et acquisitions nouvelles. Il faudra plusieurs années pour atteindre cet objectif.

Pour les périodiques, l'enchérissement constant des publications et des prestations des groupements rend critique le maintien de l'offre actuelle (11 400 abonnements dont 10 550 à Tolbiac). Il sera sans doute nécessaire de procéder à une réduction du nombre d'exemplaires, et, en cas de difficultés, à une réduction mesurée du nombre de titres. Le plancher en deçà duquel il ne paraît pas possible de descendre sans compromettre qualité et surtout continuité de l'offre de la Bibliothèque nationale de France paraît être de 10 000 abonnements.

5.1.6 Sites et départements

Le projet Richelieu entraînera probablement un léger rééquilibrage vers Richelieu des acquisitions courantes. La Réserve des livres rares et de nombreux départements spécialisés plaident en faveur d'un accroissement de leur budget d'acquisition. On tentera de donner suite à cette demande légitime.

5.1.7 Modes d'entrée

Les années prochaines verront l'entrée en application d'une nouvelle loi sur le dépôt légal, qui réduira le nombre d'exemplaires à déposer pour les publications imprimées, et instituera le dépôt légal du web français.

Pour les autres modes d'entrées, la tendance est à resserrer les entrées courantes par dons (les limiter peu à peu à environ 5000 titres pour l'ensemble des départements, sauf opportunité exceptionnelle) et les échanges internationaux, à peu près dans les mêmes proportions. Ceux-ci se fonderont de plus en plus sur des acquisitions.

En résumé, l'ambition est de garantir qualité et continuité des collections patrimoniales et courantes, tout en accompagnant les évolutions des technologies (développement de l'audiovisuel, de l'électronique) et du paysage documentaire (développement des partenariats et des partages).

5.2 Poursuivre l'infléchissement de la politique documentaire du Haut-de-jardin

L'infléchissement de la politique du Haut-de-jardin pour favoriser la diversification des publics sera accentué¹⁶⁰. Les principales mesures relevant de la politique documentaire sont les suivantes :

- réduction des acquisitions à destination du 2^e cycle universitaire et plus largement des publications les plus scientifiques (sociétés savantes, thèses, comptes-rendus de colloques...), développement des acquisitions de publications à destination d'un public plus large
- dans certains départements (ainsi en Sciences), travail sur la volumétrie et la disposition en salles des disciplines
- mise en place d'une offre de presse rétrospective sur supports de substitution

¹⁶⁰ Les mesures relatives à la politique documentaire sont accompagnées de dispositions relatives à la communication, les manifestations culturelles, l'aménagement des espaces...

- réduction du nombre de titres de périodiques au profit d'un accroissement du rétrospectif pour une sélection de titres
- développement de thèmes annuels d'actualité, conduisant à des mises en valeur de collections existantes et des acquisitions accélérées de documentation complémentaire. Les thèmes retenus pour l'année 2004 sont l'extension de l'Europe, le handicap, la famille, le développement durable.

5.3 Améliorer actualité et fraîcheur des collections

La veille effectuée sur le taux d'actualité des collections incite à poursuivre l'effort. Le développement de la documentation en ligne va dans le même sens.

Les diverses évaluations menées sur le taux d'ouvrages récents dans les collections du libre accès ont montré la part prédominante que tiennent les ouvrages entrés au moment de l'effort maximal de constitution. Il convient de veiller à éviter un vieillissement des collections, par un taux de renouvellement adéquat des monographies en libre accès, tant en Haut qu'en Rez-de-jardin, qu'on chiffre à 3 % par an à moyen terme.

Dans le même temps est engagé un effort visant à réduire notablement les délais de mise à disposition des publications pour les lecteurs. Des gains de temps doivent être obtenus à toutes les étapes du circuit du document : délais de contrôle des réceptions, délais de catalogage, délais de reliure et d'équipement.

5.4 Accroître la cohérence des politiques documentaires

Comme on l'a évoqué, des progrès sont à réaliser en ce qui concerne la cohérence entre les politiques documentaires : politique d'acquisition des documents imprimés, politique d'acquisition de documentation électronique (en particulier pour les périodiques), politique documentaire de numérisation, politique documentaire des *Signets* ...

La charte documentaire de *Gallica*, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France a été récemment publiée. La charte des *Signets* est également en cours.

5.5 Améliorer l'évaluation interne et externe de la politique d'acquisition de la Bibliothèque

Les impératifs de la gestion rendent toujours plus nécessaire de développer les instruments de lisibilité, de programmation et d'évaluation de la politique documentaire.

En interne, la Bibliothèque nationale de France dispose d'un certain nombre d'indicateurs. Seront développés en particulier les outils complémentaires suivants :

- tableaux synoptiques de l'état actuel des collections et des ambitions
- cartographie des lacunes pour permettre des planifications budgétaires
- cartographie des collections étrangères
- indicateurs réguliers pour le suivi des productions éditoriales étrangères
- comparaisons avec les grandes bibliothèques étrangères.

En externe, les moyens de dialogue avec les lecteurs de la bibliothèque ne manquent pas : formulaires de demandes d'acquisition, messagerie web, lettre mensuelle aux lecteurs, séances questions-réponses, auxquels s'ajoute la représentation des lecteurs au Conseil d'administration. Cette évaluation passe par :

- des enquêtes régulières auprès des publics¹⁶¹ : celles-ci sont pratiquées tous les deux ans depuis l'ouverture du site de Tolbiac au public. Elles abordent la politique documentaire mais ont une portée encore trop générale. On a adopté le principe d'organiser annuellement une enquête qualitative sur la politique documentaire d'une discipline ou d'un département. En 2004, c'est le Département Droit qui a été concerné
- des statistiques sur l'utilisation des collections en libre accès (par saisie des codes à barre des ouvrages en attente de rangement) et sur la consultation des collections en magasins (par extraction informatique des demandes de communication). On a pour objectif de réaliser par an deux, voire trois synthèses sur des segments de collections
- des avis autorisés d'experts et de spécialistes : sans mettre en place un dispositif lourd du type des commissions d'acquisitions, la Bibliothèque nationale de France se propose en collaboration avec son Conseil scientifique, de consulter régulièrement des personnalités reconnues pour leurs compétences dans telle ou telle discipline sur ses choix.

5.6 Poursuivre le développement du réseau

Si la décennie passée n'a pas apporté de bouleversement du paysage documentaire parisien, celle qui s'annonce est riche en perspectives nouvelles :

- le site de Richelieu accueille désormais l'Institut national d'histoire de l'art, qui prépare l'ouverture de sa bibliothèque spécialisée dans la Salle Labrouste.
- le schéma directeur U3M est en train de changer la donne de l'offre documentaire sur Paris et l'Île-de-France, avec en particulier l'installation du Pôle langues et civilisations du monde, et le déménagement de Paris VII à proximité du site de Tolbiac. Est également en préparation la future Bibliothèque Sainte-Barbe qui apportera des réponses à la demande importante d'espaces de travail et de lecture des étudiants de 1^{er} et 2^e cycles sur Paris et pourrait avoir un impact sur la fréquentation du Haut-de-jardin
- d'autres projets sont en cours : Bibliothèque de la Cité de l'architecture et du patrimoine, Bibliothèque du Musée du Quai Branly, réaménagement de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, site dédié au cinéma à Bercy...

Des contacts ont été noués avec la plupart des équipes de préfiguration pour examiner collaborations et éventuels partages documentaires.

Dans le même temps, l'année 2004 a vu la création à la bibliothèque d'un Département de la Coopération (Direction des Services et des réseaux) qui insuffle un nouvel élan à sa politique de partenariat : suivi plus régulier, diversification des actions avec les pôles associés.

Dans le domaine des collections, les domaines prioritaires paraissent les suivants :

- les sciences et les techniques, dans le cadre d'une meilleure reconnaissance sociale de la culture scientifique
- le droit et l'économie, où là aussi l'initiation globale de la société à ces domaines devrait faire l'objet d'actions plus vigoureuses
- le renforcement de tous les liens avec les organismes sous tutelle du Ministère de la culture, par création d'un pôle permanent.

On mentionnera pour conclure deux types d'action autour des réseaux documentaires :

¹⁶¹ Voir liste des enquêtes menées à ce jour en annexe 2, p.26

- l'impulsion nouvelle donnée par le Ministère de la culture à l'action territoriale, en particulier des grands établissements publics, ne manquera pas d'avoir des conséquences en terme de partenariat. La Bibliothèque travaille à plusieurs projets alternatifs de création d'une antenne locale dans une région française.
- la Bibliothèque souhaite à court terme rendre plus lisible une politique de dons sortants à des fins essentiellement humanitaires (pays en voie de développement, actions de lutte contre l'illettrisme, associations, hôpitaux et prisons) qui pourrait contribuer à favoriser des relations documentaires, en particulier dans le domaine de la francophonie.

Annexe 3 : Présentation de la médiathèque de la Villette et la médiathèque d'histoire des sciences

La médiathèque de la Villette, l'une des directions de la Cité des sciences et de l'industrie, est une bibliothèque multimédia dont le fonds recouvre différents degrés de spécialisation scientifique et s'adresse à des publics divers, aussi bien au grand public qu'aux enfants ou aux étudiants et chercheurs. Elle s'organise en quatre pôles thématiques eux-mêmes déclinés en plusieurs domaines : le pôle Enfance, le pôle Vivant et environnement, le pôle Sciences exactes et industries, le pôle Sciences et société où sont exposés les enjeux liés aux évolutions des sciences et de la recherche scientifique, et qui s'articule autour de deux thématiques, actuelle et historique, avec la médiathèque d'histoire des sciences. Afin de faciliter l'orientation du lecteur dans les rayonnages de la bibliothèque et le repérage des documents recherchés, la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie emploie un système de classification qui lui est propre, avec l'usage de lettres en fonction de la thématique dans laquelle s'inscrivent les documents : par exemple, A pour l'agriculture, AL pour l'alimentation, CDS pour la Cité de la Santé, U pour l'univers, ENT pour l'entreprise...Le catalogue est consultable à des bornes situées à divers endroits de la médiathèque. En complément de son offre documentaire, la médiathèque de la Villette propose également des services personnalisés dans le cadre de la cité de la santé, de la cité des métiers, et du carrefour numérique, qui offre un accès et une formation aux technologies de l'information et de la communication.

Au sein de cette médiathèque, la médiathèque d'histoire des sciences, qui s'intègre dans l'un de ses pôles, présente un certain nombre de particularités qui la singularisent. Elle est d'abord une bibliothèque d'étude et de recherche qui s'adresse en priorité à un public spécifique composé d'étudiants, de professeurs, d'universitaires et de chercheurs. Elle accueille à ce titre un public restreint par rapport au reste de la médiathèque : une centaine de personnes par jour, alors que la médiathèque accueille 4000 personnes par jour et un million par an !

Le Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques, placé sous la tutelle du CNRS, est rattaché à la médiathèque d'histoire des sciences. Il lui apporte une aide aux acquisitions, et ses membres disposent d'un accès libre au fonds ancien.

Alors que l'offre documentaire du reste de la médiathèque relève plutôt de la vulgarisation scientifique, la médiathèque d'histoire des sciences fait des acquisitions de niveau universitaire, destinées à la recherche. Elle s'attache aux sciences et aux techniques comme objets d'étude à travers différentes thématiques : le fonds contemporain propose une réflexion sur l'histoire des idées et de la connaissance scientifique, l'évaluation des savoirs anciens, l'histoire des spécialités et des institutions scientifiques ; il présente une analyse historique et philosophique de débats anciens et leur mise en perspective par rapport à l'actualité. Ce fonds offre également une représentation des processus de transmission de la science avec ses sections Didactique des sciences, qui analyse les transferts de contenus spécifiques aux sciences et leur réception par les élèves, et Muséologie des sciences, qui intéresse des étudiants de cette spécialité, des médiateurs et concepteurs d'expositions, et des étudiants en architecture. Plus généralement, le fonds contemporain de la médiathèque d'histoire des sciences offre un suivi de la production éditoriale courante et des documents fournissant des analyses actuelles et permettant de revenir aux connaissances anciennes. Il propose en libre consultation 45 000 volumes français et étrangers, 500 revues spécialisées et journaux d'association, des outils nécessaires à la recherche (dictionnaires, encyclopédies) et un fonds de référence en histoire.

C'est le souci de clarté qui guide le classement du fonds contemporain en accès-libre et son organisation spatiale dans la médiathèque. Comme dans le reste de la

médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie, la médiathèque d'histoire des sciences utilise une classification par lettres qui lui est propre afin de faciliter l'orientation du lecteur dans ses locaux : par exemple, les sections XYZ désignent l'histoire des sciences exactes, des sciences de la terre, de la vie, de la médecine et des techniques, RC2 les rapports de la science et de la société, RC1 l'épistémologie et l'histoire de la philosophie des sciences, RCO les outils et le fonds de référence en histoire. La recherche des titres par le lecteur se fait à partir du catalogue informatisé, comme dans le reste de la médiathèque, et peut être paramétrée par pôles, le catalogue de la médiathèque d'histoire des sciences étant intégré au catalogue de l'ensemble de la médiathèque. La médiathèque d'histoire des sciences, par l'importance de ses collections et leur degré de spécialisation, par son organisation et la mise en accès direct et contrôlé du fonds ancien conservé en magasin, offre donc à ceux qui, à différents titres, s'intéressent à l'histoire des sciences, une aide précieuse à leurs recherches.

***Annexe 4 : Document présentant aux
lecteurs les modalités d'accès au fonds
ancien de la médiathèque d'histoire des
sciences de la Vilette***

Médiathèque - Pôle sciences et société
Médiathèque d'histoire des sciences

Accès et consultation du fonds scientifique ancien

La consultation des fonds anciens de la médiathèque d'histoire des sciences se fait après inscription préalable et obtention d'une carte de lecteur. L'inscription peut se faire sur place, le jour même sur justification de recherche.

*** Accès**

de 12h à 19h45 le mardi

de 12h à 18h45 du mercredi au dimanche

La communication des documents se fait jusqu'à 18 heures.

L'accès se fait sur rendez-vous pris sur place, par téléphone (01.40.05.70.06) ou par lettre. L'accès est possible sans rendez-vous pour des documents repérés dans les catalogues.

Sacs, porte-documents, paquets et manteaux doivent être déposés dans les vestiaires individuels. Le (la) médiathécaire en conserve la clé, après fermeture. Papier, crayon à papier et ordinateur sont autorisés pour la prise de notes.

*** Communication des documents**

Le repérage des ouvrages se fait à partir des catalogues, informatisés ou papier.

Pour les recherches thématiques dans des fonds non repérables dans le catalogue informatisé, la recherche peut se faire dans les magasins (à l'exception de la réserve) avec l'aide d'un(e) médiathécaire.

Bulletins de consultation

Un bulletin de consultation doit être rempli pour chaque document consulté ou pour une série de volumes d'un même livre ou périodique (noter alors le nombre de volumes ou les années concernées sur le même feuillet). Ce bulletin est remis au médiathécaire. Si la recherche s'effectue en magasin, livres et bulletins de consultation doivent être présentés au médiathécaire dès la sortie du magasin.

Pour mémoire :

Le feuillet blanc est mis en rayon à la place du livre.

Le feuillet rose est glissé dans le livre.

Le feuillet vert est conservé au bureau d'information.

*** Consultation**

Les livres doivent être consultés en salle de lecture dans l'espace spécialement réservé à cet usage.

La consultation en magasin n'est pas autorisée.

- Le nombre de livres en consultation est limité à cinq à la fois (5 ouvrages ou 5 volumes du même titre).

- La consultation terminée, les livres doivent être ramenés au bureau d'information.

- La réservation des livres pour une séance ultérieure est possible, dans un délai qui ne doit pas excéder 7 jours.

*** Photocopie**

Les photocopies ne sont pas autorisées sur les ouvrages de la réserve et sur tout document antérieur à 1830. La copie intégrale d'un ouvrage n'est pas autorisée.

Pour les autres livres ou périodiques des fonds anciens, l'autorisation de photocopier est à demander au médiathécaire de service, qui, en fonction de l'état des ouvrages effectuera les photocopies. La photocopie doit être limitée à l'indispensable et ne pas excéder une dizaine de pages.

*** Photographie**

Il est possible de photographier des ouvrages après autorisation préalable.

S'adresser au médiathécaire pour les modalités de photographie.

Annexe 5 : Deux entretiens par mél avec Madame Dominique Quercioli- Duquéroix, responsable des magasins de la bibliothèque municipale de Bordeaux Mériadeck

QUESTIONS A MADAME DUQUEROIX

Entretien par mél, le 30 avril 2005

1) le fonctionnement du robot :

1.1 Le lecteur fait-il lui-même la commande de l'ouvrage depuis un poste informatique ou doit-il se rendre à une banque de prêt dès le début ?

Les lecteurs ont la possibilité de demander tout ouvrage informatisé, conservé en magasins ordinaires (hors fonds patrimoniaux) depuis un écran. Cela concerne donc tous les documents du magasin robotisé ainsi que ceux des magasins traditionnels ayant bénéficié d'une saisie informatique (brochures, dépôt légal, périodiques, petits, moyens et grands formats).

Il suffit donc d'avoir une carte d'inscription à jour et de sélectionner un document signalé comme « document magasin » pour le commander sans passer par un opérateur bancaire.

1.2 Quel système informatique ? Comment fonctionne le dialogue entre le logiciel du SIGB et celui du robot ? La totalité du fonds est-elle aujourd'hui saisie par la magasin robotisé ?

Le progiciel de la bibliothèque est AB6 (commercialisé par GFI). Ce SIGB et le SIP (système informatique de process du magasin robotisé) ne sont pas en ligne et le dialogue entre les 2 bases s'établit au moyen de l'interface « pradi », uniquement à partir du module « communication sur place » d'AB6. Ce qui signifie qu'une sortie manuelle du magasin robotisé depuis le 6^e étage n'est pas signalée dans le SIGB, par exemple.

Le magasin robotisé ne connaît les documents qu'il contient que par leur code à barres → ils sont donc tous saisis.

1.3 Les notices des ouvrages du magasin robotisé s'intègrent-elles bien dans l'OPAC de la bibliothèque ? Les notices-titres contiennent-elles désormais toutes les informations relatives aux documents du magasin robotisé ? Tous les ouvrages contenus dans le magasin robotisé sont-ils aujourd'hui identifiables par le lecteur ? Qu'en est-il de la surreprésentation des romans ?

Tous les documents du magasin robotisé figurent dans la base de données. En revanche leur catalogage correspond à des niveaux différents. En effet, seuls les notices titre ayant bénéficié d'un recouvrement des notices BNF en 1999 sont des notices complètes. Il subsiste beaucoup de notices dites « requête » sans vedette matière qui devront attendre le processus de rétroconversion pour être enrichies, mais ces ouvrages, acquis avant 1991, ont une description complète dans le catalogue sur fiches papier.

1.4 Pouvez-vous nous donner une fréquence de pannes du magasin robotisé ?

Il faut distinguer différents types de pannes :

- Panne électrique (panne générale) → le magasin robotisé ne peut pas être raccordé au système onduleur car trop puissant → arrêt total des communications
- Panne mécanique d'un des transstockeurs → arrêt des communications sur cette allée (l'autre fonctionne)

- Panne du SATD → les documents sortent du magasin robotisé mais ne peuvent pas être acheminés vers la banque

Nous n'avons malheureusement plus de réunions avec la DOI et la société de maintenance sur ces sujets et il m'est difficile de donner une évaluation précise. Les pannes de transstockeurs sont les plus fréquentes et sont rapidement résolues par le technicien sur place. Les pièces importantes à changer (moteurs, sélecteurs...) interrompent la communication plus longtemps mais moins souvent.

1.5 Pouvez-vous préciser la différence entre bac magasin et pochette ? Où est rangé l'ouvrage qui rentre à nouveau dans le robot : au début du magasin ou au début du bac magasin ? Nombre de bacs magasin et de pochettes ?

Le magasin robotisé contient 2 960 bacs magasin en acier fileté, chacun pouvant accueillir une moyenne de 39 pochettes à poignée métallique. Chaque pochette contient un livre.

Pour charger un nouveau document, il faut faire venir un bac magasin (que le SIP propose en fonction de la place disponible) à un poste de chargement au 6^e étage. Après l'identification de l'ouvrage par son code à barres et son étalonnage (poids, hauteur, largeur, longueur), il est intégré à la fin du bac. Le bac est renvoyé dans son logement.

1.6 Le rangement se fait essentiellement pendant la nuit : comment ça marche ? c'est le chargement qui est fait le soir ?

Les documents demandés par le public sont réintégrés au fur et à mesure de leur retour en banque.

La seule opération nocturne du magasin robotisé est la sortie dite « en masse » des ouvrages demandés en interne pour les besoins d'une exposition, d'un catalogage, d'un prêt entre bibliothèques...

Les chargements de bacs magasin se font plutôt le matin, hors des ouvertures au public.

1.7 Si le robot enregistre tous les déplacements d'ouvrages dans sa mémoire, comment les bibliothécaires peuvent ne pas savoir exactement ce qui s'y trouve ?

Les écrans dédiés du SIP donnent tout type de renseignement sur les ouvrages appartenant à ce magasin. Le programme « Etat d'un ouvrage » indique différents statuts : en transfert aller, en transfert retour, prêté pour sortie en masse, en banque, prêté à un usager...

1.8 Comment fonctionne le SATD indépendamment du magasin automatique ?

Le Système Automatique de Transport de Document est indépendant du magasin robotisé. Il permet d'acheminer un ouvrage vers une banque, aussi bien depuis le magasin robotisé (obligatoire) que depuis un magasin traditionnel (sous-sol ou 6^e).

1.9 Le fonctionnement du prêt horaire « zéro heure » est-il toujours satisfaisant ?

Tous les ouvrages des magasins traditionnels sont en consultation sur place. Ces demandes sont traitées via le module « communication sur place » d'AB6 qui est très sommaire. Son principal défaut est de ne générer aucune infraction en cas de non restitution d'un ouvrage.

2) les problèmes du robot :

2.1 Combien de temps a duré le travail de retraitage des doublons et triplons en 1995 ? Envisagez-vous un nouveau travail de retraitage de doublons ?

Une première opération de dédoublonnage a eu lieu en 1995, pendant environ 6 mois, à raison d'une séance hebdomadaire, nécessitant la présence des 2 conservateurs qui étaient, à l'époque, responsables des magasins ordinaires.

Une opération plus massive a été lancée en 1999, lorsque le service des magasins a été créé. 2 opérateurs ont sorti 8 000 titres en plusieurs exemplaires pendant 3 ans.

Aujourd'hui, il reste à finir un désherbage plus « intellectuel » (en cours) de documents qui n'ont pas leur place dans un magasin d'études et de conservation.

2.2 Le personnel de la bibliothèque vérifie-t-il bien, aujourd'hui, quels ouvrages ont été sortis du magasin robotisé et surtout, quels ouvrages ont été ramenés à la banque de prêt ?

Chaque matin, le module de communication sur place d'AB6 nous indique ce qui n'aurait pas été rendu la veille → vérifications et recherches.

2.3 Y a-t-il une équipe attitrée pour la gestion du magasin automatique ?

La gestion technique est assurée par une équipe de 2 personnes (chargements d'ouvrages, sorties en masse...). Je prends le relais en cas d'absence.

La gestion dynamique des magasins traditionnels occupe 5 personnes (désherbage, transfert d'un magasin vers un autre...).

2.4 Les acquéreurs font-ils l'effort, aujourd'hui, de vérifier que l'ouvrage qu'ils veulent acheter ne se situe pas déjà dans le magasin robotisé ?

Nous ne faisons pas l'effort ! Nous avons le devoir de vérifier qu'un ouvrage acquis ne figure pas déjà dans un magasin et, si c'est le cas, désherber une édition obsolète.

Il y a une dizaine d'années, ces vérifications n'étaient pas imposées, et c'est la raison de la présence de nombreux doublons, voire triplons, en magasins.

2.5 Comment résoudre les problèmes de statistiques liées à la fréquence d'emprunt et donc au robot ?

En 1999, le recouvrement de nos notices « requête » par les notices de la BNF a permis de mettre au point une « moulinette » qui convertissait l'indice Dewey de la notice titre en catégorie statistique dans l'exemplaire. Depuis, cette opération s'effectue pour les acquisitions courantes, nous avons donc chaque mois un aperçu des domaines les plus communiqués, l'art et l'histoire en particulier.

2.6 L'ajout de l'indice Dewey a-t-il résolu de nombreux problèmes ?

Cf. réponse au 2.5

2.7 Qu'en a-t-il été, exactement, des tests de purge automatique ? Est-ce bien vrai qu'il est apparu que la moitié du magasin automatique n'avait jamais été demandée ?

Le programme de purge automatique a été conçu par la société GAME en 1995. Il permet d'indiquer, pour chaque bac magasin, les ouvrages n'étant jamais sortis depuis 1991 et éventuellement de les transférer vers un autre

magasin. Nous n'avons pu mettre ce programme en œuvre pour des raisons de saturation.

J'envisage de demander sa réactivation comme aide au désherbage « intellectuel ».

2.8 À combien se chiffre la maintenance du robot (exemples) ? Combien coûterait son éventuel démantèlement ?

Maintenance : environ 240 000 euros par an

Pour ce qui est du démantèlement physique, il faudrait demander un devis à la société de maintenance. Il y aurait au préalable l'opération de sortie des 115 000 documents qui s'y trouvent, leur tri, leur stockage et la construction d'un nouveau magasin qui permettrait de les réintégrer. Toutes ces opérations génèrent des coûts qu'il m'est impossible de chiffrer aujourd'hui. Une étude est en cours.

QUESTIONS A MADAME DUQUEROIX (2)

Entretien par mél, le 10 juin 2005

- 1) **Est-il possible d'avoir accès à un rapport récent (ou à des extraits) concernant le magasin robotisé, sachant que mon travail de recherche est interne à l'ENSSIB, que vous en recevrez une copie et que toute publication de ce travail sera précédé d'une demande d'autorisation auprès de vous ?**

Je peux vous envoyer des schémas du magasin robotisé qui vous permettraient de mieux comprendre son fonctionnement. Pour ce qui est de son devenir, les choses sont loin d'être stabilisées.

- 2) **Pouvez-vous me détailler les critères de sélection des fonds placés à l'origine dans le magasin robotisé ? Quelle harmonisation a été faite, d'après les enquêtes de 1982-87 pour constituer le fonds du magasin robotisé ?**

Le magasin robotisé a été rempli à 80% en 1990 par les ouvrages du fonds d'étude de l'ancienne bibliothèque d'étude (Mably) les plus communiqués et dont le gabarit le permettait.

En effet, les pochettes ne peuvent contenir que des ouvrages n'excédant pas 30 cm de hauteur et pas moins de 5 mm d'épaisseur, ce qui excluait les Grands Formats et les Brochures, ainsi que le dépôt légal.

- 3) **Comment étaient classés les documents en magasin à la bibliothèque de Mably ? Déjà classement par type de format, type de support et disciplines (documents anciens) ?**

Les documents du fonds d'étude étaient classés par format :

Grand = G.F.

Moyen = M.F.

Petit = P.F.,

par nombre de pages

moins de 100 pages = Br.

et collections d'éditeurs = Coll.

Les fonds patrimoniaux étaient classés selon la classification de Brunet (Art, Belles-lettres, Jurisprudence, Sciences, Théologie...)

4) **La mise en place du robot a-t-elle véritablement permis de confier d'autres tâches à d'anciens magasiniers ou a-t-on plutôt choisi l'option de la réduction de personnel ?**

La robotisation n'a pas généré de suppression de poste, plutôt une redistribution des tâches. Les magasiniers sont devenus plus responsables de l'entretien et du conditionnement des collections, notamment des périodiques. Certains se sont formés à la fonction d'opérateur bancaire et à celle d'opérateur de la gestion du magasin robotisé (inventaire de bacs magasin, demande de sortie exceptionnelle...). Par ailleurs, d'autres métiers ont fait leur apparition à la bibliothèque : informaticien, roboticien, mécanicien spécialisé.

5) **Ce que les bibliothécaires de l'époque de la construction de Mériadeck appelaient Bibliothèque d'Étude et de recherche, est-ce la Bibliothèque de Mably ?**

Oui

6) **Que vont trouver les responsables de la bibliothèque de l'époque dans les diverses bibliothèques qu'ils visitent dès 1983 pour s'en inspirer en vue de la mise en place du magasin robotisé ?**

En 1983, les bibliothécaires ont visité la Bibliothèque universitaire Erasmus, à Rotterdam, qui possédait un système d'acheminement automatique de documents.

- 7) **Je ne comprends pas bien encore si le transstockeur se charge de déplacer les pochettes ou les bacs magasin (ou les deux ?). Les bacs magasin peuvent-ils se déplacer tout seuls au sein du magasin robotisé ? Les ouvrages sont-ils laissés dans leur pochette au moment de leur dépôt dans les bacs unitaires pour les acheminer jusqu'aux banques de prêt ?**

Les documents cheminent toujours dans leur pochette.

Le transstockeur est un élément mécanique qui embarque le robot, ou bras manipulateur et qui possède une plate-forme pouvant accueillir un bac magasin.

Il a donc 2 fonctions :

soit, il répond à une demande d'ouvrages et place sa plate-forme face au bac magasin qui le contient, pour que le robot puisse extraire la pochette et la ranger à l'avant dans un bac unitaire

soit, il va chercher un bac magasin pour le descendre au niveau le plus bas, dans le logement qui permet à un opérateur de faire un inventaire de bac, par exemple.

- 8) **Comment se passe la commande de l'ouvrage par le lecteur depuis son écran : il doit rentrer son numéro d'inscription ? Comment fait-il pour récupérer physiquement l'ouvrage (numéro d'attente ?) ? Le lecteur a-t-il toujours besoin de remplir un bulletin et d'avoir un ticket ou la commande se fait-elle totalement par informatique ?**

Votre dernière question correspond au fonctionnement de la communication sur place de 1991 à 1999, date à laquelle la bibliothèque a changé de progiciel (AB6). Toutes les demandes passaient par la banque et l'opérateur, après avoir saisi la

demande, archivait le bulletin et remettait un ticket d'attente numéroté au lecteur.

Lorsque le numéro du lecteur s'affichait sur l'écran Barco au-dessus de la banque, celui-ci pouvait venir retirer son ouvrage.

Aujourd'hui, seules les demandes d'ouvrages non informatisés sont saisies par un opérateur à partir du bulletin que lui remet le lecteur (cela concerne la majorité des périodiques conservés dans le magasin du sous-sol).

L'écran Barco lui indique où en est sa demande. Cet écran est divisé en 3 colonnes :

- 3 premières lettres du nom suivies des chiffres de la carte de lecteur
- nombre de docs. arrivés par rapport au nombre demandés
- n° du poste de retrait

Exemple : si je demande 3 documents et que 2 sont arrivés, je lirai sur le Barco :

DUQ64607 2/3 poste 5

9) Lors du retour d'un ouvrage, est-ce entièrement automatisé ou du personnel doit-il replacer les ouvrages dans les pochettes ? Lors du retrait des ouvrages, ces derniers sont-ils retirés des pochettes par du personnel ?

Tout ouvrage acheminé par BU (bac unitaire) doit être en pochette. A son arrivée en banque, l'opérateur ouvre la trappe, sort la pochette, en extrait le livre, lit son code à barres et le range dans une des zones numérotées que lui indique le SIP.

Au moment de sa réintégration en magasin, l'opérateur reprend une des pochettes stockées à la banque et range le document avant de le renvoyer (la pince du bras manipulateur ne peut attraper que la poignée métallique de la pochette, jamais le livre).

10) Composition du fonds : part, à l'heure actuelle, de documents issus de l'ancienne bibliothèque de Mably ? De documents récents ? Part de

documents présents dans le magasin pour des raisons de préservation ?
Ces derniers peuvent-ils sortir sous les mêmes conditions ?

80% des collections d'étude de Mably, 20% d'acquisitions depuis 1991.

Tous les documents des magasins d'étude et de conservation sont en consultation sur place. Les fonds patrimoniaux sont à part et ne sont pas communiqués dans notre service.

11) Quel est le temps moyen de communication d'un ouvrage par le robot ?
Avez-vous des chiffres en ce qui concerne le nombre de communications depuis Mably puis depuis la mise en fonction du magasin robotisé ?
Pourcentage de communications issues du magasin robotisé par rapport au nombre total de communications magasin et du nombre total de communications de la bibliothèque ?

La durée varie en fonction du nombre de demandes simultanées. Le transstockeur peut se déplacer pour 6 demandes par mission (il emporte 6 BU).

Je vous joins le tableau issu du dernier rapport d'activité du service :

[nda : Tableau du nombre de communications d'ouvrages issus des magasins]

	ROBOT	TRADI	TOTAL MAGASINS
1992	24 868	21 202	46 070
1993	26 813	25 203	52 016
1994	29 749	28 335	58 084
1995	27 521	25 910	53 431
1996	29 210	28 895	58 105
1997	26 839	30 601	57 440
1998	23 896	31 463	55 359
1999	22 198	30 375	52 573
2000	21 702	33 450	55 152
2001	21 759	32 424	54 183
2002	19 985	28 080	48 065
2003	17 346	24 906	42 252
2004	14 783	20 939	35 722

12) Pourquoi le programme de purge automatique n'en est-il resté qu'à une phase de test pour des raisons de saturation ? S'agit-il de la saturation des magasins traditionnels vers lesquels le programme de purge propose de transférer les ouvrages jamais empruntés du magasin robotisé ?

Ce programme a été écrit en 1995, date de saturation du magasin robotisé. Il n'a pas été mis en œuvre par manque de place en magasin traditionnel, lui-même saturé.

J'envisage de le remettre en vigueur pour analyser les documents qui pourraient faire l'objet d'un désherbage.

***Annexe 6 : Schéma récapitulatif des
niveaux de proximité***

